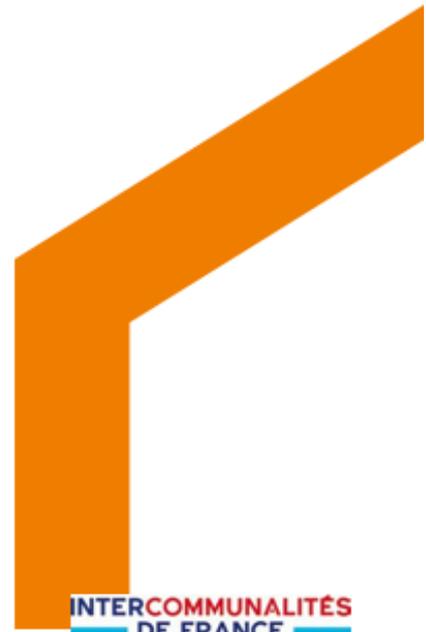




1



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

an
ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

L'UNION SOCIALE
POUR L'HABITAT

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE



LAVAJ
LA VILLE



Florian Bercault : *On passe aux questions Sport. On ne commentera pas les résultats, mais ils sont bons, du Stade Lavallois, je dois avouer. Ils sont très bons, sixième du classement et on peut inviter... au prochain match ; mais on va surtout parler du réaménagement du stade Le Basser.*

SPORT

- **CC187 - RÉAMÉNAGEMENT DU STADE LE BASSER – CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Céline Loiseau

I - Présentation de la décision

Par délibération du 17 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé les termes du protocole d'accord entre Laval Agglomération, la ville de Laval et la SASP Stade Lavallois visant à définir les engagements de chacune des parties pour engager les études au préalable à la définition des travaux de réaménagement du stade Le Basser.

Pour la conduite de cette opération, une convention de mandat, au bénéfice de Laval Mayenne Aménagements, a été soumise et approuvée lors du conseil communautaire du 30 septembre 2024.

Afin de lancer la consultation pour choisir les prestataires communs à Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois MFC en charge du suivi des travaux (maître d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé), il est désormais nécessaire d'établir une convention constitutive d'un groupement de commande.

La SEM LMA interviendra en tant que mandataire du coordonnateur du groupement (mission confiée à Laval Agglomération).

Au sein de ce groupement de commande, il y a lieu d'identifier des représentants élus de Laval Agglomération pour siéger à la commission d'appel d'offres et au jury à raison de deux titulaires et deux suppléants. Le Président de Laval Agglomération sera représentant du coordonnateur du groupement et Président de la commission d'appel d'offres et au jury.

À cet effet, il est proposé d'approuver la convention jointe en annexe.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Céline Loiseau : *Merci, Monsieur le Président. Après l'approbation du protocole d'accord entre Laval Agglomération, la SASP, Stade Lavallois et la ville de Laval, puis l'établissement d'une convention de mandat au bénéfice de LMA, il est maintenant nécessaire d'établir une convention constitutive d'un groupement de commande, pour lancer la consultation pour choisir les prestataires communs à Laval Agglomération et à la SASP, dans le cadre du réaménagement du Stade Le Basser.*

La SEM LMA interviendra en tant que mandataire du coordonnateur du groupement. Au sein de ce groupement de commande, il y a lieu également d'identifier les représentants élus de

Laval Agglomération pour siéger à la Commission d'appel d'offres et aux jurys. Le président de Laval Agglomération sera représentant du coordonnateur du groupement et président de la Commission d'appel d'offres et aux jurys.

Donc, il vous est proposé ce soir de désigner les membres suivants. Membres titulaires M. François Berrou, ainsi que moi-même. Membres suppléments Mme Isabelle Eymon et M. Bruno Bertier.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Non. Le fait qu'il y ait des administrateurs de LMA, ce n'est pas dérangeant pour les suppléants ? Bon, il faudra qu'on regarde, mais s'il n'y a pas de remarques, je vous propose donc de voter. C'est adopté à l'unanimité. Merci. Comme quoi, le foot rassemble.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 187/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

RÉAMÉNAGEMENT DU STADE LE BASSER - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-6 et suivants,

Considérant que le stade Le Basser est un équipement sportif d'intérêt communautaire,

Que Laval Agglomération, la ville de Laval et la SASP Stade Laval Mayenne Football Club porte un projet commun visant à réaménager le stade Le Basser en créant un pôle de services cœur de quartier,

Que par délibération du 17 juin 2024, un protocole d'accord a été signé entre Laval Agglomération, la ville de Laval et la SASP Stade Lavallois MFC le 3 septembre 2024,

Que par délibération du 30 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de mandat entre Laval Agglomération et la SEM Laval Mayenne Aménagements pour confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Que pour lancer la consultation, il y a lieu de choisir les prestataires communs à Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois MFC en charge du suivi des travaux (maître d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé),

Qu'il est désormais nécessaire d'établir une convention constitutive d'un groupement de commande,

Considérant la convention, jointe en annexe, relative à la création d'un groupement de commande en vue du réaménagement du stade Le Basser,

Après avis de la commission sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention constitutive d'un groupement de commande, entre Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois MFC, en vue du réaménagement du stade Le Basser, précisant le rôle de chacune des parties dans la procédure de fonctionnement dudit groupement, est approuvée.

Article 2

Il est proposé de désigner les membres suivants issus de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'appel d'offres et au jury :

- membres titulaires : Madame Céline Loiseau et Monsieur François Berrou,
- membres suppléants : Madame Isabelle Eymon et Monsieur Bruno Bertier.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention de mandat et tout document à ce dossier.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE F.C.
Rue Georges Coupeau
53000 Laval
RCS Laval : 388 291 908

LAVAL AGGLOMÉRATION
1, place du Général Ferrié
53008 Laval
RCS Laval : 200 083 392

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA RÉHABILITATION ET DE L'EXTENSION DU STADE FRANCIS LE BASSER À LAVAL

EXPOSÉ

Par protocole d'accord en date du 3 septembre 2024, la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. et Laval Agglomération ont approuvé les principes régissant l'engagement d'une procédure de réhabilitation et d'extension du stade Francis Le Basser, situé avenue Pierre de Coubertin à Laval (53000).

La rénovation du stade a pour objectif d'atteindre les objectifs suivants :

- accompagner le développement du club, notamment pour limiter sa dépendance économique aux droits de retransmission télévisés ;
- améliorer également l'expérience du public et des partenaires, laquelle reste inférieure aux standards de Ligue 2, voire de National ;
- effectuer une mise aux normes du stade, pour que celui-ci réponde aux exigences du football professionnel, notamment pour l'accueil de matchs de football professionnel de Ligue 2 et de Ligue 1 ;
- poursuite de la réflexion en matière d'aménagement à l'échelle du quartier des Pommeraies et du secteur nord de la Ville de Laval (zone universitaire, technopole, quartier de la Gare, etc...).

La réalisation de ce projet repose sur la mise en œuvre d'un partenariat public-privé entre Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C.

Les conditions de mise en œuvre de l'opération (maîtrise d'ouvrage, phasage, etc) seront définies après conduite des études de conception du projet d'ensemble.

Particulièrement, Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. souhaitent missionner un maître d'œuvre commun afin de disposer d'une proposition architecturale unique et partagée pour ce projet.

Laval Agglomération étant un pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique, l'établissement public doit assurer la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De ce fait, la SASP Stade Lavallois Mayenne et Laval Agglomération souhaitent constituer un groupement de commande, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique.

La présente convention a donc pour objet de constituer ce groupement de commande et de fixer les modalités de son fonctionnement pour la passation des marchés nécessaires à la réalisation des études de conception relatives à la réhabilitation et à l'extension du stade Francis Le Basser à Laval.

ENTRE :

LAVAL AGGLOMÉRATION, établissement public de coopération intercommunale situé au 1, place du Général Ferrié à Laval, enregistré sous le numéro 200 083 392, représenté par Monsieur Florian BERCAULT, Président en exercice, en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2024,

Ci-après dénommée la « Collectivité » ou « Laval Agglomération »

En premier lieu,

ET :

SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE F.C., société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.675.000 €, dont le siège social est situé rue Georges Coupeau à Laval, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 388 291 908, représentée par M. Laurent LAIRY, Président-Directeur Général, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 31 mars 2021,

Ci-après dénommée le « Stade Lavallois ».

En second lieu.

Avec la participation de la **SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 3 829 961,25 euros, dont le siège social est situé en Mairie de Laval au 2, place du 11 novembre à Laval (53000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 555 650 308, représentée par Monsieur Jean-Marc BESNIER, en qualité de Directeur Général,

Agissant en qualité de délégué de maîtrise d'ouvrage de Laval Agglomération et de la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C pour la conduite des études de conception relatives à la réhabilitation et l'extension du stade Francis Le Basser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8,

Vu la délibération du conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 16 décembre 2024 approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. ainsi que la convention correspondante pour la réhabilitation et l'extension du stade Francis Le Basser.

Considérant l'exposé ci-dessus, les Parties sont convenues :

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, la présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes public-privé entre Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. afin de passer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé portant sur la réhabilitation et l'extension du stade Francis Le Basser à Laval (53000).

Les contrats conclus pour répondre à ce besoin pourront prendre toutes les formes autorisées par les règles de la commande publique.

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement (répartition des tâches nécessaires à la passation des marchés, commission d'appel d'offres et jury, etc).

ARTICLE 2 - OBJET DU OU DES MARCHÉS PAR LA PRÉSENTE CONVENTION

L'opération engagée par Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. comprend les actions suivantes :

- Réhabilitation du stade Francis le Basser,
- Extension du stade Francis le Basser,
- Création d'un programme immobilier mixte en façade de l'avenue Pierre de Coubertin,
- Aménagements des espaces publics et paysagers aux alentours du stade.

L'engagement de cette opération nécessite le lancement de plusieurs marchés de prestations intellectuelles, à savoir :

- Marché de maîtrise d'œuvre,
- Contrôle technique,
- Coordination sécurité et protection de la santé.

Les marchés seront conclus jusqu'à la plus tardive des dates suivantes :

- Réception des travaux (SPS),
- Expiration de la garantie de parfait achèvement ou levée de la dernière réserve émise dans le cadre des travaux (autres marchés).

ARTICLE 3 - MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE - COMMUNICATION

3.1 - Membres du groupement

Les membres du groupement sont :

- Laval Agglomération ;
- SASP Stade Lavallois Mayenne F.C.

En application de l'article L2113-7 du code de la commande publique, les membres du groupement sont solidairement responsables des opérations de passation et d'exécution du marché menées en application de la présente convention.

Les membres du groupement demeurent personnellement responsables des obligations pour les missions non confiées au coordonnateur.

3.2 - Communication

Le siège administratif du groupement de commandes est fixé à l'adresse suivante du siège de Laval Agglomération : Hôtel Communautaire – 1, place du Général Ferrié – CS 60809 à Laval (53000).

Les communications sont adressées à chaque membre exclusivement par voie électronique, à l'adresse suivante :

- ❖ Laval Agglomération : christophe.denis@agglo-laval.fr
- ❖ SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. : arnaud.samwil@stade-lavallois.com
- ❖ SEM LMA : geraldine.lubert@groupement-lma.fr

ARTICLE 4 - COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Les membres du groupement de commande conviennent de désigner **Laval Agglomération** en tant que coordonnateur du groupement (ci-après désigné "le Coordonnateur").

ARTICLE 5 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants.

Le présent groupement porte exclusivement sur la passation des marchés publics définis ci-après. **Il n'a pas pour effet ni pour objet de confier tout ou partie de l'exécution des marchés au nom et pour le compte des autres membres.**

Au regard de ces éléments, le Coordonnateur à la charge :

- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de sélection des cocontractants ;
- De centraliser la définition des besoins et d'en vérifier la cohérence, en associant les membres du groupement ;
- D'assurer le suivi et la passation des consultations et notamment d'organiser les Commissions d'Appel d'Offres ou les Jurys. La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle constituée en application de l'article 7 ci-après ;
- Le cas échéant, de déclarer les procédures sans suite ou infructueuse.

À l'issue des procédures de passation, chaque maître d'ouvrage signe un contrat avec les opérateurs économiques retenus pour la part qui correspond à ses besoins.

Les autres missions nécessaires à la passation des marchés sont confiées à la SEM Laval Mayenne Aménagements dans les conditions prévues à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 6 - ATTRIBUTIONS CONFIEES À LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

Par convention de mandat en date du 7 novembre 2024, Laval Agglomération a confié à la SEM Laval Mayenne Aménagements un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions des articles L2422-5 et suivants du code de la commande publique.

En vertu de ce contrat de mandat, la SEM Laval Mayenne Aménagements assure les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les missions seront exécutées,
- Préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation des diagnostics (bureaux d'études,...), établissement, signature et gestion des contrats,
- Conduite de l'exécution des diagnostics,
- Synthèse des diagnostics à destination de la Collectivité,
- Coordination générale pour l'élaboration du programme technique détaillé,
- Versement de la rémunération aux intervenants missionnés,
- Préparation de la convention de groupement de commandes à intervenir entre Laval agglomération et le Stade Lavallois MFC pour la passation d'un concours de maîtrise d'œuvre,
- Accompagnement pour la passation du concours de maîtrise d'œuvre (préparation du dossier de consultation, préparation des jurys...),
- Et, plus généralement, accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

Dans ce cadre, la SEM Laval Mayenne Aménagements assurera toutes les missions nécessaires pour permettre la passation des marchés conclus en vertu de la présente convention.

Pour la passation des marchés publics, les Parties approuvent l'utilisation du profil acheteur de la SEM LMA : www.marches-securises.fr

Le détail des missions figure en **annexe 1** de la présente convention.

ARTICLE 7 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - JURY

7.1 - Composition de la commission d'appel d'offres et du jury

Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc, créée spécifiquement pour assurer le suivi de la passation des marchés publics prévus par la présente convention.

Le présent groupement n'étant pas composé en majorité de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux, la composition de la commission d'appel d'offres et du jury est effectuée selon les modalités spécialement fixées par la présente convention.

❖ Commission d'appel d'offres :

Par analogie avec les dispositions des articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres, laquelle est composée des personnes suivantes :

- Le Président de Laval Agglomération, représentant du coordonnateur du groupement et Président de la commission ;

- Le Président Directeur Général de la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. ;
- Deux membres issus de l'assemblée délibérante de Laval Agglomération, à savoir :
 - Madame Céline LOISEAU, titulaire,
 - Monsieur François BERROU, titulaire,
 Laval Agglomération désigne également deux suppléants (en cas d'empêchement) :
 - Madame Isabelle EYMON, suppléante,
 - Monsieur Bruno BERTIER, suppléant.
- Deux membres désignés par la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. à savoir :
 - Monsieur Arnaud SAMWIL, titulaire,
 - Monsieur Jean-Jacques PERRIN, titulaire,
 La SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. désigne également deux suppléants (en cas d'empêchement) :
 - Monsieur Bernard GONTIER, suppléant,
 - Monsieur Jean-Yves ROULIER, titulaire.

Par ailleurs, les deux membres suivants seront invités pour participer aux réunions à titre consultatif :

- Un représentant du Département de la Mayenne,
- Un représentant de la Région des Pays de la Loire.

❖ Jury :

En cas d'organisation d'un concours, un jury sera constitué conformément aux dispositions des articles R2162-22 et suivants du code de la commande publique. Considérant la composition de la commission d'appel d'offres précitée, le jury sera composé des personnes suivantes :

- Le Président de Laval Agglomération, représentant du coordonnateur du groupement et Président du jury ;
- Le Président Directeur Général de la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C.
- Deux membres issus de l'assemblée délibérante de Laval Agglomération, à savoir :
 - Madame Céline LOISEAU, titulaire,
 - Monsieur François BERROU, titulaire,
 Laval Agglomération désigne également deux suppléants (en cas d'empêchement) :
 - Madame Isabelle EYMON, suppléante,
 - Monsieur Bruno BERTIER, suppléant.
- Deux membres désignés par la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. à savoir :
 - Monsieur Arnaud SAMWIL, titulaire,
 - Monsieur Jean-Jacques PERRIN, titulaire,
 La SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. désigne également deux suppléants (en cas d'empêchement) :
 - Monsieur Bernard GONTIER, suppléant,
 - Monsieur Jean-Yves ROULIER, titulaire.
- Trois membres disposant d'une qualification professionnelle en lien avec l'objet de la présente opération comprenant, a minima, un architecte désigné par l'Ordre Régional des Architectes des Pays de la Loire.

Par ailleurs, les deux membres suivants seront invités pour participer aux réunions à titre consultatif :

- Un représentant du Département de la Mayenne,
- Un représentant de la Région des Pays de la Loire.

❖ Autres personnes invitées :

Par ailleurs, pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et l'extension du stade Francis Le Basser, **et en l'absence de concours**, les Parties conviennent, en application de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, que les personnalités suivantes seront invitées à participer aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative :

- Un architecte désigné par l'Ordre Régional des Architectes des Pays de la Loire,

- Le comptable public,
- Un représentant des services techniques de Laval Agglomération,
- Un représentant des services de la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C,
- Toute autre personne susceptible d'apporter son expertise dans le choix des candidats ou du projet.

En outre, la commission sera également assistée par des membres de Laval Agglomération et de la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, afin d'assurer l'ensemble des démarches nécessaires à la préparation et à la conduite des réunions (analyse des dossiers, convocations, secrétariat de séance, procès-verbaux, etc).

7.2 - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres et du jury

Les règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres et du jury sont fixées par analogie avec les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

La SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, assure la préparation des réunions de la commission d'appel d'offres et du jury (ouverture des candidatures, préparation des dossiers, etc).

Les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres et du jury sont adressées à leurs membres, exclusivement par voie électronique, au moins cinq (5) jours francs avant la date prévue pour la réunion. Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour et d'un support de présentation des documents qui seront étudiés.

Considérant la nature des projets à étudier, les réunions de la commission d'appel d'offres et du jury se tiendront exclusivement en présentiel.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission d'appel d'offres ou le jury est à nouveau convoquée. La réunion est alors valablement organisée sans condition de quorum

La SEM Laval Mayenne Aménagements assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres et du jury.

Les décisions de la commission et du jury sont adoptées à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des votes, la voix du Président de la Commission ou du jury aura une voix prépondérante.

Les décisions adoptées font l'objet d'un procès-verbal, signé par les membres présents.

ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

❖ Procédure adaptée

L'attribution des marchés est effectuée par le Président de Laval Agglomération, représentant du coordonnateur du groupement, sans réunion de la commission d'appel d'offres ou du jury.

❖ Procédure formalisée

La sélection des candidats (procédure restreinte) et l'attribution des marchés sont effectuées par la commission d'appel d'offres.

❖ Jury

La sélection des candidats admis à concourir et la désignation du ou des lauréat(s) du concours sont effectuées, après avis du jury, par le Président de Laval Agglomération, représentant du coordonnateur du groupement.

En complément des dispositions des articles R2162-18 et suivants du code de la commande publique, le Président de Laval Agglomération s'engage à respecter les avis du jury pour la désignation des candidats admis à concourir et le(s) lauréat(s) du concours.

ARTICLE 9 - MISSIONS DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

Chaque membre s'engage à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins en vue de la passation des marchés publics,
- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis,
- Participer aux réunions des comités de suivi, de la commission d'appel d'offres ou du jury,
- Signer individuellement chaque acte d'engagement avec l'opérateur économique retenu à l'issue de la procédure de passation du contrat,
- Assurer l'exécution de chaque marché (ordre de service, suivi et réception des prestations, application des pénalités, etc),
- Procéder au versement des indemnités dues aux équipes de maîtrise d'œuvre retenues et non retenues,
- Assurer le suivi financier à compter de la notification des marchés pour la part qui lui revient. Les prestations fournies seront réglées directement par chaque membre du groupement.

ARTICLE 10 - INFORMATIONS ET SUIVI DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

La SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire du coordonnateur du groupement, organisera à intervalle régulier des comités techniques, permettant le suivi des actions engagées pour la passation des marchés faisant l'objet de la présente convention de groupement de commande.

ARTICLE 11 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La mission de Laval Agglomération en qualité de coordonnateur du groupement ne donne pas lieu à rémunération.

La SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, prend en charge l'ensemble des frais occasionnés pour l'organisation de chaque consultation (publicité, etc). Le remboursement des frais en résultant est effectué dans les conditions prévues par la convention de mandat conclue avec Laval Agglomération.

ARTICLE 12 - MODALITES D'ADHESION ET RETRAIT DU GROUPEMENT

L'adhésion au groupement résulte de la décision de chacun des membres. L'adhésion et la sortie du groupement s'effectuent pour chacun des membres selon les modalités de prise de décision en vigueur en leur sein.

Le retrait d'un des membres devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce retrait prendra effet un (1) mois après la réception par les autres membres du groupement de cette lettre recommandée. La résiliation de la présente convention ne pourra intervenir que par accord entre les parties, formalisé par voie d'avenant.

Toutefois, aucun retrait du groupement ne peut intervenir dès lors que la première procédure de passation d'un marché public a été engagée, c'est-à-dire après que le premier avis d'appel public à la concurrence ait été envoyé à la publication ou après transmission du dossier de consultation.

En cas de retrait d'un membre, celui-ci devra procéder au règlement de la quote-part des sommes engagées pour la mise en œuvre des missions confiées en vertu du présent groupement.

ARTICLE 13 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date dès lors qu'elle aura revêtu un caractère exécutoire pour toutes les parties. À ce titre, elle prendra effet à la date à laquelle sera effectuée sa notification à l'ensemble des membres du groupement.

La convention prend fin :

- Soit à l'expiration de la procédure de passation du dernier marché dont la conclusion est mutualisée en application de la présente convention de groupement de commandes,
- Soit après règlements des litiges éventuels liés à la passation des marchés.

ARTICLE 14 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant adopté par les parties dans les mêmes conditions que pour la conclusion de la présente convention.

ARTICLE 15 - CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

La SEM Laval Mayenne Aménagements, agissant au nom et pour le compte du Coordonnateur, peut ester en justice au nom et pour le compte du membre du groupement pour les procédures dont il a la charge.

ARTICLE 16 - LITIGES

Le cas échéant, les membres se réservent la possibilité de solliciter un règlement amiable du litige. A défaut d'accord amiable entre les membres, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nantes.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, les Parties conviennent que le coordonnateur répartisse la charge financière entre les membres du groupement à parts égales.

ARTICLE 17 - CONFIDENTIALITÉ

Les Parties, leurs représentants, leurs préposés et, plus généralement, toutes personnes missionnées par elles pour participer à la passation des marchés à conclure sur le fondement de la présente convention de groupement s'engagent à respecter le principe de confidentialité, notamment sur le contenu des travaux et des échanges réalisés entre les membres.

Les Parties s'engagent en particulier à préserver toute information protégée par la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité, de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale ou de secret des affaires.

ARTICLE 18 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à utiliser toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente convention en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) et toute loi ou réglementation le transposant, le mettant en œuvre ou le complétant, ainsi que les règles, recommandations ou code de conduite adoptés par les autorités chargées de la protection des données.

Tout sujet relatif à la protection des données personnelles sera traité par le Délégué à la Protection des Données Personnelles du Coordonnateur du groupement.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

Fait à Laval, le ... décembre 2024,

Laval Agglomération,

Le Président,

Florian BERCAULT

SASP Stade Lavallois Mayenne F.C.

Le Président Directeur Général

Laurent LAIRY

Le Mandataire,

SEM Laval Mayenne Aménagements,

Le Directeur Général,

Jean-Marc BESNIER

Liste des attributions confiées à la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire du coordonnateur du groupement

I. Passation du marché de maîtrise d'œuvre

- 1) Détermination de la procédure de consultation à mettre en œuvre compte tenu du montant et de la nature des marchés à passer et élaboration de son calendrier ;
- 2) Finalisation du programme avec les membres du groupement ;
- 3) Etablissement du dossier de consultation : rédaction du règlement de la consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) ;
- 4) Après accord du mandant, lancement de la consultation (publication/consultation), mise à disposition sur le profil acheteur et gestion des demandes d'informations complémentaires,
- 5) Le cas échéant, adaptation du dossier de consultation en cours de consultation,
- 6) En cas de procédure adaptée :
 - o Réception des candidatures et des offres,
 - o Analyse des offres,
 - o Demande de négociation et/ou de précision auprès des soumissionnaires,
 - o Proposition de l'attributaire au mandant,
 - o Le cas échéant, présentation des offres en commission (secrétariat de la commission),

- Information des opérateurs économiques non-retenus,
 - Attribution du marché et conduite des formalités légales,
- 7) En cas de procédure formalisée / concours :
- Assistance de la collectivité pour la constitution du jury,
 - Réception des candidatures,
 - Assistance à l'analyse des candidatures,
 - Présentation des candidatures à la CAO ou au jury (et secrétariat de l'instance),
 - Notification de la décision de la CAO ou du jury aux candidats,
 - Envoi des invitations aux candidats admis à concourir / à négocier / en phase offre,
 - Réception des offres - Le cas échéant, anonymisation,
 - Assistance à l'analyse des offres (ou des esquisses),
 - Présentation des propositions en CAO ou au jury (et secrétariat de l'instance),
 - Information des opérateurs économiques non retenus,
 - Attribution du marché - le cas échéant, négociation du marché avec le lauréat du concours,
 - Le cas échéant, mise au point du marché,
- 8) Signature des marchés pour le compte de Laval Agglomération ;
- 9) Signature des marchés pour le compte de la SASP Lavallois Mayenne F.C. ;
- 10) Etablissement du rapport de présentation ;
- 11) Après signature des marchés, établissement du dossier nécessaire au contrôle de légalité et transmission à l'autorité compétente ;
- 12) Notification du marché ;
- 13) Publication de l'avis d'attribution et des données essentielles des marchés publics ;
- 14) Délivrance des ordres de services ;
- 15) Le cas échéant, paiement des primes aux candidats non retenus ;
- 16) Pour Laval Agglomération, établissement des états nécessaires pour les dépenses ouvrant droit au FCTVA et le cas échéant fourniture aux membres du groupement des informations nécessaires à ses déclarations fiscales ;
- 17) De transmettre au membre du groupement une copie des pièces contractuelles nécessaires à l'exécution technique et financière des marchés attribués ;

II. Actions en justice

La SEM Laval Mayenne Aménagements assumera les responsabilités et les conséquences des éventuelles actions en justice jusqu'à l'expiration des délais de recours des soumissionnaires non retenus, des tiers, et du contrôle de légalité pour tous les actes réalisés en application de la présente convention.

La SEM Laval Mayenne Aménagements mettra en œuvre toutes actions en défense ou demande nécessaires.

Tous les autres litiges pouvant naître de la conduite de l'opération de réhabilitation et d'extension du stade Francis Le Basser seront traités conformément aux stipulations des conventions de mandat confiées à la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire.

Florian Bercault : *Alors, question Mobilité, on va voir si ça rassemble. Isabelle Fougeray, avec 2 délibérations.*

MOBILITÉ

• **CC188 - DSP TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU DÉLÉGATAIRE RATP DEV**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

La convention de délégation de service public, validée en conseil communautaire de septembre 2022, entre Laval Agglomération et RATP Dev, définit les conditions d'exploitation du réseau de transports public de Laval Agglomération.

Laval Agglomération, autorité organisatrice de transport définit la politique générale de transport sur les 34 communes de la communauté d'agglomération et réalise les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau confié à RATP Dev, dans le cadre de la délégation de service public (DSP) signée le 28 novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'exploitant doit produire chaque année, un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le même article édicte que dès sa communication, il doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par ailleurs, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) examine chaque année les rapports d'activité des DSP.

Le rapport transmis fait aujourd'hui encore l'objet d'échange avec la RATP pour leur demander des compléments d'information ou la complétude d'éléments. Les données fournies dans le rapport ne sont pas validées par Laval Agglomération.

Le rapport d'activité de RATP Dev fait état notamment des résultats suivants :

II – Présentation du service délégué en 2023

Le réseau de transport comprend :

- 14 lignes Régulières et des circuits scolaires opérés par RD LAVAL et son sous-traitant STAO 53.
- Le réseau couvre une amplitude de 6h à 22h en semaine et jusqu'à 23h30 le vendredi et samedi soir, avec le service NOCTUL.
- Un service de Transport à la Demande (TAD) et transport de personnes à mobilité réduite (TMPR) opérés par la société TITI Floris et des artisans Taxis du territoire
- Un service de 300 VAE en location longue durée (VELA)
- Un service de 95 VLS « classiques » en libre-service (VELITUL) stationnés sur 6

- stations
- Des parkings vélos (VELIPARK)

3 étapes structurantes de cette année 2023 :

- au 1^{er} janvier 2023, le réseau anciennement opéré par le précédent délégataire a été maintenu à l'identique. L'offre de transport a ainsi été conservée pour la période scolaire, petites vacances scolaires et été 2023.
- au 4 septembre 2023, le nouveau réseau proposé par RATP Dev a été mis en œuvre. Très rapidement, des difficultés majeures ont été rencontrées.
- au 6 novembre, une offre restructurée a été mise en œuvre, apportant une nette amélioration sur la qualité de service délivrée aux voyageurs.

III - Les conditions d'exécution

Le réseau a nécessité 119 véhicules bus et cars (soit 14 véhicules de plus que le contrat de DSP) qui ont parcourus 2 630 515 kms commerciaux.

Au cours de l'année, un peu plus de 5 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau TUL.

Le réseau a généré plus de 2,3M€ de recettes commerciales pour un peu plus de 582 000 titres vendus.

IV - Le compte d'exploitation

RD LAVAL affiche des revenus à hauteur de 16 389K€ et une perte d'exploitation qui s'élève à -1 091K€. Le résultat net de l'entreprise s'élève à -997K€ sur l'exercice.

Isabelle Fougeray : *Alors, en effet, ce soir, il vous est présenté le rapport d'activité du délégataire, donc RATP Dév, de l'année 2023. Quelques rappels, notamment sur le périmètre. Cette délégation de services publics s'opère à la fois sur des lignes régulières, sur des lignes scolaires du service de transport à la demande, du transport PMR, de la location de vélo-assistance électrique et un service de vélos en libre-service. Cette délégation de services publics est d'une durée de 8 ans. Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2023.*

Comme je vous disais, donc RATP Dév qui est notre délégataire, mais qui fait aussi appel à de la sous-traitance, donc la STAO, Titi Floris et les taxis locaux. Pour 2023, vous pouvez constater un peu plus de 2,6 millions de kilomètres commerciaux réalisés par les lignes régulières et les lignes scolaires, ce qui représente un peu plus de 147 équivalents temps plein en termes de conducteurs et, hors TAD et TPMR, presque 120 véhicules.

L'offre de transport repose sur 14 lignes régulières et des circuits scolaires, plus 5 zones TAD, le service TULIB et un service TPMR MOBITUL, un service de location longue avec une flotte aujourd'hui de 300 vélos à assistance électrique et 6 stations VELITUL avec 95 VLS classiques. L'amplitude de l'offre de transport en semaine de 6 heures à 22 heures et le vendredi et le samedi de 6 heures à 23h30. Nous avons quasiment 650 arrêts, 649 exactement, sur le territoire de Laval Agglomération.

L'année 2023 a été marquée, alors je ne sais pas si on peut les appeler des temps forts... Excusez-moi, c'est difficile en fait pour moi aujourd'hui de faire le compte-rendu de ce rapport d'activité. 1^{er} janvier, début de la délégation de services publics pour RATP Dév, donc C'est la slide suivante, s'il vous plaît.

Merci. Ensuite, à partir du 4 septembre, la mise en place du nouveau réseau et une troisième date, qui est le 6 novembre, qui a été un réseau restructuré suite à un démarrage du nouveau réseau qui a été particulièrement difficile et une fin d'année 2023 où l'offre a été, de manière continue, restructurée, de manière à rétablir la situation sur un réseau nominal sur notre réseau TUL.

La fréquentation du réseau c'est un peu plus de 5 millions de voyages qui ont été réalisés en 2023 et donc vous avez la courbe avec les fréquentations mensuelles.

Les recettes commerciales qui s'élèvent pour 2023 à un peu plus de 2,3 millions d'euros, ce qui a représenté 582 000 titres vendus et vous avez dans le tableau la répartition en fonction des typologies de titres de transport. Donc ça, ça concerne les lignes régulières.

Ensuite nous avons donc deux services complémentaires : le transport à la demande, le MOBITUL, 67 215 voyages réalisés en 2023 et, concernant le TULIB, 31 115 voyages.

Quelques indicateurs concernant les vélos à assistance électrique en location longue durée : sur 2023, c'est 279 contrats de location, un taux de location à hauteur de 93 % et 280 personnes ayant un vélo à assistance électrique en location longue durée sur l'année 2023, répartis de la manière suivante 261 en non-abonnés TUL et 19 abonnés TUL.

D'un point de vue marketing, donc une année contrastée avec, dans les aspects plus positifs, des outils nouveaux, tels qu'un site Web qui a été restructuré, une application mobile aussi revue, la mise en place du M-ticket en mars 2023, une information voyageurs cohérente et fiable mais restant à améliorer en termes de lisibilité, une image de marque du réseau renforcée grâce à la nouvelle charte graphique. Concernant les moins de cette année 2023, donc une rentrée de septembre marquée par de nombreuses difficultés avec, toutefois, une situation qui s'améliore à partir de novembre et une baisse de la fréquentation au dernier trimestre 2023. Je rappelle que c'est le rapport du délégué.

En termes de fréquentation, là, on est revenu à peu près à la normale par rapport à ce qu'on avait, en 2022.

Alors, des actions aussi en termes de marketing qui ont été déployées, donc des actions pour chercher à conquérir de nouveaux clients. On l'a déjà indiqué, avec la mise en place du M-Ticket, la gratuité de la ligne K pendant la semaine de la mobilité. Donc pour rappel la ligne K, c'est la nouvelle ligne qui dessert la zone économique des Morandières et autoroutières.

Le lancement de la navette de centre-ville en janvier 2023 et le Noctul qui, à partir de septembre 2023, dessert les communes de première couronne. Des actions aussi pour fidéliser les voyageurs, donc une campagne email de réabonnement, plusieurs jeux concours tout au long de l'année et une présence terrain en septembre et novembre 2023.

Et enfin des actions concernant la notoriété et l'image du réseau, avec la mise en place de navettes dans le cadre du salon Laval Virtual, un plan de transport adapté pour les Lumières de Laval le 2 décembre 2023, des navettes gratuites mises en place pour le festival Les Trois Éléphants, le lancement du nouveau site internet TUL et la mise à jour des supports de communication avec la nouvelle charte graphique.

Au cours de cette année 2023, il y a aussi eu des enquêtes et notamment une enquête fraude qui a montré un taux à hauteur de 8 %, sachant qu'il n'y a eu aucun contrôle de réalisé sur l'année 2023 par RATP.

Un programme aussi d'enquête satisfaction qui souligne un très fort attachement à la marque TUL, en dépit de la rentrée de septembre 2023. Vous avez ici quelques chiffres clés de l'année dont certains ont déjà été indiqués, je vous laisse en prendre connaissance.

Alors, un résultat financier très dégradé, donc des revenus à hauteur de 16 389 000 € pour des coûts complets d'exploitation hors amortissement de 17 063 000 millions d'euros, des locations de matériel roulant pour 267 000 euros, des locations infrastructure pour 63 000 euros et dotation nette aux amortissements des immobilisations 85 000 euros, ce qui

fait un débit total de moins presque 1 100 000 €, et un résultat net autour de moins 1 million d'euros. Voilà. Je vous remercie.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport, évidemment ? Oui, Yannick Borde.

Yannick Borde : Merci, Monsieur le Président. Je vais faire deux sujets. Je vais faire un sujet sur le rapport et puis un sujet sur ce qu'on vit depuis 10-15 jours.

Sur le rapport, c'est vrai qu'on nous demande de voter un « prendre acte », donc c'est difficile de voter contre un « prendre acte ». Mais si j'avais à voter sur un avis sur le service, je pense que je m'abstiendrais au pire, mais moi peut-être que je voterais contre.

Sur le rapport, moi j'ai plusieurs sujets. Alors c'est vrai qu'on est sur une année avec N-1 avec un autre délégataire, donc ce n'est pas nécessairement évident de comparer. Je me suis quand même, vite fait tout à l'heure, plongé dans le rapport de l'année dernière de Keolis pour essayer de comprendre un peu certaines choses. Et ça ne m'a pas aidé à comprendre en fin de compte.

Il y a deux questions là-dessus. La première, c'est sûr, en espérant qu'il parle de la même chose. C'est quand on parle des kilomètres ligne régulière + scolaire. On voit quand même qu'entre 2022 où Keolis l'annonçait à 2 835 000 km, on est en forte baisse avec 2 630 000 km. Également donc le point qu'évoquait, juste à la fin, Isabelle Fougeray, la question du résultat net de l'exploitant qui était très légèrement équilibré sur la dernière année de Keolis, dans le rapport qu'on avait en 2022, on était à plus 30 000 je crois ou plus 60 000, quelque chose de cette nature-là et là on frôle le million. Alors moi, je n'ai pas pris le temps de comparer les deux, mais j'aimerais bien que quelqu'un puisse nous rafraîchir un peu la mémoire sur ce qu'avait indiqué RATP Dév dans sa projection pour 2024.

Parce que, c'est quoi la conséquence de ce résultat-là ? Qu'est-ce qui va se passer demain sur l'évolution de la DSP ? Voilà. Je vais peut-être m'arrêter là. Je vous demanderai la parole, si vous le voulez bien, après, sur les derniers jours.

Isabelle Fougeray : Oui donc merci pour ces différentes questions et je te rejoins Yannick, c'est particulièrement je trouve toujours difficile de prendre acte d'un rapport d'un délégataire qui n'est pas aussi présent pour répondre de ce rapport.

Je vais tenter, en tout cas, de t'apporter quelques éléments concernant les kilomètres ligne régulière, ligne scolaire. On a un delta, mais qui, sur 2023, s'explique par le fait que RATP Dév a « exploité », l'ancien réseau de Keolis du 1^{er} janvier au 31 août. C'est seulement dans la deuxième phase qu'il a appliqué, on va dire, son offre qu'on a retenue en termes de kilomètres. Je ne sais pas si ça peut t'éclairer, donc en fait on est sur une demi-année, on n'est pas dans l'offre complète de RATP. Il sera plus évident de comparer l'année complète 2024 dans le rapport avec l'année 2022. Et si la RATP Dév respecte ses engagements en termes d'offres, on est sur un nombre de kilomètres supérieur à ce qui a été proposé par Keolis.

Maintenant, concernant en effet le résultat, je ne sais pas si on peut revenir sur la slide, il faut savoir que ce rapport d'activité, notamment sur les aspects financiers, a été analysé. J'ai demandé, comme toi, il y a des choses qui m'ont ennuyée, à un cabinet et là, un courrier va être adressé à RATPDev, parce qu'on a besoin de compléments d'explication sur un déficit aussi important.

Je ne peux peut-être pas en dire davantage aujourd'hui, mais il y a des choix en tout cas qu'a faits le délégataire notamment sur ces investissements qui aujourd'hui, viennent en fait augmenter son déficit. Il y avait dans un PPI l'acquisition de véhicule en propre. Dans le rapport on s'aperçoit qu'il y a eu un choix du délégataire de plutôt faire de la location.

Je ne vous cacherais pas que l'impact n'est pas négligeable. Ça, c'est un des premiers points qu'il va falloir que RATP puisse nous expliquer ; son choix stratégique. Deuxième point, ça concerne aussi des frais de siège. Il faut savoir que dans le contrat avec RATP, ils étaient

capés à 2,9 %. Aujourd'hui, quand on analyse, mais là j'ai aussi besoin d'explications de RATP, on est au-dessus, en tout cas dans l'analyse que nous on en fait.

Donc là aussi, si on remonte et si on refaiture du siège vers la filiale des choses, forcément on va afficher un résultat net, on va dire, déficitaire. Donc ce résultat, il faut en prendre acte, mais on attend aussi, nous Laval Agglomération, des explications complémentaires.

Florian Bercault : Sur la deuxième partie ?

Yannick Borde : Sur la deuxième partie, donc ça concerne ce qui s'est passé depuis 15 jours à peu près, à la suite du mouvement de grève qu'il y a eu à la RATP Dev, donc au transport urbain. Il y a eu un accord de sortie de grève qui a été signé par les organisations syndicales et la direction. Je crois que l'agglomération a été aussi mise dans la boucle, ce qui, à mon avis, est un peu étonnant. Mais on en a parlé avec Isabelle, donc ce n'est pas un sujet nécessairement pour moi.

Effectivement, moi je considère que deux choses. La première, c'est que les modalités de l'accord qui prévoient, qui s'appuient notamment sur des problèmes de retard et qui indiquent que pour résorber ces retards, il faut dégrader de façon extrêmement importante le service, voire la sécurité, c'est quelque chose qui pour moi n'est pas acceptable.

Moi j'ai été alerté le samedi 6 ou 7 décembre par des parents dont les enfants avaient été déposés à l'arrêt devant le centre commercial Leclerc. Des enfants qui habitaient dans le quartier des Orientales et des Feuillantines avec un chauffeur de bus qui leur a dit : « je n'ai pas le temps d'aller dans le quartier des Feuillantines et des Orientales, je file tout droit. » Je caricature à peine en disant comme ça. Donc ce n'est pas possible sincèrement de vivre ça.

Alors moi je peux comprendre qu'il y a des difficultés, il y a des sujets de circulation parfois compliqués, je n'ai pas de problème à entendre les difficultés, puis à essayer d'ajuster, de trouver des solutions.

À un moment donné, il faut aussi quand même faire attention aux solutions qu'on apporte, ça c'est la première remarque. La deuxième remarque, c'est quand même dénoncer avec force la communication, enfin je ne sais même pas si je dois le dire comme ça, parce qu'il n'y en a pas, donc à la fois de RATP Dev et un peu de l'agglomération, parce que moi, je n'ai eu aucune information à un moment donné de qui que ce soit sur 1, le contour de l'accord qui pénalisait sacrément la desserte de Saint-Berthevin, et puis 2, sur la façon dont les choses pouvaient évoluer. C'est vrai que lors du premier contact que j'ai eu, on me dit que la solution qui est apportée pour Saint-Berthevin n'est pas satisfaisante, on va la retravailler. Sauf que si je ne rappelle pas, si je ne relance pas, si je ne redemande pas ce qui se passe, personne ne nous dit rien.

Donc sincèrement, ce n'est pas possible de fonctionner comme ça. J'ai bien compris que ça allait être encore le cas, sans doute cette semaine, par rapport à la dernière semaine avant la petite pause des vacances scolaires, des fêtes de fin d'année, et qu'a priori, pendant la période de vacances, on va retrouver un système à peu près classique de période non scolaire ; avec, je l'espère, des améliorations. Isabelle Fougeray m'a envoyé des éléments ce week-end qui me laissent penser que l'ajustement sera meilleur que la première hypothèse. Il reste quand même dégradé par rapport à la situation initiale. Donc moi je veux bien qu'il y ait quelques mois, je crois que c'est 31 mars, l'échéance de cet accord pour trouver des formules qui résorbent les problèmes de retard.

Mais sincèrement, je ne sais pas si je dois dire que j'exige, mais en tout cas, je demande fortement qu'on soit associé aux recherches de solutions, et puis qu'on soit tenu informé de l'avancement et puis si possible, des ajustements qui sont réalisés. Parce que moi, sur l'extranet de la ville, on a plusieurs remontées qui sont quand même assez désagréables. Mais évidemment, comme disent certains, c'est toujours le maire qui est en première ligne là-dessus.

Les gens pensent que c'est le maire de Saint-Berthevin qui organise les transports. J'assume. Moi, je n'ai pas de problème avec ça. Mais à un moment donné, qu'on soit tenu informé et qu'on partage la réflexion et la décision là-dessus. Sinon, tout le monde s'énerve et ça ne se finit pas très bien. Voilà.

Florian Bercault : *Jean-Pierre, Jean-Pierre Thiot.*

Jean-Pierre Thiot : *Oui, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente. Je rejoins parfaitement les propos de Yannick Borde, le maire de Saint-Berthevin. Pour moi, sur ce dossier, d'abord au niveau du rapport, c'est vrai qu'il y a le volet temps fort de l'année 2023.*

Sur ce rapport, j'ai l'impression que c'est quand même un écran de fumée. On parle d'offres renforcées, d'une situation de plus en plus sereine. Je crois qu'on est loin de ça aujourd'hui. Moi, il y a plusieurs points qui m'interpellent sur ce dossier de la fin de grève des transporteurs de RATP Dev.

Tout d'abord, au niveau contractuel, nous avons une DSP avec des règles, des obligations très précises sous la forme d'un contrat de service qui s'impose, pour moi, au délégataire qu'est RATP Dev. Alors moi ce qui me gêne c'est qu'on arrive à balayer ou à réduire d'un revers de main des services de transport rendus dans deux ou trois communes des 34 communes de Laval Agglomération, au seul motif qu'elles sont des bouts de lignes.

C'est comme si on rendait responsables les usagers de nos communes du mal vécu des chauffeurs TUL, ça n'a pas de sens. Pour moi cette DSP, c'est un engagement sous couvert des règles de la commande publique qui ne peut pas être maltraitée de la sorte, d'un coup d'un seul, même pour mettre un terme à une grève. Une grève qui est pénible, j'en conviens. Pour moi, là il y a maldonne et nous avons un exécutif de l'agglomération qui a bien sûr ou qui ne peut qu'avoir validé cette décision que je trouve, que je considère comme malheureuse, même si elle a abouti à la fin de la grève et on rejoint le problème de communication.

Pas de concertation, aucune concertation avec les élus maires des communes concernées. Ça, c'est plus que gênant. Personnellement j'ai appris ces changements par notre élu qui participait à la commission mobilité de mercredi dernier, qui a été estomaqué de découvrir le plan des arrêts qui ne seraient plus desservis.

J'en suis doublement surpris que lundi dernier je participais au copil, au comité de pilotage du plan de mobilité simplifié, aux côtés de notre vice-présidente Mobilité. Je suis même intervenu pour faire valoir l'importance d'une seconde ligne TUL de L'Huisserie vers Laval en passant par le bois et à aucun moment, on ne m'a soufflé à l'oreille que notre seule ligne TUL existante sur la commune de L'Huisserie, la ligne G, allait être une des solutions pour stopper le mouvement de grève.

Alors pour moi, ce ne sera pas des exigences, mais deux préconisations. La première, c'est à RATPDev, très clairement, de trouver une solution à ces problèmes RH et d'appliquer rigoureusement les termes de la DSP. Donc je demande finalement le rétablissement des arrêts non desservis qui ont été stoppés.

Et puis pour moi, le deuxième point, il est au moins aussi important, il faut revoir la communication au niveau de notre agglomération. On ne peut pas, comme ça, à vau-l'eau, décider presque de manière arbitraire, sans que les maires soient consultés sur un sujet d'une telle importance. Voilà. Merci de votre écoute.

Et je reconnais que notre vice-présidente a un sacré dossier à gérer et on ne peut que saluer le travail qu'elle réalise et puis les difficultés qu'elle peut rencontrer avec notre prestataire. Merci.

Florian Bercault : *Isabelle Fougeray.*

Isabelle Fougeray : *Oui, merci. Peut-être quelques mots pour replacer un petit peu le contexte. Donc, en effet, le réseau TUL a été confronté à un mouvement de grève du 28 novembre dernier au 2 décembre, sachant qu'avant ça, il y a ce qu'on appelle une alarme*

sociale auprès de l'employeur, donc quasiment plus de 10 jours avant. C'est juste pour reposer aussi le contexte.

Les revendications des organisations syndicales étaient liées aux conditions de travail des salariés et relevées de la responsabilité de RATP Dev. Or, malgré une période d'alarme, avant un préavis de grève déposé, sur 12 revendications, une seule concernait un point d'achoppement entre les organisations syndicales et RATP Dev Laval : à savoir, des problématiques, qui ont été évoquées ce soir, de temps de parcours et de temps de battement, qui, au regard des salariés TUL, ne tiennent pas compte de la réalité du terrain et engendrent des conditions de travail dégradées pour les conducteurs et des retards en heures de pointe conséquents sur plusieurs lignes, la ligne A, B, D, G et F, qui viennent fortement impacter les usagers du réseau TUL.

Je ne vous cacherai pas mon étonnement, lorsque fin novembre, les organisations syndicales m'ont interpellée en m'indiquant que, malgré leur alarme auprès de leurs employeurs, aucune solution n'était proposée par la direction des RATP Dev pour lever ce dernier point d'achoppement, permettant ainsi, soit de ne pas aller jusqu'au préavis de grève ou éventuellement de sortir du mouvement de grève dans le week-end du 2 et 3 décembre.

Pourquoi cette réaction de RATP Dev ? Parce que RATP Dev considère que c'est à Laval Agglomération de financer une nouvelle fois des kilomètres commerciaux et/ou des moyens humains supplémentaires pour pallier ces temps de parcours inadaptés ; sauf que je souhaite rappeler aujourd'hui que RATP Dev disposait de toutes les informations nécessaires pour dimensionner son offre en conséquence et qu'en signant ce contrat de délégation de service public, il s'engageait contractuellement à respecter son offre et est juridiquement responsable, je vous l'accorde, Messieurs, des moyens humains et surtout de la qualité de service.

Pour rappel aussi, Laval Agglomération a réalisé deux avenants en 2024, d'un montant d'un peu plus de 900 000 € pour notamment mettre à plat l'organisation du réseau pour septembre 2024. On parlait tout à l'heure d'adaptation et d'une évolution du réseau, puis aussi d'une volonté de Laval Agglomération de mettre des adaptations majeures que nous avons décidées ensemble en conseil communautaire.

Et pour ce fait, RATP s'était engagé à regraphiquer (excusez-moi des termes techniques) tout le réseau, c'est-à-dire à reprendre tous ces temps de parcours et tous ces temps de battement.

Et donc il était hors de question sur ce mouvement de grève que Laval Agglomération, en tout cas pour sortir de ce mouvement, mette le moindre centime d'euro, tant que les causes des retards, en tout cas aujourd'hui, ne sont pas objectivées.

Parce que je trouve ça facile d'un délégataire de toujours mettre en cause la responsabilité de Laval Agglomération et de le mettre face à nouveau à des engagements financiers pour répondre à des problématiques qui sont moins d'ordre technique et qui relèvent de l'opérateur en tant que professionnel.

En effet, pour pouvoir objectiver ces causes de retard, un audit va être lancé sur les trois prochains mois. Par conséquent, il a été convenu avec les organisations syndicales la mise en place d'adaptation temporaire, à la fois sur les lignes A, B, D concernant la ville de Laval et F, G concernant la ville de Saint-Berthevin, la ville de Bonchamp et la ville de L'Huisserie, dans l'attente des résultats de cet audit.

Donc en effet, M. Borde et M. Thiot, j'entends et je comprends vos interventions ce soir. Et en effet, deux adaptations proposées sur ces lignes par les organisations syndicales, parce que je le répète, RATP Dev n'a fait aucune proposition technique pour garantir de meilleures conditions de travail pour les conducteurs et dégrade de manière conséquente la qualité de service sur la ligne F et la ligne G.

Les organisations syndicales, pour les avoir recontactées en fin de semaine, sont bien conscientes de ces dégradations de desserte et d'ailleurs dès vendredi dernier elles ont

accepté de revoir celles sur Saint-Berthevin que je vous ai soumises, M. Borde, ce week-end avec un nouveau circuit impactant de manière moindre, mais impactant en effet toujours les usagers de la commune de Saint-Berthevin.

Et M. Thiot, un travail est actuellement engagé aussi avec les organisations syndicales pour envisager des adaptations qui ne soient appliquées que sur les heures de pointe et non toute la journée, comme ce l'est actuellement, voire même uniquement sur les heures de pointe du soir.

Et concernant l'information, lorsque nous avons échangé avec les organisations syndicales et lorsque nous avons eu un échange avec Monsieur le Président et M. Le Bras, directeur de la filiale RATP Dev, une des conditions était l'information voyageurs de ces adaptations. Et là encore, RATP Dev s'était engagé à réaliser toute l'information nécessaire à la mise en place de ces adaptations temporaires, mais hélas, une fois encore, on peut constater qu'il a failli à sa mission.

Et pour conclure, je tiens à redire que Laval Agglomération ne peut se substituer au délégataire dans ses obligations et je rappelle que la collectivité et ses représentants sont tenus par des obligations juridiques de gestion et de bonne gestion des deniers publics, merci.

Florian Bercault : Tout a été dit évidemment par Isabelle Fougeray que je tiens évidemment à remercier pour son action. Sachez qu'effectivement les relations sont tendues, exigeantes et la confiance se dégrade de jour en jour avec notre délégataire, ça va sans dire.

On constate des dégradations de service, alors, de manière parcimonieuse, et la solution de facilité de crier avec les loups, sachez que tout le monde a été impacté par la grève et au premier chef la ville de Laval, qui était en pleines illuminations, donc il n'y a pas eu de précipitation pour faire taire le mouvement de grève, puisque ça a bien impacté la mise en lumière de la ville de Laval. Donc l'objectif, c'était de trouver des solutions là où l'agglomération était engagée de pouvoir tenir, notamment sur les questions de sanitaire en bout de ligne on a pris des engagements fermes.

Effectivement, on a un délégataire qui ne semble pas forcément raccord avec nos attendus en termes de qualité de service et n'a pas la même lecture contractuelle que cette délégation de service public. Donc, moi, ce que je vous propose, c'est effectivement, plus on est nombreux autour de la table, plus on sera fort, vous inviter aux prochains échanges qui ne sont pas qu'à l'échelle locale. Loin de là, moi, quand je négocie, c'est avec le directeur général France Benelux de RATP Dev.

Donc l'affaire est suivie, depuis le début de la délégation de service public, au siège parisien et soyez assurés qu'on est pleinement mobilisé. On est accompagné d'un cabinet spécialisé sur les déplacements et d'un cabinet d'avocat sur le volet juridique. Donc c'est vrai que ce n'est pas simple de tout mettre publiquement sur la table, puisqu'il y a beaucoup de contentieux qui sont en cours avec RATP Dev, mais sachez qu'on est vraiment mobilisés.

Je remercie à nouveau ; on a la chance d'avoir une vice-présidente qui est engagée jour le jour, heure par heure, du lundi au dimanche, pour faire fonctionner ce réseau. Et on n'aurait pas Isabelle aujourd'hui, je pense que ce réseau ne serait pas en état de marche. Donc vraiment, je tenais à le dire et je vous invite évidemment autour de la table pour les prochains épisodes. Oui, Nicole Bouillon.

Nicole Bouillon : C'est une question annexe. Il me semble que lorsqu'on a signé ce renouvellement de contrat avec RATP, il y avait une autre ville de province qui était desservie par RATP ou alors je me trompe ? Plusieurs ? Alors, comment ça se passe dans les autres ?

Isabelle Fougeray : La plus proche de chez nous est Angers et je ne sais pas, on n'entend pas parler de ce réseau. Je pense que c'est une délégation de service qui a mal démarré. Maintenant, il faut arriver à ce qu'on puisse redresser les choses rapidement et puis, en effet, retrouver, comme l'a dit Florian, une confiance réciproque qu'il n'y a plus aujourd'hui entre le délégataire et son délégant, et en sens inverse.

Florian Bercault : *En tout cas, ça reste des grandes maisons, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de mauvais choix au moment du choix du délégataire, puisqu'il y a trois grands opérateurs de transports publics, avec évidemment, leur réputation, leur savoir-faire, en France et à l'international. Que ce soit les uns ou les autres, souvent d'ailleurs des actionnaires un peu similaires, ce n'est pas forcément la question, mais c'est plutôt les hommes et les femmes qui ont repris le réseau au moment de la reprise, et les hommes et les femmes qui aujourd'hui dirigent le réseau, en tout cas en local, que les choses soient claires.*

Donc on a déjà changé une fois de direction, mais une fois de plus, on ne peut pas se substituer au délégataire, on ne peut pas être dans la co-décision permanente et on se refuse à être co-décisionnaire de décision qui relève évidemment du délégataire. Par contre, effectivement une situation de crise et qui dure et qui met à mal le réseau avec un mouvement de grève qui était d'ampleur, on ne pouvait pas ne pas agir, mais chaque centimètre qu'on laisse à notre délégataire, il est assorti de contreparties. De contreparties temporelles, c'est-à-dire qu'aucune acceptation de dégradation de services n'est dans la durée, et tout est demandé aussi à des conditions d'information et financière. Soyez assurés de ça aussi.

Donc je vous invite à prendre acte de ce rapport, évidemment, du délégataire, qui ne vaut pas approbation, bien entendu. On vote pour la présenter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 188/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

DSP TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU DÉLÉGATAIRE RATP DEV

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1, L1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 56/2022 du conseil communautaire du 12 septembre 2022 approuvant le choix du délégataire de service public des transports urbains de l'agglomération lavalloise,

Considérant qu'en vertu de l'article L1411-3 du CGCT, il appartient au délégataire d'un service public de transmettre au délégant un rapport détaillé concernant l'année écoulée,

Considérant le rapport d'activité 2023 transmis par la société RATP Dev,

Considérant l'examen du rapport par la commission consultative des services publics locaux le 10 septembre 2024,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2023 remis par RATP Dev, dans le cadre de la délégation de service public de transports urbains.

Laval Agglomération rappelle que les propos et les informations contenues dans le rapport d'activités reflètent uniquement le point de vue de la RATP sur l'année écoulée.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (Loïc Broussey et Camille Pétron) et cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Nicole Bouillon, Olivier Barré, Damien Richard, Jean-Pierre Thiot et Anne-Marie Janvier).



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

2023



Table des matières

1.	Comptes afférents aux opérations entrant dans la délégation	8
1.1	Comptes annuels de résultat de l'exploitation	8
1.2	Comptes sociaux, liasse fiscale et déclarations sociales de l'entreprise	9
1.3	Méthodes et éléments de calculs pour la détermination des produits et charges	9
1.4	Etat des variations du patrimoine immobilier	10
1.5	Mise à jour des inventaires A et B	11
1.6	Biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public et PPI.....	11
1.7	Plan pluriannuel des investissements et des amortissements actualisé.....	12
1.8	Programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens et immobilisations 14	
1.9	Etat des autres dépenses de renouvellement	15
1.10	Engagements financiers, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public 15	
1.11	Éléments du calcul du forfait de charges.....	15
1.12	Inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise du service concédé..	16
2	Qualité du service.....	17
2.1	Indicateurs objectifs d'évaluation de la qualité du service,.....	17
2.2	Démarches des contrôles internes	17
2.3	Principaux résultats des enquêtes et sondages réalisés pendant l'année,	18
2.4	Réclamations et observations des usagers.....	23
3	Conditions d'exploitation du service.....	27
3.1	Éléments techniques.....	27
3.2	Synthèse des interventions menées sur le mobilier urbain et les infrastructures vélos.....	30
3.3	Liste des contrats et prestations conclus avec des entreprises tierces.....	31
3.4	Liste des interventions ayant nécessité l'immobilisation d'un véhicule pour une durée de plus de trois jours.....	31
3.5	Liste exhaustive des courses du réseau n'ayant pas été effectuées	32
3.6	Consommations moyennes de carburant pour chaque véhicule.....	32
3.7	Bilan des incidents et accidents constatés et propositions d'améliorations.....	33
3.8	Bilan de la politique d'information des usagers	37
3.9	Bilan de la politique de lutte contre la fraude	44
3.10	Bilan ligne par ligne des kilométrages réalisés	44
3.11	Bilan des kilométrages réalisés pour les services pour le compte de tiers	47
3.12	Bilan des kilomètres TIPP.....	48
3.13	Synthèse annuelle des ratios et indicateurs figurant dans les tableaux de bord mensuels	49

3.14	Nombre de kilomètres parcourus par véhicule	51
3.15	Vitesse commerciale et son évolution sur une base heure de pointe du soir	52
3.16	Taux de correspondance par ligne	53
3.17	Liste des points noirs de circulation et préconisations	56
3.18	Liste des dépositaires et état des ventes annuelles	61
3.19	Bilan d'activité des services complémentaires de mobilité	62
3.20	Impact environnemental et calcul des émissions sur l'année	65
3.21	Analyse de la fréquentation	66
3.22	Liste et résultats des campagnes de promotion du service	72
3.23	Bilan des infractions constatées,	76
3.24	Recensement des actes de délinquance	76
4	Éléments financiers	77
4.1	Tarifs pratiqués	77
4.2	Autres recettes d'exploitation	79
4.3	Bilan des activités réalisées pour le compte de tiers	81
4.4	Une présentation des ratios financiers caractéristiques	81
4.5	Commentaire relatif aux éléments financiers	82
4.6	Conditions économiques générales de l'année d'exploitation	82
5	Données sur le personnel	83
5.1	Liste des emplois et des postes de travail	83
5.2	Bilan de sa politique de formation du personnel et le plan de formation	84
5.3	Evolution majeure affectant la situation du personnel	86
5.4	Accidents de travail significatifs survenus	86
5.5	Observations formulées par l'inspection du travail	87
6	Mesures en faveur de l'insertion sociale	88
7	Annexes	89

Introduction

En 2022, Laval Agglomération a lancé une procédure de mise en concurrence afin de déléguer le service public des transports urbains.

A l'issue de celle-ci, RATP Développement a été désignée attributaire par l'autorité délégante par délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2022 et un contrat de délégation de service public a été signé le 28 novembre 2022. Conformément à l'article 2.3 du contrat, la société RD LAVAL Agglomération lui a été substituée.

En application des articles R3131-1 et suivants du Code de la commande publique, le Délégataire remet à l'Autorité Organisatrice, chaque année, un rapport portant sur l'exercice précédent et contenant :

- Les comptes afférents à la totalité des opérations entrant dans la présente délégation,
- Un rapport sur la qualité du service,
- Une annexe permettant à l'Autorité Organisatrice d'apprécier les conditions d'exploitation du service.
- Un détail des coûts de maintenance, d'entretien, d'assurance et d'énergie (gasoil, gaz, électricité, location de batteries ...). Il établira un coût moyen de ces différents postes par type d'énergie.

Le présent rapport et ses annexes présentent les éléments relatifs à l'année 2023, première année d'exécution de la convention de délégation de service public.

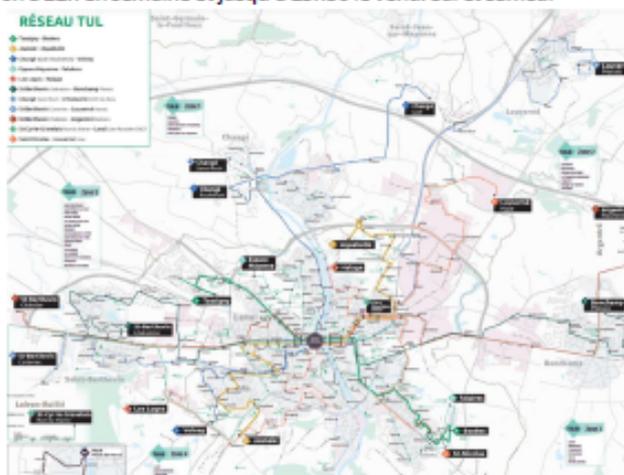
Note de synthèse

Le réseau TUL de LAVAL Agglomération

Le réseau de transport de l'agglomération lavalloise est opéré dans le cadre d'une délégation de service public, depuis le 1^{er} janvier 2023, et pour une durée de 8 ans, par RD LAVAL, une filiale du groupe RATP.

Le réseau de transport comprend :

- 14 lignes Régulières et des circuits scolaires opérés par RD LAVAL et son sous-traitant STAO 53. Le réseau couvre une amplitude de 6h à 22h en semaine et jusqu'à 23h30 le vendredi et samedi soir, avec le service NOCTUL.
- Un service de Transport à la Demande (TAD) et transport de personnes à mobilité réduite (TMPR) opérés par la société TITI Floris et des artisans Taxis du territoire
- Un service de 300 VAE en location longue durée (VELA)
- Un service de 95 VLS « classiques » en libre-service (VELITUL) stationnés sur 6 stations
- Des parkings vélos (VELIPARK)



3 étapes structurantes de cette année 2023

Au 1^{er} janvier 2023, le réseau anciennement opéré par le précédent délégataire a été maintenu à l'identique. La reprise s'est très bien déroulée, dans un esprit de continuité de service public. L'offre de transport a ainsi été conservée pour la période scolaire, petites vacances scolaires et été 2023.

Au 4 septembre 2023, le nouveau réseau proposé par RATP Dev a été mis en œuvre. Très rapidement, des difficultés majeures ont été rencontrées, notamment en termes de surcharges de véhicules, et de non-respect de la ponctualité. Les lignes régulières et les circuits scolaires ont subis d'importants dysfonctionnements, avec une forte dégradation de la qualité de service proposée aux clients, et un impact sur les conditions de travail des salariés.

Face à ces nombreuses difficultés, RATP Dev a opéré en urgence des changements importants, en préparant une offre restructurée avec des modifications de temps de parcours, de temps de battement en terminus pour les conducteurs ou de temps de haut-le-pied, tenant compte des conditions réelles de circulation sur l'agglomération, dans un contexte d'importants travaux en centre-ville de Laval, et de répercussions sur la circulation au sein de l'agglomération. Ces changements techniques se sont également accompagnés de changements managériaux au sein de l'équipe de direction de l'entreprise.

Au 6 novembre, l'offre restructurée a été mise en œuvre, apportant une nette amélioration sur la qualité de service délivrée aux voyageurs. Les conditions de travail des salariés ont également été très nettement améliorées. Au cours des semaines suivantes, plusieurs modifications mineures ont encore été apportées afin de prendre en compte les réclamations clients ainsi que les remontées terrain des conducteurs et de l'encadrement.

Chiffres clés de l'année 2023

Fréquentation : Au cours de l'année, un peu plus de 5 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau TUL.

La fréquentation sur le réseau montre une très forte part des scolaires et des jeunes (environ 42 % des trajets réalisés). Les seniors représentent eux 6 % alors que le nombre de demandeurs d'emploi est très faible, en lien avec le taux de chômage très bas dans l'ensemble du département.



Recettes : Le réseau a généré plus de 2,3M€ de recettes commerciales pour un peu plus de 582 000 titres vendus.

Réclamations : Sur l'année 2023, nous avons réceptionné 3 400 observations sur le réseau TUL, dont 1529 réclamations, avec un très net pic à la rentrée de septembre 2023. Le délai moyen de réponse est de 6,75 jours en moyenne sur l'année.

Parc et KMS : Le réseau a nécessité 119 véhicules bus et cars (soit 14 véhicules de plus que le contrat de DSP) qui ont parcouru 2 630 515 kms commerciaux.

Courses non réalisées : Au cours de l'année, 966 courses n'ont pas été effectuées (813 sur les lignes régulières et 153 sur les lignes scolaires) générant 4 351 kms commerciaux non réalisés. Sur ce volume, 413 courses n'ont pas été réalisées pour des causes internes (panne véhicule ou manque de personnel).

Consommation et Co2 : Les véhicules RD LAVAL ont consommé 978 239 litres de carburant et ceux du sous-traitant STAO 174 924 litres de carburant. Ainsi, les bus et cars du réseau TUL ont généré 3 090 tonnes de Co2 au cours de l'année 2023.

Les véhicules électriques ont consommé 120 000 Kwh (dont 95 340 Kwh pour les 6 bus électriques mis en service en septembre 2023 et 24 757 Kwh pour la navette électrique de centre-ville)

Effectifs : Pas moins de 212 salariés RD LAVAL et son sous-traitant STAO pour assurer l'offre de transport bus et car du réseau TUL (hors activité Tulib et Mobitul), dont 147,51 ETP de conduite.

Image du réseau et satisfaction client : Le niveau de qualité globale perçue par le client est de 80 % ce qui est dans la moyenne basse des réseaux de tailles comparables. En revanche, 95 % des clients ont une bonne image du réseau ce qui constitue un socle extrêmement solide.

Taux de fraude : L'enquête fraude montre un taux de fraude autour de 8 % malgré l'absence de contrôles sur le réseau durant l'année 2023.

Accidents et incidents : 116 accidents recensés en 2023, dont seulement 37 ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance (les sinistres mineurs n'étant pas déclarés). 71 incidents en termes

de sécurité sur le réseau et dans les bus ont été recensés dont 6 agressions physiques ayant entraîné 45 jours ITT au total.

Une année contrastée sur le plan marketing

De nombreuses actions marketing ont été réalisées au cours de cette année sur les 4 enjeux du plan marketing :

Enjeux	Actions réalisées
CONQUERIR DE NOUVEAUX CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du M-Ticket (35 000 titres vendus en 2023) Gratuité ligne K pendant la semaine de la mobilité Lancement de la navette centre-ville en janvier 2023 Noctul dessert les communes de la première couronne (une dizaine de trajets par soir en moyenne)
FIDELISER LES VOYAGEURS	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes Email de réabonnement (17 campagnes envoyées) Jeux concours : Laval Virtual, St-Valentin, Fêtes de fin d'année (une centaine de participants en moyenne) Présence terrain Septembre et Novembre
NOTORIÉTÉ ET IMAGE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de Navettes Laval Virtual Plan de transport adapté pour les Lumières de Laval le 2 décembre 2023 Navettes gratuites pour le festival de musique "Les 3 Eléphants" Lancement du nouveau site internet tul.com (environ 600 000 visites en 2023) Mise à jour des supports de communication avec la nouvelle charte
CONNAÎTRE SON MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'enquête fraude en décembre 2023 Réalisation de l'enquête satisfaction en décembre 2023

Ces actions ont permis de déployés des outils site web, application mobile, MTicket efficaces et bien utilisés par les clients, de mettre en œuvre une information voyageur cohérente et fiable, mais restant à améliorer en termes de lisibilité. Enfin l'image de marque du réseau est renforcée grâce à la nouvelle charte graphique.

Ces points positifs ne peuvent occulter la rentrée de septembre marquée par de très nombreuses difficultés avec toutefois une situation qui s'améliore à partir de novembre. Nous notons également une baisse de la fréquentation au dernier trimestre 2023.

Un résultat financier très dégradé

RD LAVAL affiche des revenus à hauteur de 16 389K€ et une perte d'exploitation qui s'élève à -1 091K€. Le résultat net de l'entreprise s'élève à -997K€ sur l'exercice.

A noter qu'une provision pour pénalités à hauteur de 480 k€ ont été comptabilisée au regard des dispositions prévues par l'article 55 et l'annexe 22.



1. Comptes afférents aux opérations entrant dans la délégation

1.1 Comptes annuels de résultat de l'exploitation

Compte	Désignés inclues en M	Montant 2023
TR01000	Contributions des Autorités Organisatrices	18 028
TR01002	Revenues directes voyageurs	42
TR01004	Autres prestations de transport	2
TR01005	Prestations liées au transport	26
TR01006	Cette d'affaires Transport	18 107
TR01020	Autres recettes accessoires	26
TR01022	Revenues accessoires	26
TR010	Cette d'affaires	18 123
TR01002	Autres produits	211
TR01204	Trouvé de charges d'exp. (diff. étre à 0 en cours)	46
TR012	Autres produits des activités ordinaires	256
TR04	RÉVENUS (PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES)	18 379
TR02020	Cette complète de conduite	-6 618
TR02021	Consommations d'énergie	-1 472
TR02022	Cette complète autres consommables	-154
TR02024	Cette complète maintenance matériel roulant	-170
TR02026	Cette complète maintenance infrastructures	-75
TR02027	Autres Cette complète droits d'exploitation	-4 399
TR0202	Cette complète droits d'exploitation	-12 491
TR02040	Carrière, Prévention, Sécurité (CPS)	-127
TR02046	Commercialisation, distribution, vente (CDV)	-402
TR02047	Autres cette indirectes d'exploitation	-479
TR0204	Cette indirectes d'exploitation	-1 408
TR02060	Cette de développement	-112
TR02062	Cette complète de structure	-1 472
TR02064	Cette des management fees	-430
TR02066	Cette complète administratifs	-2 114
TR020	Cette complète d'exploitation total hors amort.	-17 685
TR02	EBITDA (EBE)	-406
TR02020	Location matériel roulant	-267
TR02026	Location infrastructures	-42
TR040200	Dot. valeur amort. biens incorporels (yn PPA)	-71
TR040204	Dot. valeur acc amort. Aut. incorp corp. (yn PPA)	-16
TR04020	Dotations valeur acc amortissement des biens	-40
TR040	EBT courant	-1 066
TR02	avant EBITDA	-1 066
TR0420	Autres produits et charges non caractérisés	-1
TR042	EBT non courant	-1
TR04	EBT TOTAL	-1 067
TR03020	Charges / produits d'activités liées	96
TR0302	Cout de l'endettement brut	96
TR030	Cout de l'endettement net	96
TR04	RÉSULTAT FINANCIER	96
TR0704	Impôts courants	0
TR070	Impôts sur les résultats	0
TR07	RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-97
TR08	RÉSULTAT NET	-97
TR09	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-97



1.2 Comptes sociaux, liasse fiscale et déclarations sociales de l'entreprise

Le compte d'exploitation 2023 de RD LAVAL est présenté en annexe 1 du rapport

La liasse fiscale 2023 est présentée en annexe 2 du rapport. A noter que cette version n'est qu'une version provisoire, dans l'attente de la validation des comptes lors de l'assemblée générale de l'entreprise.

Les déclarations sociales sont présentées en annexe 3 du rapport.

1.3 Méthodes et éléments de calculs pour la détermination des produits et charges

Le compte d'exploitation 2023 de RD LAVAL, détaillé en annexe 1 du rapport, présente la décomposition de l'ensemble des postes de produits et de charges.

1.4 Etat des variations du patrimoine immobilier

Le tableau des variations immobilisations brutes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 est présenté ci-après :

Désignation	Compte	Valeur brute au 31/12/2022 en €	Entrées en €	Sorties en €	Valeur brute au 31/12/2023 en €
M TICKET - SETUP AIRWEB	2051000	0,00	9 240,00		9 240,00
POC REALITE AUG ANDROID INSTANT SYSTEM	2051000	0,00	18 500,00		18 500,00
MERAKI MR44 LOGICIEL ET PLUG NOMIOS	2051000	0,00	991,25		991,25
SET UP VELOCARE/VELOCLOCK VELOGIK	2051000	0,00	8 830,00		8 830,00
VIACITIS RESEAU TULUB	2051000	0,00	11 579,50		11 579,50
Code comptable	2051000	0,00	48 940,75	0,00	48 940,75
FRAIS INTEGRATION RATP DEV	2080000	0,00	191 998,28		191 998,28
FRAIS INTEGRATION RATP DEV 0101-311023	2080000	0,00	185 492,20		185 492,20
Code comptable	2080000	0,00	377 490,48	0,00	377 490,48
RENOVATION INTERIEURE PALLARD	2140000	0,00	4 710,80		4 710,80
Code comptable	2140000	0,00	4 710,80	0,00	4 710,80
TRAVAUX INTERIEURS PEINTURES	2181000	0,00	15 005,98		15 005,98
RENOVATION SALLE REUNION O JELDY	2181000	0,00	10 915,75		10 915,75
BUREAU DIRECTION ET SALLE DE REUNION BURO CONCEPT	2181000	0,00	8 000,00		8 000,00
Code comptable	2181000	0,00	33 921,73	0,00	33 921,73
PEUGEOT BOXER EWASSHT MANCE AUTOMOBILES	2182000	0,00	21 521,03		21 521,03
JUMPY FF-837-CQ MANCE AUTOMOBILES	2182000	0,00	17 987,70		17 987,70
CITROEN C3 EL 780 PW MANCE AUTOMOBILES	2182000	0,00	8 143,53		8 143,53
CITROEN C3 EL 780 PW MANCE AUTOMOBILES	2182000	0,00	1 828,71		1 828,71
CITROEN C3 - FM-127-FN	2182000	0,00	11 221,24		11 221,24
C3 EX-100-EE CITROEN MS AUTOMOBILES	2182000	0,00	9 490,00		9 490,00
C3 E2-172-DR CITROEN MS AUTOMOBILES	2182000	0,00	9 490,00		9 490,00
FK-308-HK CITROEN C3 BLUEHD 100 MS AUTOMOBILES	2182000	0,00	8 721,24		8 721,24
Code comptable	2182000	0,00	88 003,48	0,00	88 003,48
2 PC LENOVO + 4 ECRANS LOGIN	2183000	0,00	2 280,00		2 280,00
VIDEO PROJECTEUR ET ENCEINTE AUDIO CLAVITHEQUE	2183000	0,00	1 880,84		1 880,84
SFR PORTABLES ET ACCESSOIRES IPHONE ET SAMSUNG	2183000	0,00	4 735,00		4 735,00
PLIEUSE AUTO IDEAL DELTA OUEST	2183000	0,00	813,90		813,90
ECRAN SAMSUNG LOGIN	2183000	0,00	849,71		849,71
PC PORTABLE LENOVO	2183000	0,00	964,10		964,10
Code comptable	2183000	0,00	11 283,55	0,00	11 283,55
SALLE DE REUNION FREGATE BUREAU CONCEPT 2024739	2184000	0,00	4 229,50		4 229,50
Code comptable	2184000	0,00	4 229,50	0,00	4 229,50
RAD FRAIS TRANSITION	232	4 396,00	0,00	4 396,00	0,00
RAD INTEGRATION	232	191 998,00	0,00	191 998,00	0,00
Code comptable	232	196 394,00	0,00	196 394,00	0,00
Total		196 394,00	568 580,24	196 394,00	568 580,24

1.5 Mise à jour des inventaires A et B

L'inventaire A est présenté en annexe 4 du rapport

L'inventaire B est présenté en annexe 5 du rapport

1.6 Biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public et PPI

La liste des biens et immobilisations sont précisées dans les chapitres suivants (1.7 ; 1.8 et 1.9)

1.8 Programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens et immobilisations

Le tableau ci-dessous présente un état détaillé des investissements immobilisés en 2023 ainsi que les amortissements comptabilisés en 2023 qui correspondent à la charge imputée au compte de résultat 2023.

Par ailleurs, il est à noter que les véhicules prévus en investissements ont été acquis par une société appartenant au Groupe RATP Dev, du nom de RFI, et qui sont loués à RD Laval.

Etat des immobilisations au 31-12-2023					
Désignation	Compte	Valeur brute au 31/12/2023 en €	Dotations aux amortissements en €	Date de mise en service	Valeur nette au 31/12/2023 en €
M TICKET - SETUP AIRWEB	2051000	9 240,00	-841,84	20/04/2023	8 398,16
POC REALITE AUG ANDROID INSTANT SYSTEM	2051000	18 500,00	-1 255,31	29/08/2023	17 244,69
MERARI MRM4 LOGICIEL ET PLUG NOMIOS	2051000	961,25	-55,40	21/09/2023	905,85
SET UP VELOCARE/VELOCLOCK VELOGIK	2051000	8 830,00	-989,40	31/08/2023	7 840,60
VIACITIS RESEAU TULUB	2051000	11 579,50	-12,89	30/12/2023	11 566,61
Code comptable	2051000	48 940,75	-3 134,44		45 806,31
FRAIS INTEGRATION RATP DEV	2080000	191 968,28	-23 999,78	01/01/2023	167 968,48
FRAIS INTEGRATION RATP DEV 0101-311023	2080000	185 492,20	-23 188,53	01/01/2023	162 303,67
Code comptable	2080000	377 460,48	-47 188,31		330 272,15
RENOVATION INTERIEURE PALLARD	2140000	4 710,80	-445,79	09/04/2023	4 265,01
Code comptable	2140000	4 710,80	-445,79		4 265,01
TRAVAUX INTERIEURS PEINTURES	2181000	15 005,98	-832,23	04/08/2023	14 173,75
RENOVATION SALLE REUNION O JELDY	2181000	10 915,75	-809,42	03/08/2023	10 106,33
BUREAU DIRECTION ET SALLE DE REUNION BURO CONCEPT	2181000	8 000,00	-420,82	23/08/2023	7 579,18
Code comptable	2181000	33 921,73	-1 862,47		32 059,26
PEUGEOT BOXER EWASSHT MANCE AUTOMOBILES	2182000	21 321,03	-3 598,29	27/02/2023	17 722,74
JUMPY FF-837-CQ MANCE AUTOMOBILES	2182000	17 987,70	-3 035,73	27/02/2023	14 951,97
CITROEN C3 EL 780 PW MANCE AUTOMOBILES	2182000	8 143,53	-1 389,90	28/02/2023	6 753,63
CITROEN C3 EL 780 PW MANCE AUTOMOBILES	2182000	1 828,71	0,00	28/02/2023	1 828,71
CITROEN C3 - FM-127-FN	2182000	11 221,24	-1 451,08	10/05/2023	9 770,16
C3 EX-100-EE CITROEN MS AUTOMOBILES	2182000	9 490,00	-280,80	08/11/2023	9 209,20
C3 EZ-172-DR CITROEN MS AUTOMOBILES	2182000	9 490,00	-270,40	10/11/2023	9 219,60
FK-308-HK CITROEN C3 BLUEHD1 100 MS AUTOMOBILES	2182000	8 721,24	-95,58	12/12/2023	8 625,66
Code comptable	2182000	88 003,45	-10 101,78		77 901,67
2 PC LENOVO + 4 ECRANS LOGIN	2183000	2 280,00	-841,88	24/02/2023	1 618,12
VIDEO PROJECTEUR ET ENCEINTE AUDIO CLAVITHEQUE	2183000	1 860,84	-338,48	17/08/2023	1 524,36
SFR PORTABLES ET ACCESSOIRES IPHONE ET SAMSUNG	2183000	4 735,00	-758,74	10/07/2023	3 976,26
PLIEUSE AUTO IDEAL DELTA OUEST	2183000	813,90	-137,51	30/08/2023	676,39
ECRAN SAMSUNG LOGIN	2183000	849,71	-112,14	28/08/2023	737,57
PC PORTABLE LENOVO	2183000	964,10	-38,98	20/11/2023	925,12
Code comptable	2183000	11 283,55	-2 021,73		9 261,82
SALLE DE REUNION FREGATE BUREAU CONCEPT 2024733	2184000	4 229,50	-241,02	07/08/2023	3 988,48
Code comptable	2184000	4 229,50	-241,02		3 988,48
RAD FRAIS TRANSITION	232	0,00	0,00		0,00
RAD INTEGRATION	232	0,00	0,00		0,00
Code comptable	232	0,00	0,00		0,00
Total		588 580,24	-64 993,54		523 586,70

1.9 Etat des autres dépenses de renouvellement

L'ensemble des investissements effectués sur l'exercice 2023 s'inscrivent dans le cadre du PPI. Il est à noter néanmoins l'immobilisation de frais d'intégration dans le cadre de la reprise de la DSP, pour la somme de 377 k€ en valeur brute.

1.10 Engagements financiers, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public

Des pénalités s'élevant à 480 k€ ont été provisionnées au regard des dispositions prévues par l'article 55 et l'annexe 22 pour :

- La non-transmission dans les délais des tableaux de bord mensuels de janvier à octobre 2023,
- Les courses non réalisées hors cas de force majeure et grève.

Il est à noter aussi un recours significatif à des conducteurs en intérim en 2023 pour couvrir le besoin d'ETP de conduite afin de réaliser l'offre prévue (cf. le tableau des unités d'œuvre, chapitre 3.13).

1.11 Éléments du calcul du forfait de charges

Les éléments du calcul du forfait de charges se trouvent dans le détail du compte de résultat, section 1.1.

Le détail des coûts de maintenance, d'entretien, d'assurance et d'énergie se retrouve ci-dessous :

Détail des coûts d'assurances		
Compte	Données sociales	Réalisé 2023
R6160030	Assurances matériel roulant - Primes	-158 k€
R6160040	Assurances infrastructures - Primes	-23 k€
R6162041	Remboursement sinistres des tiers (signe +)	-6 k€
TR020270	Coûts complets assurances mat. roulant et infra	-187 k€
R6150090	Assurances de l'exploitant (RC) - Primes	-6 k€
TR020624	Assurances (Structure)	-8 k€

Détail des coûts d'entretien hors maintenance		
Compte	Données sociales en k€	Réalisé 2023
R6151130	Nettoyage matériel roulant	-96 k€
R6154040	Nettoyage infrastructures	-39 k€
TR020272	Coût nettoyage mat. roulant et infra	-135 k€

Détail des coûts liés à la consommation d'énergie		
Compte	Données sociales en k€	Réalisé 2023
R6021220	Coût diesel (hors remboursement TICPE)	-1 519 k€
R6021320	Coût GNV (hors remboursement TICPE)	0 k€
R6037120	Variation stocks de carburant	47 k€
TRD2021	Consommations d'énergies	-1 472 k€
R6060090	Electricité, Eau (hors mat. roulant/infra)	-119 k€

Il est à noter que :

- 17 k€ des coûts d'électricité sont liés à la consommation des bus électriques hors bluebus,
- 95 340 Kwh ont été consommés en 2023 par les bus électriques hors bluebus,
- 24 757 Kwh ont été consommés en 2023 par les bluebus.

Détail des coûts de maintenance		
Compte	Données sociales en k€	Réalisé 2023
R6410030	Salaires bruts (maintenance mat. roul.)	-317 k€
R6450030	Charges sociales (maint. mat. roul.)	-126 k€
TRD20240	Charges de personnel (maint. mat. roulant)	-443 k€
R6250030	Frais déplac. véhic. mobil. réceptions (maint. MR)	-4 k€
TRD20242	Autres dépenses de pers. (maint. mat. roulant)	-4 k€
R6010030	Achat Pièces détachées mainten. matériel roulant	-241 k€
R6010031	Achat Pièces détachées mainten. matériel embarqué	-7 k€
R6031030	Variation stocks de pièces détachées mat. roulant	35 k€
R6151030	Visites techniques matériel roulant	-20 k€
R6151031	Sous-traitance maintenance matériel roulant	-103 k€
R6162030	Remboursement d'ass. sur sinistres / MR (signe +)	4 k€
TRG20244	Coûts complets autres dépenses de maintenance mat. Roulant	-333 k€
TRG2024	Coûts complets maintenance matériel roulant	-780 k€
R6210040	Intérimaires maintenance infrastructures	-1 k€
TRD20262	Autres dépenses de personnel (maint. infra.)	-1 k€
R6010040	Achat Pièces détachées maintenance infrastructures	-4 k€
R6110040	Sous-traitance maintenance infrastructures	-65 k€
TRG20284	Coûts complets autres dépenses de maintenance infrastructures	-69 k€
TRG2028	Coûts complets maintenance infrastructures	-70 k€

1.12 Inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise du service concédé

Les inventaires A et B présentés en annexe 4 et 5 du rapport précisent si les biens sont désignés comme biens de retour et de reprise

2 Qualité du service

2.1 Indicateurs objectifs d'évaluation de la qualité du service.

Le référentiel sur la qualité de service n'a pas été élaboré durant l'année 2023, ne permettant pas de proposer ce rapport. Des travaux sont engagés en 2024 pour finaliser ce référentiel qualité.

2.2 Démarches des contrôles internes

Durant le courant de l'année 2023 plusieurs typologies de contrôles internes ont été déployées au sein de RD Laval afin d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers. Certaines actions mises en place visaient à accompagner les conducteurs qu'ils soient anciens dans l'entreprise ou nouveaux embauchés, d'autres ont porté sur l'information voyageurs, notamment aux arrêts.

2.2.1 Accompagnement des conducteurs

En 2023, une vingtaine d'audits de prise de service ont été réalisés afin de sensibiliser les conducteurs sur les étapes nécessaires avant de prendre leur service (tour du véhicule, vérification de l'état extérieur et intérieur du bus...).

En complément, une douzaine d'audits de conduite ont été menés par les chefs de groupe. Ces audits permettent d'évaluer l'accueil, la qualité de la conduite... Le cas échéant, des actions correctives sont mises en place afin d'accompagner les conducteurs et d'améliorer la qualité de service apportée aux usagers du réseau TUL.

Un quatrième chef de groupe, a été nommé fin 2023 afin, notamment, de multiplier ces contrôles internes.

En complément, un bilan d'intégration de chaque nouvel embauché a été mis en œuvre en fin d'année 2023 afin d'accompagner ces salariés dans leur prise de poste. C'est d'autant plus important afin de garantir un niveau de qualité satisfaisant que beaucoup de conducteurs ont intégré RD Laval fin 2023.

Parallèlement à cette démarche, un bilan complet des points d'arrêt du réseau a été réalisé afin d'améliorer l'information voyageurs.

2.2.2 Audit complet des points d'arrêt du réseau

Fin 2023, le service qualité de RD Laval a entamé un audit complet de la signalétique des points d'arrêts du réseau. L'objectif étant de relever toutes les incohérences et tous les manques afin d'assurer une parfaite homogénéité et exhaustivité de l'information voyageurs.

L'information physique aux points d'arrêt est, en effet, un élément indispensable pour accompagner et guider le voyageur dans son parcours clients.

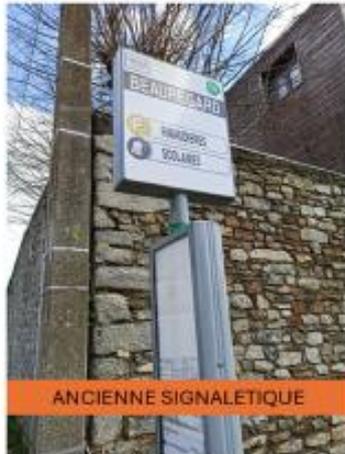


ANCIENNE SIGNALÉTIQUE



ANCIENNE SIGNALÉTIQUE

Une trentaine de points à corriger sur le réseau urbain et une vingtaine la deuxième couronne ont ainsi pu être relevés et transmis à l'agglomération début 2024, portant soit sur l'ancienne charte, soit sur des incohérences/erreurs de signalétique.



ANCIENNE SIGNALÉTIQUE

SUPPRIMER LIGNE F



BORNE PROVISOIRE

BEAUREGARD
SCOLAIRES

2.3 Principaux résultats des enquêtes et sondages réalisés pendant l'année.

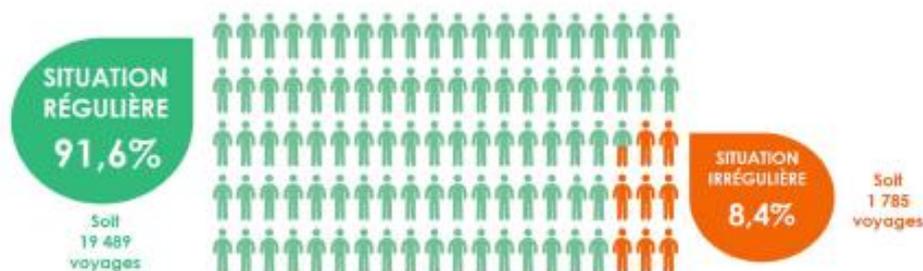
Deux enquêtes ont été réalisées durant l'année 2023 sur le réseau TUL conformément aux engagements du Délégué. Une enquête fraude et une enquête satisfaction qui montrent toutes les deux des résultats contrastés.

2.3.1 Enquête fraude

Durant l'automne 2023, l'institut BVA a réalisé une enquête fraude pour le compte de RD Laval. Cette enquête s'est déroulée du 14 au 22 décembre, en face à face à l'intérieur des véhicules. L'échantillon de courses et le nombre d'entretien par ligne est représentatif de l'offre du réseau TUL.



Il apparaît que sur 1 940 voyageurs interrogés, 91,6 % disposaient d'un titre de transport valide et que 1 785 voyageurs, soit 8,4 % de l'échantillon, étaient en situation de fraude.

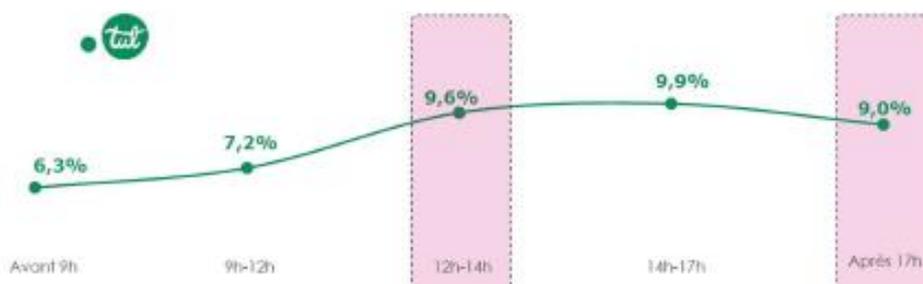


Dans la grande majorité des cas, la fraude est constituée d'une absence de titre, ou d'un titre non valable (95 % des cas). Seuls 5 % des personnes en situation de fraude disposaient d'un titre valable mais non validé.

▶ LES TYPES DE SITUATIONS IRRÉGULIÈRES

	Réseau	
	% Trafic	% Fraude
FRAUDE TOTALE	8,4%	100,0%
ST Fraude Dure → Perte de recette	8,0%	94,8%
Absence de titre	4,1%	61,2%
Aucun contrat chargé	1,1%	13,5%
Ticket périmé	0,8%	9,4%
Abonnement périmé	0,4%	5,2%
Validation lors du contrôle	0,3%	3,2%
Titre illisible	0,2%	2,0%
Autre cas	0,0%	0,4%
ST Non validation titre valable	0,4%	5,2%
Titre valable non validé	0,4%	5,2%

On constate que le nombre de voyageurs en situation irrégulière est plus important l'après-midi que durant la matinée.



Ce taux de fraude reste malgré tout peu élevé malgré l'absence de contrôles depuis plusieurs mois mais plutôt élevé par rapport à la norme « lavalloise ». Ce taux reste comparable à celui des réseaux urbains de taille comparable.

2.3.2 Enquête satisfaction

500 questionnaires ont été administrés en face à face autour de cinq thématiques liées à la satisfaction des clients du réseau TUL en fin d'année 2023. Il est important de garder en tête que cette enquête a été réalisée peu de temps après la mise en service du réseau de novembre qui venait corriger les erreurs commises à la rentrée de septembre 2023.

Méthodologie

Cette étude a été menée selon la méthodologie suivante :

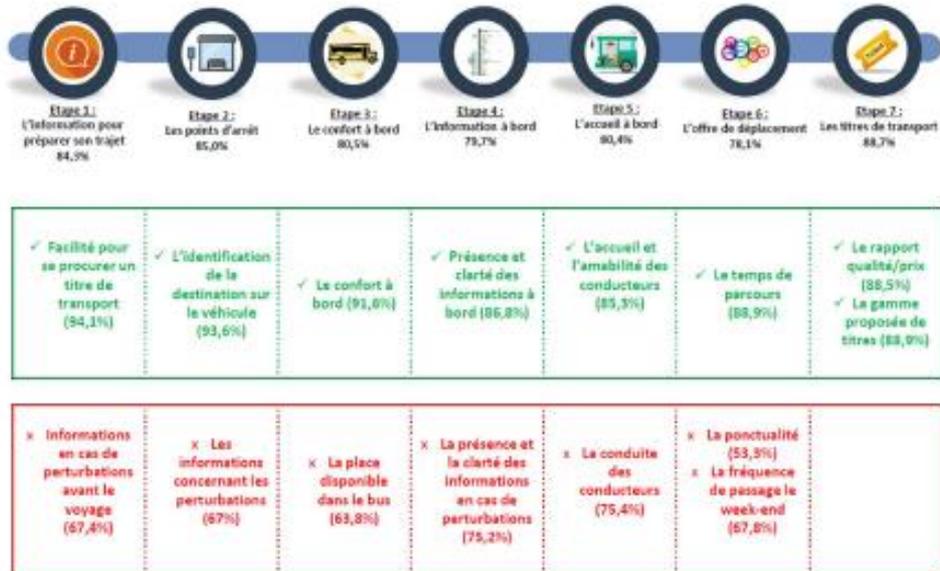


- Interrogation en face-à-face 11 au 16 décembre 2023
- Présence de 4 enquêteurs sur le réseau
- 500 questionnaires collectés en suivant des quotas par ligne.

	Effectifs	%
Ligne A	168	33,6%
Ligne B	137	27,4%
Ligne C	13	2,6%
Ligne D	32	6,4%
Ligne E	27	5,4%
Ligne F	51	10,2%
Ligne G	27	5,4%
Ligne H	33	6,6%
Ligne I	8	1,6%
Ligne J	4	0,8%
Total	500	100,0%

Le niveau de qualité globale perçue par le client est de 80 % ce qui est dans la moyenne basse des réseaux de tailles comparables.

Satisfaction globale spontanée : 80,0%

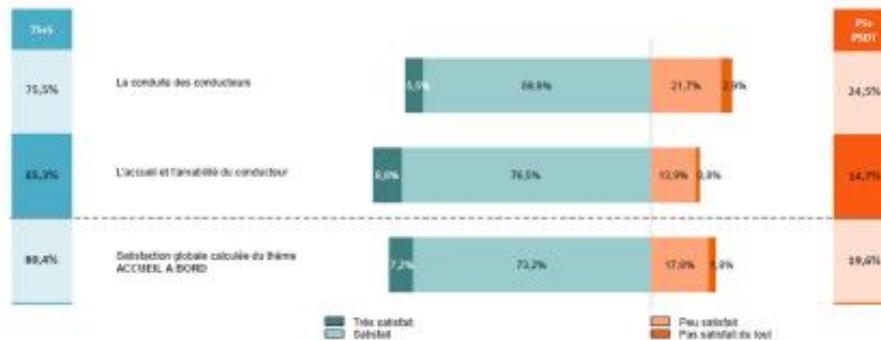


Le manque de ponctualité et l'insatisfaction vis-à-vis des fréquences proposées sont les principaux reproches concernant l'offre de transport. En ce qui concerne l'information voyageurs, et comme souvent dans les réseaux de transport en commun, c'est l'information en situation perturbée qui génère le plus d'insatisfaction parmi les clients.

■ **Motifs d'insatisfaction**

	Effectifs	%
Manque de ponctualité	64	37,0%
Manque de fréquence	42	24,3%
Amplitude horaire insuffisante	21	12,1%
Trop d'affluence à bord	14	8,1%
Conduite à revoir	8	4,6%
Manque d'information sur le réseau	5	2,9%
Trajets trop longs, pas assez directs	4	2,3%
Manque de confort à bord	3	1,7%
Manque d'information en cas de perturbations	3	1,7%
Pannes, perturbations trop fréquentes	2	1,2%
Ligne ou arrêt supprimés	2	1,2%
Manque de confort aux arrêts	2	1,2%
Pas d'abris bus	1	0,6%
Manque d'amabilité des conducteurs	1	0,6%
Manque d'information à bord sur les arrêts desservis	1	0,6%

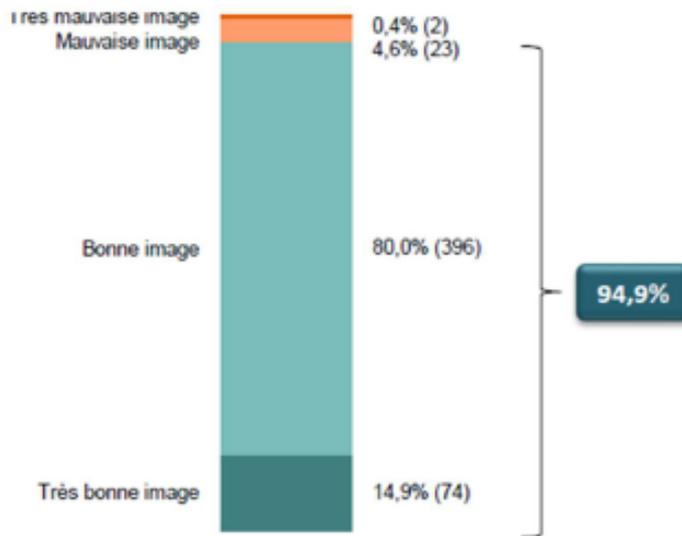
Les clients notent également que la conduite est parfaite, ce qui légitime d'autant plus les actions initiées par RD Laval et notamment les audits de conduite.



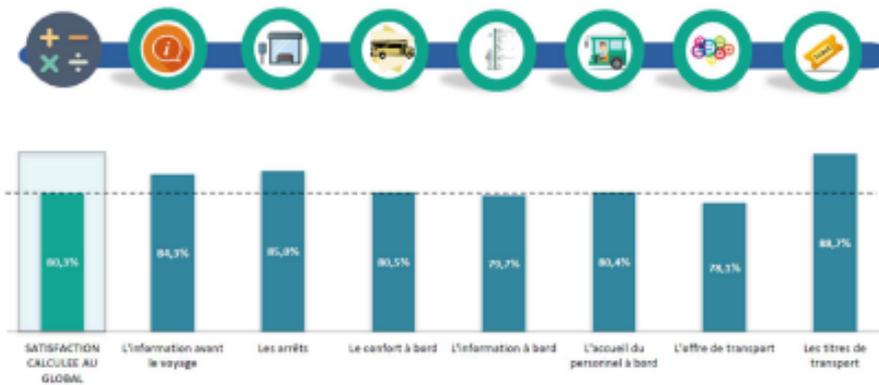
En revanche, près de 95 % des clients ont une bonne image du réseau ce qui constitue un socle extrêmement solide.

■ **Indice d'image :**

« Globalement, quelle image avez-vous du réseau TUL ? »



Le taux de satisfaction en fonction des différentes étapes du parcours client évolue assez peu même si on note que l'item qui dénote le plus de satisfaction est celui lié aux titres de transport.



2.4 Réclamations et observations des usagers

L'année 2023 a été marquée par un nombre conséquent de retours de la part des clients du réseau TUL.

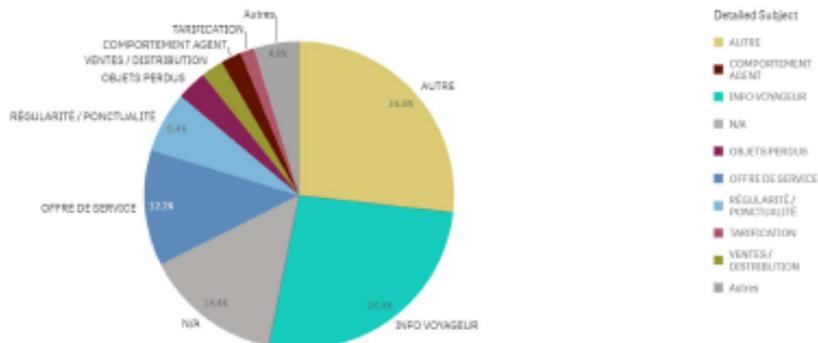


En termes de motifs d'observations, l'information voyageurs est le premier critère devant la régularité ponctualité et l'offre de service sur le réseau TUL.

Beaucoup d'observations sont globales et n'ont pas pu être affectées à un critère en particulier.

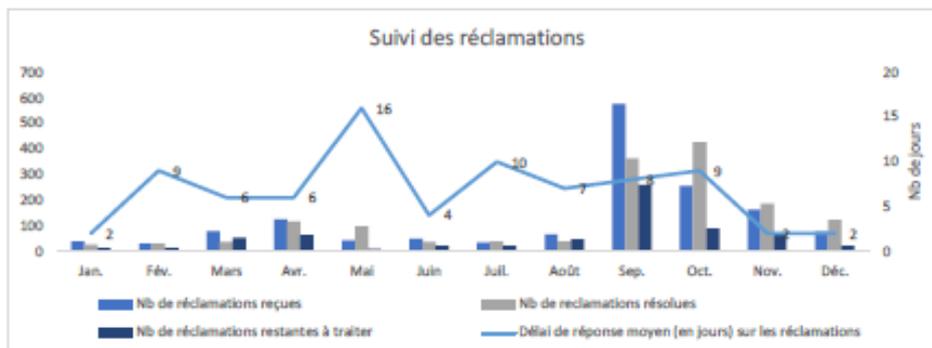
Analyse par Motif

Répartition des Tickets par Motif Détaillé 1



2.4.2 Analyse des réclamations des clients

Le graphique ci-dessous présente les indicateurs mensuels sur les réclamations reçues et traitées, ainsi que le délai de réponse moyen.



Nous avons comptabilisé 1 529 réclamations en 2023.

Le délai moyen de réponse est de 6,75 jours en moyenne sur l'année. Une hausse significative du nombre de réclamations reçues s'est produite en septembre et octobre, ce qui coïncide avec la mise en place de la nouvelle offre de transport. Nous notons néanmoins ensuite une réduction importante des réclamations reçues et du délai de réponse, ce qui est lié à une réorganisation interne de la gestion de la relation voyageur.

Motif des réclamations														
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	
Ponctualité régularité	4	9	13	8	3	4	4	1	134	174	43	55	452	
Offres de service	2	4	2	8	10	4	4	7	120	138	107	34	440	
Autres	4	3	6	73	5	10	10	6	42	44	12	10	225	
Relationnel	9	4	7	8	14	7	7	6	16	13	5	6	102	
Dysfonctionnement outils	0	0	0	0	51	3	0	7	6	12	4	2	85	
Sécurité/sûreté	3	2	1	6	2	2	4	4	11	18	3	3	59	
Titres de transport	1	1	3	2	5	2	2	6	18	8	4	5	57	
Matériel et espace	1	4	3	6	4	0	0	0	9	14	3	4	48	
Informations voyageurs	1	2	1	4	2	3	6	1	6	6	3	4	39	
Verbalisation	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
Total	26	29	36	115	96	35	37	38	363	427	184	123	1 509	

Les réclamations des usagers en 2023 ont essentiellement porté sur l'offre de transport et sur la ponctualité des lignes de bus et de cars.

Le nombre de réclamations reçus en septembre / octobre 2023 a été très important et est en lien direct avec les difficultés rencontrées à la rentrée.

3 Conditions d'exploitation du service

3.1 Éléments techniques

3.1.1 Insuffisances éventuelles des biens et équipements

Au cours du 1^{er} semestre 2023, RD LAVAL a exploité l'offre de transport du précédent délégataire. Cette offre impliquait un nombre de véhicules supérieur à l'offre du réseau restructuré proposé par RD LAVAL.

Le réseau restructuré prévoyait l'utilisation de 105 véhicules bus et cars :

BAFO (chiffage financier - Projection MR)			
Lignes	Véhicules	Pointe	Réserve
Lignes régulières	Total ARTI	7	1
	Total STD	23	4
	Total MINI	2	1
	Total CAR	3	1
	Total LE	11	0
Lignes scolaires	Total CAR	47	5
Total VLR		46	
Total VLR+LS		93	12
TOTAL		105	

Or, le 4 septembre 2023, RD LAVAL a dû mettre en œuvre plusieurs doublages sur des lignes régulières,

- Un bus standard supplémentaire sur la ligne C,
- Deux bus standards supplémentaires sur la ligne F,
- Un véhicule sous-traité supplémentaire sur la ligne K.

De plus, le 6 novembre 2023, lors de la refonte du réseau compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées avec le réseau de septembre, le parc a été fortement accru, avec 119 véhicules.

Offre 6 nov graphiquée + Ajouts successifs			
Lignes	Véhicules	Pointe	Réserve
Lignes régulières	Total ARTI	7	1
	Total STD	38	3
	Total MINI	1	1
	Total CAR	7	1
	Total LE	0	0
Lignes scolaires	Total CAR	56	4
Total VLR		53	
Total VLR+LS		109	10
TOTAL		119	

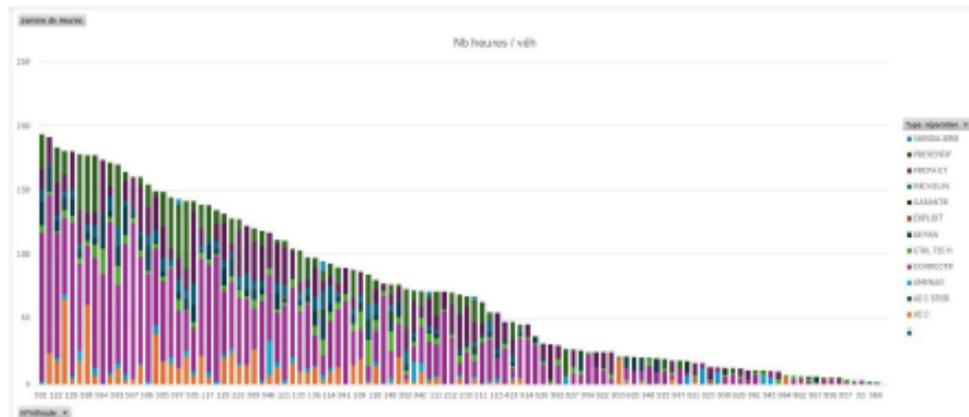
Outre les quatre véhicules supplémentaires ajoutés dès septembre, 10 véhicules supplémentaires ont été injectés sur le réseau :

- Trois bus standards supplémentaires sur les lignes A et B en raison de la forte augmentation des temps de battement, ayant rendu impossible les enchainements de course,
- Trois cars ajoutés sur des doublages de courses scolaires de 1^{ère} couronne non indiquées dans le DCE de la DSP,
- Quatre cars supplémentaires mis en service par le sous-traitant en raison de l'augmentation des temps de parcours et temps de battement, rendant les enchainements de course non réalisables,
- En contrepartie, seulement deux véhicules de type Microbus (navette centre-ville) sont nécessaires pour exploiter la ligne NCV.

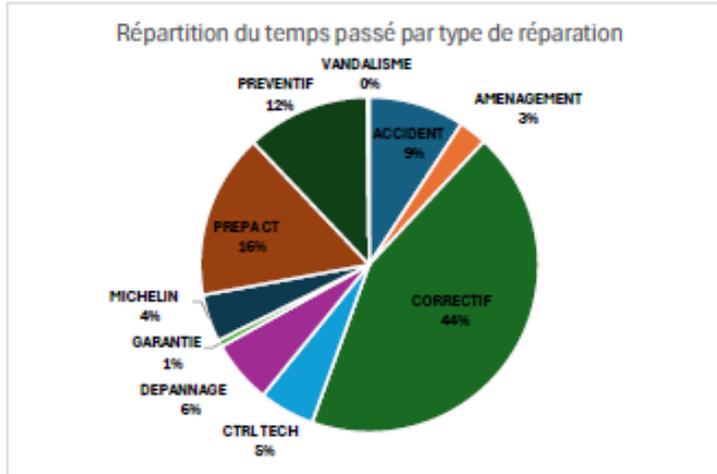
Enfin, les véhicules « Low entry » commandés par le délégataire et son sous-traitant n'étant pas encore été livrés en 2023, d'anciens bus ont été conservé en exploitation dans l'attente de l'arrivée de ces véhicules.

3.1.2 Synthèse des opérations d'entretien et de maintenance

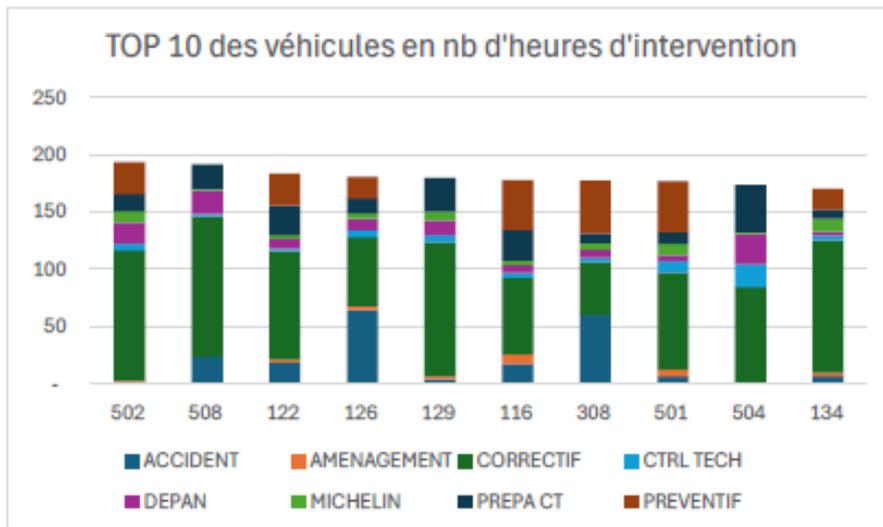
Le graphique ci-dessous présente le temps passé par l'équipe de maintenance sur l'entretien des véhicules du parc.



Les interventions de type correctif ont représenté 44% du temps d'intervention de nos techniciens, contre 28% pour les préparations mines et le préventif. L'accidentologie a également mobilisé 9% du temps de nos techniciens



Le top 10 des véhicules ayant généré le plus d'intervention en 2023 est présenté ci-dessous.



A noter que 40% de ce top 10 concerne des bus articulés (5 véhicules sur les 8 présents en parc)

De plus, 50% de ce top 10 concerne des bus de marque MAN.

3.2 Synthèse des interventions menées sur le mobilier urbain et les infrastructures vélos

Le service qualité a organisé tout au long de l'année 2023 des tournées régulières, par secteur pour vérifier le parfait état du mobilier urbain aux points d'arrêts¹. En complément de l'audit complet sur la signalétique transmis à l'agglomération, des actions de nettoyage/entretien courant ont été mené très régulièrement.

Chaque semaine, en moyenne, le service qualité a réalisé une tournée géographique pour entretenir le mobilier urbain. A la rentrée de septembre, ces actions ont permis de constater très rapidement que la qualité des fiches horaires aux poteaux n'était pas adéquate, les visuels étant rapidement dégradés par le soleil.

Fort de ce constat, les fiches horaires ont été réimprimées et affichées sur l'ensemble des points d'arrêt du réseau.

Des fiches de visite préventive ont été élaborées.

Ces fiches permettent en 2024 de réaliser des contrôles trimestriels sur ces infrastructures.

The screenshot shows a form with the following sections:

- IDENTIFICATION**

VELIPARK	GARE SNCF
Date et heure	
- CHECK-LIST CONTRÔLE**

CONTRÔLE VISUEL :

Structure (boulons serrés, pas de rouille...)	Bandeau propre ?
Accessibilité ?	Nbr places disponibles
Porte intérieur propre ?	Nbr places occupées
Bloc porte extérieur propre ?	Objet encombrant ?

¹ Cf. Chapitre 2.2.2

3.3 Liste des contrats et prestations conclus avec des entreprises tierces

Le tableau ci-dessous présente les 10 plus gros contrats ou prestations conclus avec des entreprises tierces en 2023, ainsi que les prestations couvertes par ces contrats :

Nom du prestataire	Types de prestations
STAO	Sous-traitance transport (lignes régulières et scolaires)
Titifloris	Sous-traitance transport (MOBITUL et TULIB zone 5 - centrale de réservation TULIB)
SONEPP	Achat approvisionnement carburant
ARTaxi Laval	Sous-traitance transport (TULIB Zone 1 à 4)
Adecco France Laval	Agence Intérim
SPID Industrie	Entretien locaux et nettoyage véhicules
DIOT MEDITERRANEE SAS	Assurance des véhicules
ACTUAL Laval	Agence Intérim
GLEAM	Médiation sur le réseau TUL
EDF Entreprises	Contrat d'électricité

3.4 Liste des interventions ayant nécessité l'immobilisation d'un véhicule pour une durée de plus de trois jours

Le tableau ci-dessous présente les 20 plus gros rapports d'intervention de l'année :

N°Véhic	Marque	Libé contr	Clas de mat	Date	Catégorie	IMPUTATION	Désignation	Montant
118	MAN	LION'S CITY	BUS	18/06/2023	CORRECTIF	ALIMENTATION - INJECTION	INJECTEUR BOSCH NEUF MOTEUR MAN	2 303 €
425	MAN	LION'S	BUS	21/06/2023	ACC	ALIMENTATION - INJECTION	RESERVOIR A CARBURANT 200L	2 244 €
825	IREBUS	OTILUS ARR	BUS ART	18/04/2023	CORRECTIF	PORTES	ELECTRO-VALVE	2 073 €
130	MAN	LION'S CITY	BUS	05/12/2023	CORRECTIF	BOITE DE VITRESSE	HARNAIS DE CABLES KIT COMP. RET. ROTIF. DWAL. SAVIC. CA	1 740 €
119	MAN	LION'S CITY	BUS	29/06/2023	CORRECTIF	ALIMENTATION - INJECTION	INJECTEUR BOSCH NEUF MOTEUR MAN	1 634 €
132	MAN	LION'S CITY	BUS	29/06/2023	CORRECTIF	ALIMENTATION - INJECTION	INJECTEUR BOSCH NEUF MOTEUR MAN	1 634 €
209	GRUJAU	MICROBUS	MINIBUS	15/06/2023	CORRECTIF	EQUIPEMENT	VARIALEUR (ONDULEUR CEB)	1 601 €
822	MAN	LION'S CITY	BUS ART	16/06/2023	CORRECTIF	MOTEUR COMPLET	CLAPET RECONDUCTION GAZ ECIL	1 360 €
136	IREBUS	OTILUS	BUS	01/03/2023	ACC	CARROSSERIE EXTERIEURE	VITRE	1 306 €
304	MERCEDES	OTARO	BUS	20/02/2023	ACC	VITRAGE	SAUT BASCULANTE LAT ARG (1275 X 10)	1 296 €
131	HELLUZ	OK 307	BUS	29/09/2023	CORRECTIF	REFROIDISSEMENT	RADIATEUR SAU	1 388 €
822	MAN	LION'S CITY	BUS ART	20/06/2023	CORRECTIF	VEHICULE COMPLET	SOUS TRAITANCE HO ATEJER	1 380 €
820	MAN	LION'S CITY	BUS ART	07/12/2023	CORRECTIF	FREINS - COMMANDE	FISSAILE MODULATEUR - GEN2	1 380 €
136	IREBUS	OTILUS	BUS	01/03/2023	ACC	CARROSSERIE EXTERIEURE	JOINT	1 347 €
132	MAN	LION'S CITY	BUS	02/06/2023	CORRECTIF	PORTES	VERIN VENTURA S1742100000	1 129 €
822	MAN	LION'S CITY	BUS ART	22/06/2023	CORRECTIF	PORTES	VERIN VENTURA S1742100000	1 129 €
117	IREBUS	OTILUS	BUS	23/05/2023	CORRECTIF	ADHESIF	POMPE DENOX EQUANSE	0 134 €
307	MERCEDES	OTARO	BUS	02/10/2023	CORRECTIF	REFROIDISSEMENT	POMPE HYDRAULIQUE NOEL SILENCE	0 844 €
136	MAN	LION'S CITY	BUS	26/12/2023	ACC	VITRAGE	SAUT LATERAUX IMPOSTE BASCULANTE	1 003 €
130	MAN	LION'S CITY	BUS	18/06/2023	CORRECTIF	ALIMENTATION - INJECTION	INJECTEUR	1 044 €

En 2023, RD LAVAL ne disposait pas d'outil de planning véhicule permettant de recenser les immobilisations des véhicules par cause.

Le tableau ci-dessous recense le nombre de jours d'indisponibilité par mois sur toute l'année 2023 :

Nombre de jours d'indisponibilité													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Total	0	0	0	20	0	51	92	72	102	124	180	194	835

Le nombre de jours d'indisponibilité croit fortement durant l'année du fait du vieillissement du parc mais aussi compte tenu de la nécessité d'augmenter le parc pour assurer l'offre de transport de septembre, puis novembre, d'anciens véhicules prévus en sortie de parc ont été remis en circulation, et fortement impactés par des problématiques de maintenance. A noter que le suivi des pannes et incidents a été fiabilisé au cours de l'année.

3.5 Liste exhaustive des courses du réseau n'ayant pas été effectuées

Le tableau ci-dessous présente les courses qui ont été supprimées

Mois des courses non effectuées par causes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total des courses non effectuées
Courses non effectuées lignes régulières totales	0	0	27	28	17	27	14	14	244	241	71	40	634
Courses non effectuées lignes régulières sans grève	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14	0	0	28
Courses non effectuées lignes régulières avec grève	-	-	27	28	17	27	14	14	230	227	71	40	606
Courses non effectuées lignes scolaires totales	0	0	24	25	11	10	10	13	224	24	11	27	349
Courses non effectuées lignes scolaires sans grève	-	-	-	-	-	-	-	-	13	2	0	0	15
Courses non effectuées lignes scolaires avec grève	-	-	24	25	11	10	10	13	211	22	11	27	334
Total des courses non effectuées	0	0	51	53	28	37	24	27	468	465	82	67	983

En 2023, 966 courses n'ont pas été effectuées. Ces courses se répartissent de la manière suivante

- 813 sur les lignes régulières :
 - ✓ dont 324 non réalisées sur la période de septembre à novembre 2023 avec l'accord de l'autorité délégante suite aux difficultés majeures rencontrées sur la mise en œuvre du nouveau réseau en septembre 2023,
 - ✓ Dont 399 non réalisées pour des causes internes (panne véhicule ou manque de personnel, avec un impact majeur sur la fin d'année.

- 153 sur les lignes scolaires :
 - ✓ dont 139 non réalisées en début d'année 2023 en raison des grèves nationales impliquant la suppression des services scolaires, ainsi qu'une grève locale en octobre 2023,
 - ✓ Dont 14 non réalisées pour des causes internes (panne véhicule ou manque de personnel.

3.6 Consommations moyennes de carburant pour chaque véhicule

Le tableau ci-dessous présente pour chaque véhicule la consommation moyenne de carburant, sur le parc exploité par RD LAVAL.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

N° parc	Consommation 2023 (L/100km)	N° parc	Consommation 2023 (L/100km)	N° parc	Consommation 2023 (L/100km)
109	33	302	45	922	55
110	48	303	42	923	64
111	43	304	38	924	68
114	51	305	46	925	54
115	50	306	48	926	46
116	43	307	44	927	47
117	49	308	44	928	69
118	51	309	47	929	51
119	43	310	45	930	64
120	46	423	47	941	55
121	44	424	54	942	44
122	49	425	41	943	34
123	45	426	41	944	47
124	43	901	57	946	44
125	48	902	57	947	30
126	42	903	64		
127	42	904	82		
128	47	905	64		
129	43	906	75		
130	45	907	87		
131	45	908	59		
132	61	600	0		
133	41	601	0		
134	44	602	0		
135	42	603	0		
136	44	604	0		
137	41	605	0		
138	59	902	93		
139	41	906	69		
140	38	907	58		
209	5	914	53		
210	13	915	55		
211	16	919	64		
212	24	920	57		
213	2	921	71		

Le tableau ci-dessous présente pour chaque véhicule la consommation moyenne, sur le parc exploité par notre sous-traitant STAO.

N° parc	Consommation 2023 (L/100km)	N° parc	Consommation 2023 (L/100km)	N° parc	Consommation 2023 (L/100km)
40043	57,54	26445	33,67	20563	33,63
40044	57,69	26445	32,39	20566	32,31
40045	57,74	26447	33,77	22226	40,37
40046	39,07	25648	31,55	53060	35,17
40047	39,02	25026	33,58	53061	29,83
40048	35,22	23636	29,14	53063	30,90
40049	57,08	23144	32,89	53064	34,60
40050	44,14	23132	29,68	53065	32,78
40051	36,01	23131	34,25	2014	/
40052	34,27	7879	31,56	53051	33,44
40053	36,01	57291	31,77	53069	30,38
40054	35,27	57292	36,28	7615	34,13
26449	52,72	57290	28,64	MOYENNE	33,61
26428	31,04	20481	31,61		

3.7 Bilan des incidents et accidents constatés et propositions d'améliorations

3.7.1 Bilan des incidents et accidents constatés

Le tableau ci-dessous décrit les accidents constatés au cours de l'année 2023, en détaillant la répartition en termes de responsabilité.

Tous les accidents ne sont pas systématiquement déclarés à l'assurance. En effet, selon les coûts des sinistres, un traitement en interne est privilégié.

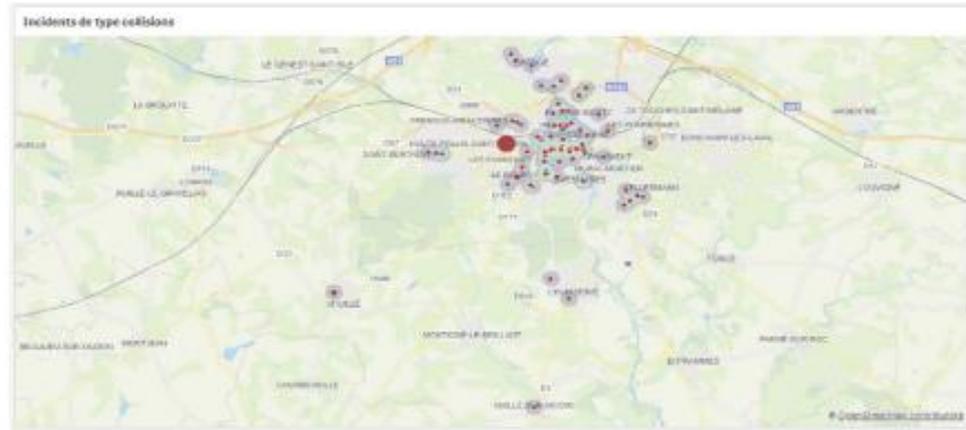
3.7.1.1 Tableau de synthèse des accidents (avec production d'un constat) :

Accidentologie													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
100% responsable	6	3	10	7	12	13	1	5	6	10	6	8	87
50% responsable	-	-	-	-	1	-	-	-	2	-	2	-	5
Non responsable	2	4	2	4	1	1	-	-	4	1	1	2	22
Vandalisme	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Total accidents	8	7	12	11	15	15	1	5	12	11	9	10	116
Déclarés à l'assureur	4	4	4	5	2	2	-	2	6	4	3	1	37

Accidentologie													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul annuel
100% responsable	6	3	10	7	12	13	1	5	6	10	6	8	87
50% responsable					1				2		2		5
Non responsable	2	4	2	4	1	1			4	1	1	2	22
Vandalisme					1	1							2
Total accidents	8	7	12	11	15	15	1	5	12	11	9	10	116
Déclarés à l'assureur	4	4	4	5	2	2	0	2	6	4	3	1	37
Coût global	3 270,00 €	7 818 €	7 198 €	8 618 €	9 778 €	8 809 €	1 199 €	1 178 €	6 119 €	7 888 €	6 930 €	11 438 €	73 240 €
cont vandalisme					1 417 €	778 €							2 195 €
Coût net hors vandalisme	3 270,00 €	7 818 €	7 198 €	8 618 €	8 361 €	8 031 €	1 199 €	1 178 €	6 119 €	7 888 €	6 930 €	11 438 €	71 045 €

3.7.1.2 Cartographie des incidents (avec constats ou non) sur le réseau

La cartographie ci-dessous présente la localisation des incidents qui se sont déroulés sur le réseau en 2023.



Le tableau ci-après présente le TOP 5 des lieux accidentogènes

TOP	LIEU	NOMBRE	Commentaires
1	DEPOT TUL	10	6 incidents dus au matériel de protection des travaux 4 incidents en se garant, le conducteur à touché un autre bus
2	Centre laval + 11 nov	10	4 incidents du au materiel de protection des travaux 4 incident véhicules tiers en mouvement 2 incident tiers véhicules garés
3	Quartier St Nicolas	4	3 incident véhicules tiers en mouvement 1 incident potelet de protection
4	Rue de la paix	4	2 incidents véhicules tiers en mouvement 2 incidents tiers véhicules garés
5	Bernard le Pecq	3	3 incidents tiers véhicules garés
Total		31	

A noter que nous avons enregistré en 2023 pas moins de 3 incidents sur la Rue de Nantes malgré une moindre utilisation de cette rue en raison de travaux. Cette rue est également très accidentogène.

Un zoom cartographique permet de localiser ces zones accidentogènes

➤ Centre LAVAL et 11 novembre



➤ Quartier Saint Nicolas



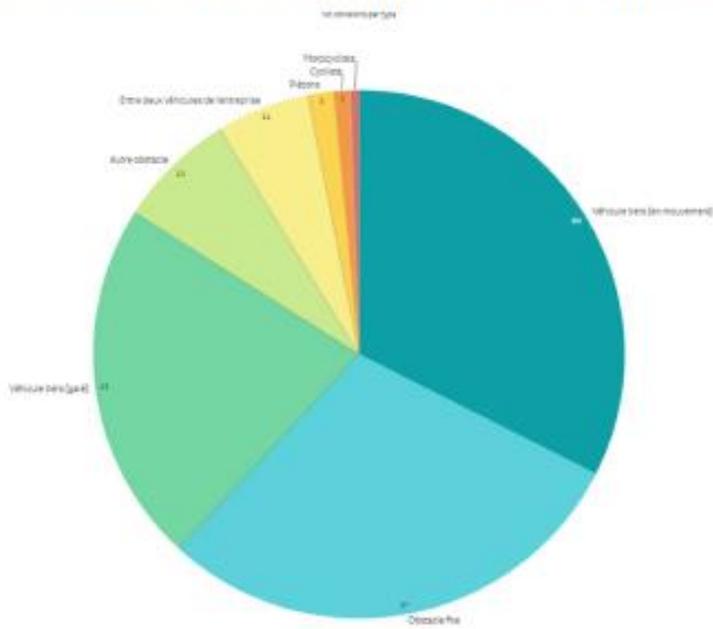
➤ Rue de la Paix



➤ Rue Bernard Le Pecq



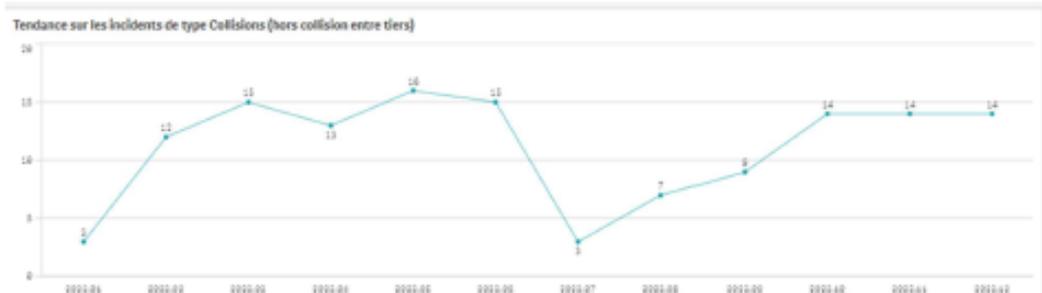
3.7.1.3 Répartition par type des incidents 2023 (avec ou sans constat) :



* obstacles fixes : Panneau de signalisation, mobilier urbain, potelet, trottoir etc..

* autres obstacles (temporaire) : Arbre (branche), panneaux de travaux temporaires, véhicule mal garé

3.7.1.4 Nombre d'incident 2023 :



Le tableau détaillé des incidents se trouve en annexe 9 du présent rapport.

3.7.2 Propositions d'améliorations

Des mesures ont déjà été engagées au sein de RD LAVAL et seront poursuivies :

- Audits de conduite par les managers,
- Augmentation du nombre de tuteurs pour accompagner les nouveaux entrants et mise en place d'un processus structuré,
- Recrutement important de nouveaux conducteurs pour limiter le recours aux heures supplémentaires, génératrice de fatigue et de moindre concentration,
- Système d'intéressement pour les salariés incluant une part variable sur le niveau d'accidentologie.

Des mesures ont été proposées à l'autorité délégante pour limiter les accidents sur certains points noirs du réseau (cf. chapitre 3.17 du présent rapport).

3.8 Bilan de la politique d'information des usagers

Durant le premier semestre 2023, l'ensemble de l'information clientèle a été repensé, à la fois pour s'adapter à la nouvelle charte graphique TUL mais également pour mettre en cohérence les différents services de mobilité proposés.

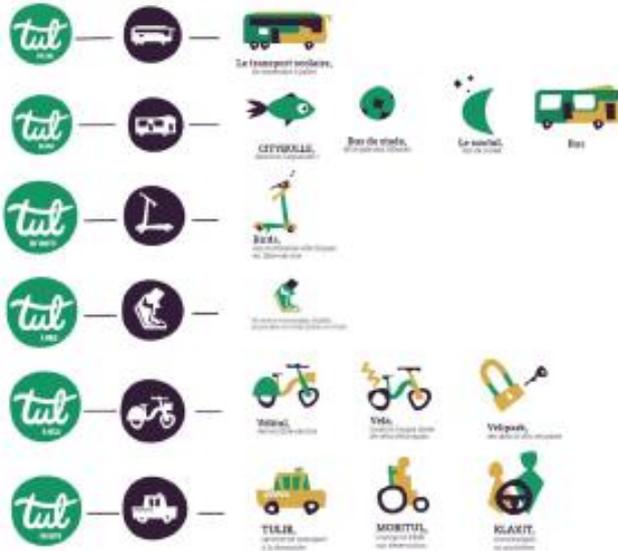
L'information voyageurs a ainsi pu être déclinée et proposée aux clients à travers différents outils print : les fiches horaires aux poteaux, les dépliants horaires (scolaires et lignes régulières), les flyers de valorisation et d'information des services.

Parallèlement, la communication digitale du réseau a été améliorée avec la mise en place d'un nouveau site Internet et d'une application mobile notamment.

3.8.1 Mise en cohérence de l'information papier

La nouvelle charte graphique du réseau TUL, mise en œuvre en septembre 2023 se veut résolument moderne et permet d'identifier très rapidement chaque service de mobilité proposé tout en assurant une cohérence globale pour la marque ombrelle.

Organigramme des services :



Le client voyageur perçoit ainsi immédiatement que le bouquet de service proposé entre dans le cadre des mobilités du réseau.

Durant le premier semestre 2023, cette charte graphique a dû être adaptée et déclinée sur l'ensemble des outils de communication du réseau.

De nouvelles fiches horaires, à la fois pour les lignes et pour les établissements scolaires ont été proposées. Un travail en profondeur sera réalisé en 2024 pour encore améliorer leur lisibilité auprès de tous les publics. Un travail a déjà été initié avec l'association Voir Ensemble dans ce cadre.



En complément de ces dépliants horaires, l'information aux arrêts a été repensée permettant de renforcer la lisibilité pour le client.

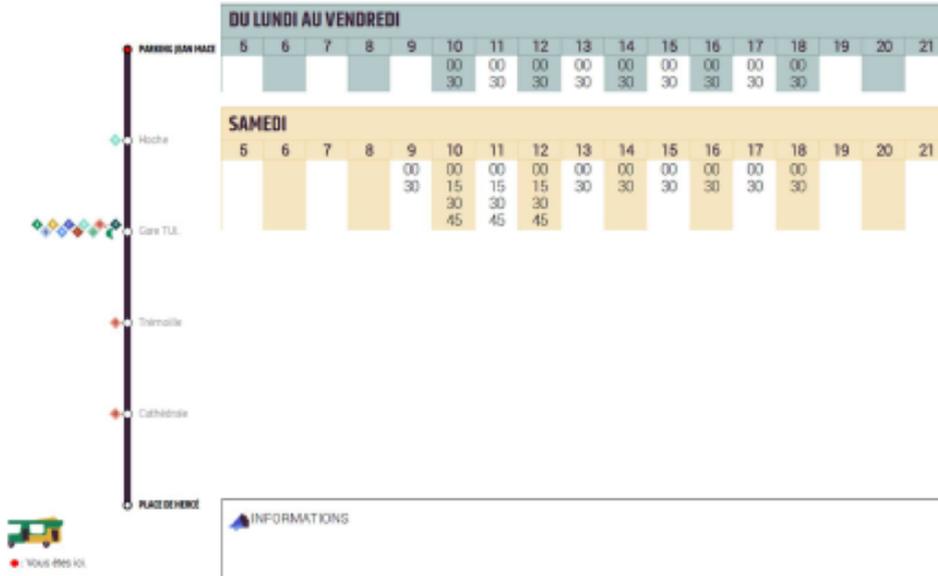
Grâce à l'outil WanReport, l'impression automatisée des fiches horaires aux poteaux permet d'assurer une fiabilité parfaite de l'information et une meilleure lisibilité.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

DIRECTION → LAVAL PLACE DE HERCÉ
Arrêt : Parking Jean Mace

VALABLE DU 04 SEPTEMBRE AU 30 JUIN



Enfin, le plan de réseau a été entièrement revu afin de proposer une cartographie plus moderne permettant également de mieux valoriser le territoire de l'Agglomération lavalloise. La navette de centre-ville a été proposée dans un cartouche afin de mettre en valeur ce service et les terminus ont été retravaillés pour améliorer leur lecture.

En 2024, ce travail sera poursuivi afin de grossir les noms d'arrêts pour faciliter la lecture et l'appréhension de ce plan par tous.

3.8.2 Une stratégie numérique modernisée

Le volet numérique est indispensable pour accompagner les clients d'un réseau de transport. Il ne s'agit pas seulement de s'adresser aux clients jeunes et connectés mais aussi de proposer à des voyageurs parfois plus fragile un accompagnement personnalisé. Les applications mobiles permettent ainsi, à condition de former les clients à leur utilisation, des solutions simples pour guider et aider les personnes malvoyantes ou les séniors, par exemple.

3.8.2.1 L'application TUL

En mars 2023, l'application TUL a été mise en service permettant dans un premier temps de proposer de l'information au client afin de le guider à chaque étape de son voyage. Cette application permet ainsi de disposer des alertes trafic, de calculer son itinéraire, de planifier son voyage et de disposer d'une information en temps réel sur les prochains passages des lignes sélectionnées.



Cette application est aussi un outil de diversification des canaux de vente puisqu'elle permet aux clients d'acheter directement des tickets à l'unité ou des carnets de 10 tickets puis de valider le trajet en flashant leur téléphone sur des Tags 2D à l'entrée du véhicule.



3.8.2.2 Le nouveau site Internet

Le nouveau site Internet du réseau TUL mis en ligne en 2023 permet de moderniser l'image du réseau et de regrouper l'ensemble des services proposés aux habitants de l'agglomération Lavalloise.

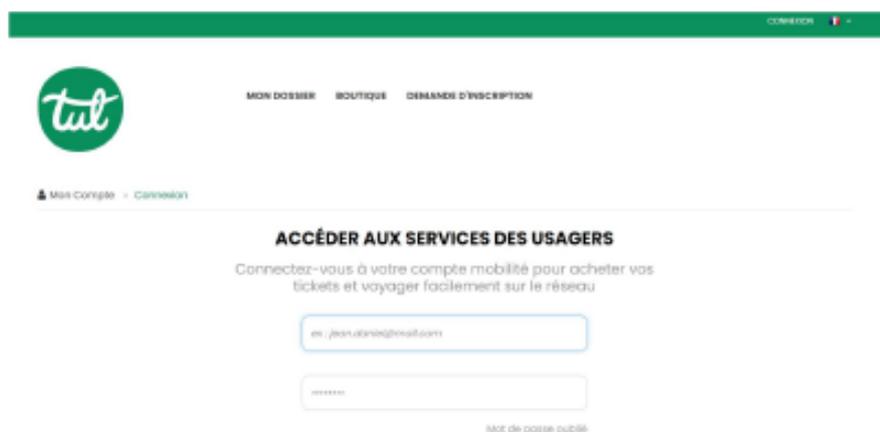
La mise à jour du nouveau site internet s'est effectuée en deux temps

- Premier temps sur la première partie d'année
- et le second temps au 1er septembre

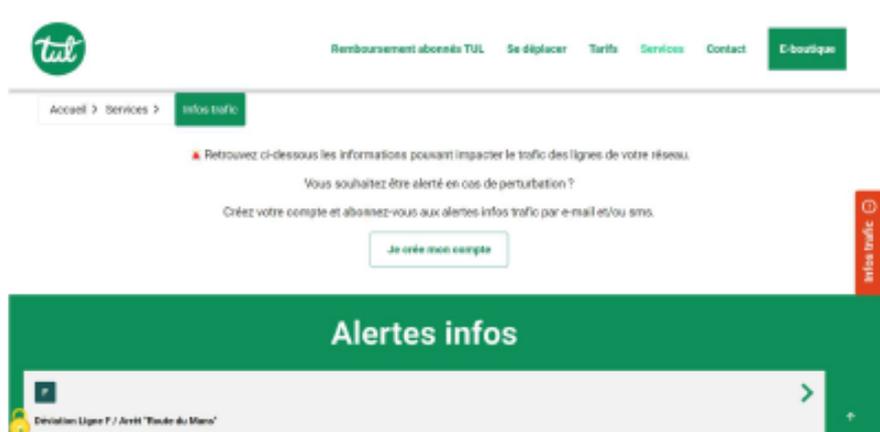
Ce site Internet permet bien évidemment aux clients de retrouver l'ensemble des informations sur les tarifs, les services et les modes d'accès aux mobilités proposées par le réseau TUL et permet, en outre, de calculer son itinéraire de façon très intuitive.

Par ailleurs, le backoffice est entièrement personnalisable, ce qui permet de mettre en avant des partenariats ou des actions de communication très facilement.

Les clients ont également accès à une boutique en ligne pour souscrire ou renouveler leurs abonnements.



En créant leur compte, les clients ont également la possibilité d'accéder à des informations trafic personnalisées et mises à jour en temps réel.



Un plan interactif du réseau est également proposé sur le site, et sera enrichi durant l'année 2024 de nombreux points d'intérêts afin de renforcer l'ancrage local du réseau. L'ensemble des établissements scolaires et principaux générateurs de trafic de l'Agglomération sera ainsi indiqué sur ce plan interactif.

Enfin, des services complémentaires ont été mis en place afin, notamment, de pouvoir envoyer des newsletters aux clients inscrits ou de les avertir par SMS d'un changement d'horaire ou d'une situation dégradée sur le réseau.

L'ensemble de ces outils permet d'accompagner le client durant tout son parcours et de lui proposer un éventail de solutions pour s'informer sur ses trajets.

3.9 Bilan de la politique de lutte contre la fraude

Contrôle des titre de transport													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre d'opération de contrôle (en Jours)	4	2	3	2	1	4	0	0	0	0	0	0	16
Nombre d'amende	18	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	22

Durant l'année 2023, très peu de contrôles ont été réalisés sur le réseau, ce qui explique le bilan contrasté de l'enquête fraude de fin 2023. En revanche, les bases de la stratégie de lutte contre la fraude ont été repensées avec la nomination d'un nouveau responsable fraude et la constitution d'une équipe de vérificateurs. L'enjeu pour RD Laval est de mettre en place une politique de lutte contre la fraude et les insécurités pleinement efficace durant l'année 2024.

3.10 Bilan ligne par ligne des kilométrages réalisés

3.10.1 Tableaux des kilomètres par ligne

Les deux tableaux ci-dessous présentent les kilomètres commerciaux réalisés en 2023, sur les lignes régulières, et sur les lignes scolaires.

Trois périodes sont à distinguer :

- Du 1^{er} janvier au 3 septembre 2023 : application du réseau de transport de la précédente convention de DSP,
- Du 4 septembre au 5 novembre 2023 : application du nouveau réseau prévu pour cette nouvelle convention de DSP,
- Du 6 novembre au 31 décembre 2023 : réseau amendé, tenant compte des difficultés rencontrées en septembre 2023 sur la mise en place de la nouvelle offre (mise en place de doublages, renforts d'offres, modification des horaires et des enchaînements de courses).



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

Kilomètres commerciaux réalisés sur les lignes régulières														
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	TOTAL
Lignes	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.		
Ligne A	30 457	28 130	31 730	28 154	27 379	30 493	26 977	27 403	32 243	32 131	30 319	31 573		306 882
Ligne B	28 298	25 024	29 209	25 773	25 344	28 128	26 857	21 544	40 944	42 199	39 425	41 547		368 948
Ligne C	11 447	10 723	12 024	10 741	12 400	11 503	9 429	9 929	12 940	13 293	12 031	13 314		128 408
Ligne D	11 440	10 701	12 014	10 643	10 307	11 297	9 210	9 549	14 870	17 557	15 853	14 200		132 262
Ligne E	9 547	8 781	9 828	8 648	8 360	9 325	7 435	7 937	13 937	14 321	13 309	13 418		123 819
Ligne F	4 747	4 374	4 923	4 342	4 099	4 740	4 538	4 733	20 720	20 384	24 041	24 319		134 522
Ligne G	3 994	3 617	4 224	3 453	3 273	3 993	3 441	3 921	20 129	21 738	20 443	20 448		129 827
Ligne H	3 143	4 477	3 379	4 443	4 443	3 143	4 917	3 429	30 444	21 970	20 804	21 403		124 327
Ligne I	11 384	10 224	11 843	10 102	9 908	11 383	8 341	8 479	7 122	4 912	4 544	4 422		109 204
Ligne J	13 294	14 024	13 839	13 791	13 424	13 273	10 048	10 480	7 994	7 450	7 204	7 142		138 074
Ligne K	3 123	4 429	3 288	4 383	4 383	3 123	4 200	4 975	4 741	4 744	4 424	4 419		40 543
Ligne L	3 423	3 014	3 332	4 994	4 943	3 423	4 823	7 143	403					46 443
Ligne Laval	3 001	2 800	3 297	2 293	2 499	3 001	2 994	2 902	297					23 770
Ligne LAMC	8 437	7 470	8 754	7 267	7 274	8 432	7 437	8 434	384					64 813
Ligne M	14 995	13 297	17 437	13 293	14 913	14 987	12 719	12 931	1 034					120 548
Ligne N	13 334	13 287	13 734	13 283	13 283	13 147	8 584	8 584	737					103 823
Ligne O	3 043	2 889	3 277	2 754	2 550	2 929	3 130	3 384	540					28 043
Ligne Cityflex	711	1 243	431	1 297	790	432	1 974	2 010	138					9 483
Ligne Flexo	204	218	240	218	209	204	227	204	18					1 848
Ligne Flexibus									790	790	491	500		2 571
Ligne NCV									2 174	2 314	2 111	2 343		8 942
Ligne 120	2 730	1 314	3 047	1 392	2 422	2 874	457							14 342
TOTAL Lignes régulières	194 280	177 780	202 420	176 943	172 481	194 963	138 138	134 424	207 036	220 827	187 468	204 290		2 202 429

Kilomètres commerciaux réalisés sur les lignes scolaires														
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	TOTAL
Lignes	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.		
Ligne Bonaventure	1 073	890	2 034	793	1 520	1 970			3 345	2 455	2 941	2 478		20 848
Ligne Charlevoix	1 014	480	1 121	440	394	1 040			1 312	954	1 249	1 047		9 607
Ligne Louis	302	440	395	420	479	369			536	404	731	430		4 676
Ligne L. Kilmartin	2 293	1 141	2 427	1 028	2 043	2 308			2 799	2 100	2 707	2 220		21 448
Ligne Lorraine	1 293	738	1 740	480	1 330	1 478			1 427	1 070	1 443	1 213		12 843
Ligne St-Basile	1 934	944	2 140	847	1 481	2 081			3 144	2 300	3 094	2 417		20 829
Ligne 21	2 374	1 120	2 304	1 019	2 021	2 318			3 022	3 344	4 519	4 043		20 624
Ligne 22	3 430	1 470	3 429	1 402	2 999	3 279			3 894	2 842	3 709	3 179		29 848
Ligne 23	2 813	1 347	3 034	1 201	2 344	2 839			2 202	1 404	2 117	1 789		21 668
Ligne 24	3 023	2 413	3 374	2 242	4 344	4 908	303	181	5 294	3 879	5 023	4 230		48 843
Ligne 25	4 370	2 107	4 739	1 842	3 334	4 303			4 828	3 344	4 381	3 839		48 944
Ligne 26	2 000	1 204	2 990	1 222	2 490	2 730								18 478
Ligne 27	12 000	4 141	14 138	5 324	11 244	12 331	2 319		10 444	7 813	9 912	5 344		102 448
TOTAL Lignes scolaires	48 424	26 972	47 242	18 762	37 867	48 844	2 622	342	44 828	32 448	42 428	31 490		369 474

3.10.2 Kilomètres non réalisés

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des kilomètres commerciaux non réalisés (causes internes ou externes) par ligne et par mois

Kilomètres commerciaux non réalisés														
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	TOTAL
Ligne	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.		
A	4	14	20	74	47	72	118	56	128	166	199	170		1 068
B		23	4	22	10	51	17	39	238	226	95	98		820
C		10	19	6	16	25		5	33	34	38	51		237
D				8		19	19		32	27	54	43		202
E			93	46	41	19	4	1	31	21	67	111		433
F		8	6	20		7	6	14	26	37	50	64		238
G			3	4	2			34	27	23	52	84		236
H									50	19	53	15		136
I			3	26	18	28	4		13	43	17	21		174
J		1	64	29	15	22	1	8						140
K		8	50		22					13	56	9		139
L			9	8										16
LAND			66		12	5	13	2						98
M			29	42		2								73
N		16	32	23	35	15								120
CITY			60	45					43					148
EXPR			5						19					24
NCV										3		27		30
TOTAL	4	80	468	352	218	265	182	221	578	611	677	649		4 351

3.10.3 Explication des écarts par rapport à la convention initiale

Des écarts d'offre existent sur l'exercice 2023 entre l'offre contractuelle de la convention initiale et l'offre qui a été réalisée concrètement sur le réseau :

Ecart kmc entre la DSP et l'offre réalisée				
		2023	2023 (8 mois)	2023 (4 mois)
Convention initiale DSP	LR	2 257 496	1 441 543	815 952
	Scolaire	352 963	220 250	132 713
	TOTAL	2 610 459	1 661 793	948 665
Offre réalisée 2023	LR	2 261 438	1 441 917	819 521
	Scolaire	369 076	214 105	154 971
	TOTAL	2 630 514	1 656 022	974 492
écart		20 055	5 771	25 827

Pour les huit premiers mois de 2023, sur le réseau de l'ancienne convention de DSP, l'écart constaté est de -5 771 kmc (0,35 % d'écart par rapport à la convention).

Pour les quatre derniers mois de 2023, l'écart cumulé est de 25 827 kmc, et s'explique par les modifications suivantes :

➤ Lignes régulières :

Suite à la mise en place du nouveau réseau restructuré, un certain nombre de modifications de desserte, de renforts et d'ajouts de courses partiels ont été mis en œuvre notamment :

Dès le 4 septembre 2023, plusieurs itinéraires ont été modifiés à la demande de l'Autorité Organisatrice par rapport à l'offre initiale :

- Ligne A : desserte de l'arrêt Berlin = ajout de 0,2 kmc par course,
- Ligne B : desserte du Parc Cérés = ajout de 0,37 kmc par course,
- Ligne C : desserte de l'arrêt Couturières = ajout de 0,48 kmc par course,
- Ligne E : non desserte de Parc Cérés = retrait de 0,50 kmc par course,
- Ligne G : Modification de l'itinéraire sur Changé (Sabotiers et Charmille devaient être desservis) et sur l'huissierie = retrait de 0,28 kmc par course,
- NCV : Modification de l'itinéraire = retrait de 0,03 kmc par course.

A la demande de l'autorité délégante :

- Ligne I = mise en place d'une course partielle (gare TUL – Rochers, 13 kmc/jour scolaire) à partir du 11 décembre 2023,
- Navette ESAT les espaces = assurée en période scolaire par un circuit purement scolaire, mais nécessitant des moyens supplémentaires sur la période de vacances scolaires d'ouverture du centre (11,2 kmc par jour d'ouverture de l'ESAT en période de vacances scolaires).

Pour assurer le transport en sécurité des élèves, le délégataire a mis en place :

La ligne J étant une ligne devant être faite obligatoirement en autocar de façon à ce que les élèves puissent être transportés assis, au vu de l'affluence des élèves et afin de pouvoir les transporter assis, le délégataire a mis en place les doublages suivants :

- Renforts ligne J : Eglise Loiron - 11 novembre à 7h16 (17,4 kmc par jour scolaire),
- Doublage ligne J : mercredi 12h20 (20 kmc par mercredi scolaire).

A l'initiative du délégataire pour faire face à la charge du réseau :

- Renforts ligne C : 7h15 Rochefort vers Gare TUL,
- Renforts ligne F en heure de pointe matin,
- Renforts ligne H : Etoile à 6h58 / Marais - Hôpital à 7h10 / 11 novembre - Marais à 12h12 mercredi / 11 novembre à Marais à 17h23 / 11 novembre - Marais à 17h45,
- Navette « La chapelle du Chêne – La Brulatte »,
- Ligne K : Ajout d'une course à 4h20.

➤ Lignes scolaires

Suite à l'affluence constatée sur certains circuits scolaires et la nécessité de transporter tous les élèves en sécurité, deux doublages ont été mis en place à la fin de l'année 2023 :

- Le Genest-St-Ile - Emmanuel de Martone,
- Changé – Jules Renard.

3.11 Bilan des kilométrages réalisés pour les services pour le compte de tiers

3.11.1 Laval Virtual

Le réseau TUL a cette année encore été partenaire du Laval Virtual. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs types de navettes ont été proposées :

- Du 12 au 16 avril, des navettes depuis la gare SNCF à destination de l'espace Mayenne en passant par des hôtels lavallois (et retours),
- Des navettes vers l'espace Mayenne depuis les hôtels (et retours), uniquement le mercredi 12 avril,
- Des navettes entre l'espace Mayenne et le 40, du 12 au 14 avril,
- Toujours du 12 au 14 avril, des navettes entre le 40 et la gare SNCF.

L'ensemble de ces navettes a représenté environ 312 kilomètres commerciaux sur la période de l'évènement.

3.11.2 Festival des trois éléphants

Les 12 et 13 mai 2023, des navettes de nuit ont été mises en place pour le compte du festival « Les 3 Eléphants 2023 » dont le réseau TUL est partenaire depuis de nombreuses années.

Cinq départs ont été réalisés à minuit / 1h / 2h / 3h et 4h vers les cinq communes de la 1^{ère} couronne (BONCHAMP, ST BERTHEVIN, LOUVERNE, L'HUISSERIE et CHANGE).

Ces navettes ont nécessité la production totale de 520 kilomètres commerciaux sur l'ensemble des deux jours concernés.

Les tableaux ci-dessous présente la fréquentation enregistrée sur ces navettes :

Fréquentation sur navettes 3F - VENDREDI SOIR						
Destination	00h	1h	2h	3h	4h	TOTAL
St Berthevin	16	15	14	6	0	51
Bonchamp	14	17	50	24	0	105
L'Huisserie	1	20	22	0	0	43
Louverné	5	16	23	9	0	53
Changé	12	20	30	4	0	66
TOTAL	48	88	139	43	-	318

Fréquentation sur navettes 3F - SAMEDI SOIR						
Destination	00h	1h	2h	3h	4h	TOTAL
St Berthevin	14	14	42	16	0	86
Bonchamp	4	12	21	17	4	58
L'Huisserie	6	6	18	10	5	45
Louverné	15	15	12	33	3	78
Changé	1	3	36	11	0	51
TOTAL	40	50	129	87	12	318

3.11.3 Bus de stade

Des bus de stade ont été mis en œuvre à quatre reprises durant l'année 2023 pour des matchs à domicile à l'occasion de la réception des équipes de Sochaux, Bastia, Nîmes et Saint Etienne.

Deux bus étaient affectés à ce service en complément de la ligne B.

Au total, sur l'année 2023, ces prestations ont représenté un peu plus de 75 kilomètres commerciaux proposés aux supporters du Stade Lavallois.

3.11.4 Autres prestations

Le tableau ci-dessous présente les autres prestations réalisées pour le compte de tiers :

Date	Nom Client	Prestation	kms
19/03/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	30
30/04/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	21
30/04/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport école Jules Verne	28
08/05/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	30
11/11/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	32
11/11/2023	MAIRIE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	32
janv-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	303
févr-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	215
mars-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	319
avr-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	204
mai-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	264
juin-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	314
juil-23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	44
		TOTAL	1 833

3.12 Bilan des kilomètres TIPP

Kilomètres totaux mensuels à partir des compteurs												
Année	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023
N° Parc	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Total kilomètres	208 897	194 425	226 307	180 831	202 441	220 211	154 215	162 339	205 719	235 798	212 448	211 533
Total kilomètres Gazole	203 955	190 512	223 189	179 461	200 794	218 152	152 063	160 188	203 682	197 724	193 915	189 740
Total kilomètres électriques	3 160	2 744	3 118	1 370	1 647	2 059	2 152	2 151	2 037	88 074	18 533	21 793

Les kilomètres totaux ont été calculés à partir des kilomètres aux compteurs relevés par véhicule sur la période.

A noter que la colonne Total kilomètres contient 2 951 kms relevés sur des véhicules de service en début d'année. Néanmoins les kilomètres relatifs aux véhicules de service ne sont pas exhaustifs et ne sont pas pris en compte dans les colonnes Total kilomètres Gazole et Total kilomètres électriques.

3.13 Synthèse annuelle des ratios et indicateurs figurant dans les tableaux de bord mensuels

3.16.1 Unités d'œuvre

Parc en propre hors parc STT	
Année	2023
Etat du parc à fin décembre	
Nombre total de véhicules parc en propre	86,00
Nombre de véhicules en ligne parc en propre	67,00
Nombre de véhicules en ligne parc en réserve	13,00
Age du parc hors STT	7,79
Nombre d'ETP du personnel de conduite en 2023	
ETP Conduite hors intérim	125,29
Intérim en ETP	18,53

Détail du Parc RD LAVAL à fin décembre 2023 :

Bus standards : 49 véhicules :

- Dont trois prêtés à la STAO,
- Deux en attente de destruction,
- 44 disponibles.

A noter que six bus standards sont en électriques, deux en hybrides et le reste est en gazole

- Bus articulés : huit véhicules disponibles. Ils sont tous en gazole,
- Minibus : cinq véhicules :
 - ✓ Un en attente de destruction,
 - ✓ Quatre disponibles

A noter que deux minibus sont en électriques et le reste en gazole.

Cars scolaires : 24 véhicules disponibles. Ils sont tous en gazole.

Age moyen du parc par catégorie de véhicule au 31 décembre 2023 :

- Autobus Standards (incluant les bus prêtés à la STAO) : 9,28 ans,
- Autobus Articulés : 12,61 ans,

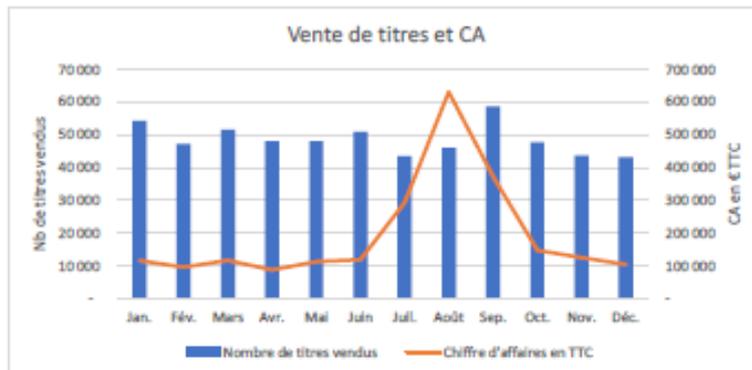
- Autocars : 4,95 ans,
- Minibus : 6,98 ans,
- Véhicules en propre hors ceux prêtés à la STAO : 7,79 ans.

3.16.2 Recettes

Il est établi ci-dessous le détail des titres de transport vendus au cours de l'exercice 2023 ainsi que le chiffre d'affaires TTC, en mensuel.

Nombre de titres vendus														
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	
CONTACT	201	133	111	84	138	114	97	118	186	181	149	126	1 638	
FACTURATION	19	18	22	12	18	10	8	2	7	28	-	3	147	
JEUNE	959	802	918	699	804	721	1 351	3 436	2 663	851	893	577	14 674	
M-TICKETS	-	-	-	221	1 511	2 008	1 593	1 673	3 980	3 286	2 773	2 943	19 988	
PASS	2 500	2 644	3 099	2 442	2 100	2 345	2 187	2 188	2 780	2 542	2 360	2 297	29 484	
SCOLAIRE	-	-	-	-	-	1	1 039	1 873	307	25	10	4	3 259	
SPECIALX	14 115	12 206	10 972	14 445	12 290	11 330	10 535	7 384	11 894	8 777	6 471	6 327	126 736	
TEMPO	180	142	183	182	171	149	122	143	176	166	214	184	2 012	
TICKET	36 301	31 129	36 197	29 876	31 031	34 322	26 621	29 161	36 750	31 920	30 875	30 623	384 806	
Total général	54 275	47 074	51 502	47 961	48 063	51 000	43 553	45 978	58 733	47 776	43 745	43 084	582 744	

Chiffre d'affaires en TTC													
Année	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023	2 023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
CONTACT	8 180	6 009	4 036	2 727	5 881	4 299	3 915	5 364	7 761	7 997	6 237	5 746	68 151
Facturation	4 732	1 509	7 185	821	7 339	7 357	543	2 091	380	1 947	-	4 085	37 383
JEUNE	20 661	16 150	15 936	12 364	13 065	13 764	109 379	333 364	220 255	31 534	25 649	13 058	819 198
M-TICKETS	-	-	-	629	2 970	3 552	2 823	3 611	7 970	6 302	6 684	5 876	40 418
PASS	21 072	19 795	19 998	16 337	15 603	16 380	14 454	25 075	28 734	23 192	19 246	17 686	237 573
SCOLAIRE	-	-	-	-	-	128	117 328	203 505	31 736	2 624	992	512	356 825
SPECIALX	2 182	1 638	6 881	7 732	15 162	18 068	10 764	11 438	16 128	18 814	15 929	9 097	133 833
TEMPO	1 317	1 032	1 297	1 217	1 232	1 021	799	956	1 210	1 104	1 344	1 129	13 660
TICKET	58 216	49 752	61 646	46 289	52 043	54 609	40 232	45 775	59 529	54 732	49 520	47 502	619 845
Total général	116 360	95 885	116 979	88 115	113 288	119 179	294 238	631 199	373 704	147 646	125 601	104 692	2 326 886



Nous remarquons que les recettes TTC augmentent fortement en août, ce qui correspond à la saisonnalité des abonnements Jeune 1 (annuels).

Le nombre de titre vendu est en moyenne à 48 562 titres par mois, avec une hausse en septembre, où il s'élève à 58 733 titres vendus.



3.14 Nombre de kilomètres parcourus par véhicule

Le tableau ci-dessous dresse le nombre de kilomètres aux compteurs par véhicule et par mois.

Kilomètres au compteur												
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
N° Parc	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
109	724 174	727 571	731 196	734 181	737 533	741 245	741 250	741 255	741 255	741 255	741 255	741 255
110	891 851	894 487	896 677	899 363	901 891	906 293	906 294	906 294	907 348	908 733	910 428	910 428
111	869 416	872 378	875 804	878 619	881 061	885 205	885 205	885 205	885 205	887 747	889 950	892 232
114	558 784	561 311	564 212	567 219	569 713	573 070	576 838	579 962	583 926	587 744	590 656	592 830
115	555 396	559 225	562 745	566 135	569 435	573 374	575 077	575 430	575 430	575 430	575 430	575 430
116	587 311	589 554	593 970	596 194	597 089	600 826	602 599	604 273	607 249	609 756	613 947	617 612
117	565 031	567 636	570 980	573 538	575 956	579 238	579 238	579 248	579 191	582 724	586 854	590 812
118	477 220	481 952	484 237	485 888	488 026	490 150	492 252	494 756	498 280	501 129	504 351	506 758
119	497 156	501 832	507 473	511 545	515 989	517 872	520 120	524 042	527 113	532 294	536 499	540 684
120	490 185	493 516	496 493	500 083	503 163	505 951	507 747	511 891	515 400	520 690	524 255	527 733
121	489 216	492 646	495 596	499 567	502 830	505 461	508 503	510 802	512 793	515 790	518 657	521 601
122	485 569	488 901	491 930	493 638	496 289	499 268	500 803	503 555	509 038	513 733	517 461	521 299
123	398 517	401 775	405 564	409 305	410 754	414 538	418 110	421 415	425 771	429 580	433 916	438 993
124	424 317	428 730	433 596	437 321	440 406	445 410	450 497	455 396	458 450	462 540	466 668	470 791
125	426 093	429 020	434 958	437 032	441 269	445 624	449 040	453 425	458 198	463 727	468 121	472 391
126	394 860	399 355	403 692	407 447	411 089	414 795	417 449	421 292	426 903	433 774	438 125	440 931
127	345 715	349 102	352 266	354 161	358 487	362 227	366 023	369 537	374 850	379 521	383 744	388 374
128	353 663	357 328	360 890	365 137	368 389	371 393	374 402	376 601	381 747	386 221	391 620	397 569
129	344 876	347 622	351 127	353 369	356 874	360 241	362 967	367 771	373 262	377 695	383 154	388 327
130	355 099	358 023	362 159	365 347	368 672	372 574	376 013	378 448	383 701	388 328	390 811	392 442
131	224 505	228 960	232 928	237 046	241 393	246 085	248 691	248 780	253 285	258 593	263 636	268 670
132	222 965	227 634	230 946	233 952	237 536	241 130	245 511	250 799	255 205	260 339	265 413	270 599
133	241 195	245 584	250 293	254 293	259 011	263 641	268 114	273 877	278 444	283 010	287 062	292 621
134	198 034	202 318	205 518	210 982	214 840	218 270	222 298	227 412	231 835	236 327	239 308	240 767
135	204 347	208 792	213 733	217 548	222 477	226 602	230 597	235 416	241 329	246 629	251 601	256 688
136	198 396	202 265	206 178	210 056	215 404	219 853	224 691	229 585	235 367	241 064	246 561	251 740
137	200 846	205 368	209 139	214 591	218 783	222 945	227 870	232 889	238 134	243 487	248 709	253 998
138	117 214	120 582	125 388	128 425	132 248	137 819	140 874	142 904	148 247	154 110	158 797	163 817
139	131 631	135 072	138 186	142 372	146 488	151 331	156 121	161 260	166 276	170 560	174 720	179 548
140	126 964	131 376	136 100	140 929	145 931	150 915	154 004	158 746	164 802	170 349	174 594	179 750
209	217 167	218 287	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790	219 790
210	161 112	163 733	165 582	168 597	170 818	173 462	177 403	180 292	181 127	182 187	182 931	184 206
211	140 983	143 009	145 743	147 952	150 972	153 592	156 403	161 591	162 773	163 717	164 511	165 513
212	164 352	166 626	169 289	172 039	175 015	178 574	182 366	185 711	186 878	187 942	188 813	189 602
213	50 166	51 790	53 445	54 815	56 462	58 508	60 630	62 781	64 838	66 441	68 476	69 997
302	599 842	602 931	606 291	609 795	613 871	617 975	620 156	622 509	624 482	627 512	630 942	631 118
303	410 878	415 231	419 907	423 519	428 274	432 672	437 689	443 517	448 601	453 627	458 745	463 320
304	416 814	421 143	428 195	433 813	439 645	445 741	450 073	453 267	457 212	460 907	464 690	467 873
305	751 090	752 930	756 669	759 976	763 122	766 952	769 007	771 254	774 699	778 193	781 838	784 871
306	472 242	475 725	480 511	484 159	488 150	493 996	498 970	504 209	506 930	510 235	513 639	516 264
307	481 975	485 697	490 415	494 000	499 020	503 425	507 213	511 630	514 249	516 705	520 873	524 620
308	536 071	539 625	543 928	546 274	550 007	554 080	559 109	562 513	566 114	568 127	571 807	575 914
309	597 764	601 108	605 204	608 240	611 054	615 440	617 901	619 254	622 430	626 305	629 635	634 259
310	577 317	580 406	584 344	587 609	591 517	595 638	597 290	601 591	603 802	606 425	610 541	614 204
423	697 440	701 717	705 038	709 210	713 644	717 910	721 067	723 885	728 885	728 885	728 885	728 885
424	791 960	795 790	800 872	805 358	810 029	815 143	817 814	820 425	820 425	820 425	820 425	820 425
425	246 727	251 271	255 796	259 581	262 540	266 423	269 730	274 151	278 290	280 412	283 169	287 890
426	249 025	253 705	258 546	262 615	266 731	271 251	275 516	278 139	280 860	284 161	287 044	291 624
501	311 256	314 150	316 245	318 657	321 353	324 887	326 913	329 285	333 191	336 796	338 546	341 053
502	316 083	318 505	321 616	323 873	324 593	327 446	327 672	328 582	332 173	335 186	338 942	342 765
503	362 895	364 814	368 498	370 924	373 512	377 472	378 080	378 961	382 030	385 162	388 519	392 373
504	279 111	280 826	284 335	286 301	289 207	291 314	293 303	295 138	298 628	301 590	305 474	308 669
505	308 367	310 543	314 114	316 288	319 660	323 700	326 636	329 212	332 571	336 493	339 803	343 388
506	286 538	289 504	292 222	294 460	297 596	300 698	303 446	305 892	309 490	313 631	316 779	320 126
507	371 631	372 742	375 202	376 912	379 051	381 503	381 620	381 635	383 089	383 726	383 726	383 726
508	329 255	330 674	331 467	332 403	334 082	334 724	334 724	334 724	336 443	337 874	337 874	337 874
600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 114	5 984	9 545
601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 142	11 154	13 634
602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 187	11 327	15 132
603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 039	8 931	11 708
604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 140	10 282	13 862
605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 829	5 271	9 340
902	361 851	362 158	362 442	362 544	362 855	363 303	363 303	363 303	363 303	363 303	363 303	363 303
906	444 886	444 928	445 329	445 504	445 562	445 606	445 606	445 606	445 606	445 606	445 606	445 606
907	450 058	450 588	451 798	452 156	452 923	453 909	453 909	453 909	453 909	453 909	453 909	453 909
914	449 139	449 646	450 663	451 051	451 846	452 664	452 664	452 664	452 664	452 664	452 664	452 664
915	448 082	448 376	449 291	449 613	450 459	451 411	451 411	451 411	451 411	451 411	451 411	451 411
919	439 130	439 806	440 447	440 634	441 055	441 567	441 567	441 567	441 567	441 567	441 567	441 567
920	493 857	494 483	495 770	496 299	497 341	498 435	498 435	498 435	498 435	498 435	498 435	498 435
921	499 310	499 596	500 466	500 743	501 384	502 209	502 209	502 209	502 209	502 209	502 209	502 209





RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

922	271 771	272 202	272 997	273 349	274 152	274 495	274 495	274 495	274 495	274 495	274 495	274 495
923	651 442	651 954	652 937	653 333	654 257	654 990	654 990	654 990	654 990	654 990	654 990	654 990
924	230 310	230 542	231 270	231 512	231 938	232 439	232 439	232 439	232 439	232 439	232 439	232 439
925	345 054	345 490	346 375	346 699	347 413	348 237	348 237	348 237	348 237	348 237	348 237	348 237
926	620 648	621 360	622 331	622 916	624 425	625 647	625 647	625 647	625 647	625 647	625 647	625 647
927	545 872	546 445	547 721	548 298	549 682	550 996	550 996	550 996	550 996	550 996	550 996	550 996
928	575 572	576 027	577 072	577 421	578 469	579 359	579 359	579 359	579 359	579 359	579 359	579 359
929	589 968	590 695	591 831	592 283	593 603	594 647	594 647	594 647	594 647	594 647	594 647	594 647
930	551 603	552 281	552 882	553 185	554 085	554 842	554 842	554 842	554 842	554 842	554 842	554 842
941	375 990	376 527	377 620	378 150	379 112	380 065	380 065	380 065	380 065	380 065	380 065	380 065
942	223 906	224 222	224 997	225 359	225 910	226 664	226 664	226 664	226 877	227 358	227 874	228 314
943	298 397	298 893	300 141	300 586	301 579	302 567	302 574	302 574	302 809	303 186	303 574	303 770
944	206 874	207 375	208 745	208 951	209 839	210 334	210 430	210 430	210 922	211 244	211 654	211 905
946	494 857	494 857	495 573	495 727	496 144	496 475	496 484	496 484	497 084	497 604	498 058	498 386
947	324 054	324 054	324 081	324 090	324 090	324 090	324 136	324 136	324 564	324 747	325 095	325 095
948	0	0	0	0	0	0	0	256 340	256 842	257 096	257 562	257 909
949	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 823	328 277
950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 827	303 272
951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
952	0	0	0	0	0	0	0	4 619	5 586	6 391	7 038	7 507
953	0	0	0	0	0	0	0	4 566	5 642	6 487	6 814	7 523
954	0	0	0	0	0	0	0	4 495	5 333	5 932	6 847	7 603
955	0	0	0	0	0	0	0	4 533	5 470	6 143	7 019	7 775
956	0	0	0	0	0	0	0	4 518	5 713	5 946	6 942	7 803
957	0	0	0	0	0	0	0	4 528	5 560	6 279	7 222	7 972
958	0	0	0	0	0	0	0	4 553	5 684	6 516	7 771	8 584
959	0	0	0	0	0	0	0	4 551	5 505	5 976	7 278	8 070
960	0	0	0	0	0	0	0	4 537	5 511	6 172	7 064	7 812
961	0	0	0	0	0	0	0	4 568	5 749	6 629	7 659	8 571
962	0	0	0	0	0	0	0	4 567	5 788	6 707	7 817	8 753
963	0	0	0	0	0	0	0	4 496	5 351	6 005	6 942	7 386
964	0	0	0	0	0	0	0	4 463	5 508	6 370	7 531	8 482
965	0	0	0	0	0	0	0	4 485	5 576	6 363	7 707	8 919
966	0	0	0	0	0	0	0	4 544	5 516	6 756	7 823	8 597
967	0	0	0	0	0	0	0	4 619	5 798	6 854	7 473	8 370
Total kilom	32 123 392	32 326 979	32 541 173	32 722 004	32 924 445	33 144 636	33 298 871	33 790 192	33 995 913	34 231 709	35 274 807	35 496 353
Kms aux co	31 854 277	32 044 789	32 267 978	32 447 439	32 648 253	32 866 385	33 018 448	33 507 618	33 711 300	33 909 024	34 933 589	35 133 341
Kms au co	267 333	270 077	273 195	274 565	276 212	278 271	280 423	282 574	284 611	322 685	341 218	363 011

3.15 Vitesse commerciale et son évolution sur une base heure de pointe du soir

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des vitesses commerciales par ligne, en heure de pointe (créneau 16h/18h), en période scolaire. Le tableau présente les vitesses commerciales théoriques et les vitesses moyennes constatées.

lignes	janv-23		lignes	sept-23		lignes	nov-23	
	vitesse commerciale théorique (km/h)	vitesse commerciale réelle (km/h)		vitesse commerciale théorique (km/h)	vitesse commerciale réelle (km/h)		vitesse commerciale théorique (km/h)	vitesse commerciale réelle (km/h)
A	13,00	12,43	A	13,34	11,74	A	13,33	11,36
B	14,00	12,86	B	14,80	13,53	B	14,74	14,20
C	16,17	14,63	C	23,40	20,77	C	20,25	18,04
D	15,79	14,86	D	19,44	16,90	D	18,00	15,19
E	15,76	14,07	E	18,25	13,72	E	18,00	13,26
F	17,33	17,22	F	20,40	16,93	F	20,39	16,72
G	14,33	14,08	G	24,12	19,28	G	21,88	18,34
H	22,76	22,94	H	20,61	19,64	H	20,78	18,80
I	20,48	19,56	I	24,89	20,13	I	24,21	21,54
J	20,99	19,60	J	36,29	31,36	J	34,23	31,14
K	19,86	18,93	K	27,00	19,66	K	27,00	18,16
L	28,57	27,04						
LANO	17,00	16,77	NCV	13,00	11,53	NCV	13,45	12,68
LOIR	29,67	34,93	BERT	22,89	21,14	BERT	25,92	19,63
M	19,65	17,91	BONC	26,75	20,54	BONC	23,29	19,28
N	23,29	22,76	CHAN	22,50	20,19	CHAN	18,66	19,33
O	29,56	27,44	LAVA	15,00	14,82	LAVA	15,76	9,48
EXP	22,50	23,58	LOUV	22,75	24,11	LOUV	21,97	23,32
QtyBulle	19,50	18,77						
130	28,66	24,17	Z1	32,00	28,33	Z1	31,00	27,02
Scolaires	21,49	21,88	Z2	27,80	22,53	Z2	24,00	31,06
Zone 1	29,00	32,04	Z3	32,67	23,84	Z3	33,00	28,16
Zone 2	38,60	28,06	Z4	36,35	20,56	Z4	36,17	19,87
Zone 3	38,25	36,91	Z5	29,41	51,44	Z5	27,47	42,78
Zone 4	32,50	30,66	Z6	31,50	32,42	Z6	31,00	26,87
Zone 5	28,14	27,41	Z7	50,25	33,72	Z7	40,29	40,28
Zone 6	32,00	27,29	Z8	32,50	37,64	Z8	33,03	27,36
Total général	20,54	19,87	Total général	21,77	18,92	Total général	21,02	18,58

3.16 Taux de correspondance par ligne

L'outil Matawan ne permet pas de disposer des taux de correspondance avant Juillet 2023.

Sur la fin de l'année 2023 et avec la mise en service du réseau restructuré, on constate que le taux moyen de correspondance est autour de 27 %.

Le taux de correspondance par ligne et par mois est détaillé dans les tableaux ci-après :

	Décembre 2023				
	Première montée		Correspondance		Total
	Nbr.	Pourcentage	Nbr.	Pourcentage	
Ligne A	92 782	69%	41 621	31%	134 403
Ligne B	73 335	73%	27 330	27%	100 665
Ligne C	6 496	82%	1 416	18%	7 912
Ligne D	14 237	76%	4 535	24%	18 772
Ligne E	11 378	72%	4 495	28%	15 873
Ligne F	33 111	78%	9 484	22%	42 595
Ligne G	16 816	81%	4 058	19%	20 874
Ligne H	18 074	82%	4 075	18%	22 149
Ligne I	4 769	84%	889	16%	5 658
Ligne J	276	42%	378	58%	654
Ligne K	1 961	86%	332	14%	2 293
NCV	351	70%	149	30%	500
Total	273 586	NA	98 762	27%	372 348

Ce taux de correspondance varie relativement peu sur les lignes fortes du réseau. En revanche, sur les lignes à faible fréquentation, le taux évolue plus fortement d'un mois sur l'autre.

	Novembre 2023				
	Première montée		Correspondance		Total
	Nbr.	Pourcentage	Nbr.	Pourcentage	
Ligne A	97 806	68%	45 368	32%	143 174
Ligne B	84 256	73%	30 764	27%	115 020
Ligne C	7 284	82%	1 637	18%	8 921
Ligne D	14 919	75%	5 089	25%	20 008
Ligne E	13 173	71%	5 498	29%	18 671
Ligne F	35 933	77%	10 449	23%	46 382
Ligne G	19 029	80%	4 779	20%	23 808
Ligne H	20 135	82%	4 389	18%	24 524
Ligne I	4 942	79%	1 307	21%	6 249
Ligne J	1 400	80%	351	20%	1 751
Ligne K	1 903	79%	492	21%	2 395
NCV	351	60%	238	40%	589
Total	301 131	NA	110 361	27%	411 492



	Octobre 2023				
	Première montée		Correspondance		Total
	Nbr.	Pourcentage	Nbr.	Pourcentage	
Ligne A	92 395	69%	41 039	31%	133 434
Ligne B	80 907	74%	28 855	26%	109 762
Ligne C	6 060	82%	1 341	18%	7 401
Ligne D	15 623	75%	5 324	25%	20 947
Ligne E	13 130	71%	5 270	29%	18 400
Ligne F	31 955	77%	9 414	23%	41 369
Ligne G	16 840	80%	4 304	20%	21 144
Ligne H	17 403	82%	3 905	18%	21 308
Ligne I	4 724	85%	846	15%	5 570
Ligne J	1 969	93%	143	7%	2 112
Ligne K	1 688	85%	306	15%	1 994
NCV	357	50%	353	50%	710
Total	283 051	NA	101 100	26%	384 151

	Septembre 2023				
	Première montée		Correspondance		Total
	Nbr.	Pourcentage	Nbr.	Pourcentage	
Ligne A	102 591	72%	40 854	28%	143 445
Ligne B	84 932	75%	28 392	25%	113 324
Ligne C	7 611	84%	1 503	16%	9 114
Ligne D	17 401	75%	5 922	25%	23 323
Ligne E	13 806	73%	5 210	27%	19 016
Ligne F	30 763	79%	8 310	21%	39 073
Ligne G	17 500	80%	4 480	20%	21 980
Ligne H	17 735	83%	3 606	17%	21 341
Ligne I	6 536	87%	1 015	13%	7 551
Ligne J	2 393	93%	192	7%	2 585
Ligne K	1 255	81%	288	19%	1 543
Ligne NCV	483	49%	504	51%	987
Total	303 006	NA	100 276	25%	403 282

	Août 2023				
	Première montée		Correspondance		Total
	Nbr.	Pourcentage	Nbr.	Pourcentage	
ligne A	61 285	65%	33 643	35%	94 928
Ligne B	35 400	68%	16 516	32%	51 916
Ligne C	11 876	72%	4 711	28%	16 587
Ligne CityBulle	248	76%	80	24%	328
Ligne D	9 297	68%	4 407	32%	13 704
Ligne E	4 919	66%	2 519	34%	7 438
Ligne F	1 993	63%	1 148	37%	3 141
Ligne FLEXO	197	90%	23	10%	220
Ligne G	2 973	72%	1 171	28%	4 144
Ligne H	2 217	68%	1 054	32%	3 271
ligne I	10 567	68%	4 928	32%	15 495
Ligne J	8 532	75%	2 856	25%	11 388
Ligne K	2 466	78%	705	22%	3 171
Ligne K Express	766	82%	169	18%	935
Ligne L	1 901	77%	583	23%	2 484
Ligne LANO	5 920	69%	2 619	31%	8 539
Ligne M	6 708	78%	1 881	22%	8 589
Ligne N	4 862	75%	1 630	25%	6 492
Ligne NCV	45	70%	19	30%	64
Ligne O	765	79%	202	21%	967
Total	172 937	NA	80 864	32%	253 801

3.17 Liste des points noirs de circulation et préconisations

La liste ci-dessous présente les points noirs de circulation détaillés par ligne. Ces éléments ont été communiqués à l'autorité délégante et doivent faire l'objet d'aménagement de voiries.

Ligne A

Installation de potelets quartier St Nicolas
Giration difficile lors du croisement des bus articulés et/ou voiture, rue Soult et rue Victor

Préconisation de RD Laval :
 supprimer ou décaler les potelets.



Ligne B

Route en virage et stationnement à cheval sur le trottoir
Circulation difficile rue Salvador Allende lors de croisement



Préconisation de RD Laval : supprimer ou limiter les stationnements

Ligne D

Rue étroite en double sens de circulation.
La montée de la rue Felix Faure est très compliquée lors de croisement de véhicules.

Préconisation de RD Laval : mettre en place un sens unique de circulation dans cette rue



Ligne D

Retournement au terminus Espace Mayenne.

Economie de 1.120 km (1.640 km contre 520 m) et réduction du temps de parcours significatifs (évite le tour du giratoire de L'octroi) si déplacement de l'arrêt Espace Mayenne sur le parking dédié aux cars et correspondance réseau ALEOP.



Préconisation de RD Laval : le déplacement de l'arrêt pour permettre le retournement dans le parking de l'Espace Mayenne.

Ligne E

Aménagement de l'arrêt Les Loges sur la chaussée (terminus ligne E).
Cet emplacement gêne la circulation et la sortie de parking lors de la régulation.

Préconisation de RD Laval : déplacement de l'arrêt



Ligne H & Scolaires

Le pont Bd Louis Armand à St Berthevin pas suffisamment haut, ce qui rallonge les temps de parcours pour éviter le passage du pont. *Par ailleurs, cela rend impossible le fait d'affecter des véhicules électriques sur la ligne H.*

Préconisation de RD Laval : réaliser des travaux d'aménagement du pont.

Ligne I

Desserte du terminus Rochers et retournement sur le parking de l'école Cousteau. Cela engendre un manque de sécurité lors de l'entrée du matin



Préconisation de RD Laval : réaliser une signalétique au sol et communiquer auprès des parents d'élèves.

Ligne K

Installation de potelets à l'entrée de la rue Masséna. *L'accès est impossible en arrivant de l'avenue de Tours ce qui impose une déviation de la ligne par le Bd Kellermann.*



Préconisation de RD Laval : supprimer ou décaler les potelets.

Lignes scolaires

Correspondance à l'arrêt Bouessay. Sept cars sont présents en simultan  entre 7h50 et 8h00 du matin et il n'existe aucun aménagement pour assurer la s curit  et les correspondances des  l ves d'un car   l'autre.



Pr conisation de RD Laval : r alisation d'un am nement afin de cr er un p le d' changes.

Circuit entre Nuill -sur-Vicoin et Montign -le-Brillant.

La route de campagne est trop  troite lors de croisement de v hicules et les bas-c t s ne sont pas toujours stables, surtout en hiver.

En d cembre 2023, un car a effectu  une sortie de route sur ce trajet.



Pr conisation de RD Laval : modifier l'itin raire.

3.18 Liste des dépositaires et état des ventes annuelles

La liste des dépositaires est présentée en annexe 7 du rapport.

Le tableau ci-dessous présente les ventes 2023 par dépositaire :

Code produit	Vente	CA Net	Commis. HT	TVA	Commis. TTC
BARON BARON BAR L'ESCALE					
CARNET 10 TICKETS	4	40,00 €	1,20 €	0,24 €	1,44 €
CARTES DE 10 VOYAGES	6	69,00 €	2,07 €	0,41 €	2,48 €
Total BARON BARON BAR L'ESCALE	10	109,00 €	3,27 €	0,65 €	3,92 €
CARL CARLIER "le France"					
CARNET 10 TICKETS	191	1 910,00 €	59,90 €	7,86 €	47,16 €
CARTES DE 10 VOYAGES	62	713,00 €	21,99 €	4,28 €	25,67 €
Total CARL CARLIER "le France"	199	2 023,00 €	60,69 €	12,14 €	72,83 €
COI MALET					
CARNET 10 TICKETS	38	380,00 €	11,40 €	2,28 €	13,68 €
CARTES DE 10 VOYAGES	16	184,00 €	5,52 €	1,10 €	6,62 €
Total COI MALET	54	564,00 €	16,92 €	3,38 €	20,30 €
COLLI COLLIU "LE DOMINGO"					
CARNET 10 TICKETS	50	500,00 €	15,00 €	3,00 €	18,00 €
CARTES DE 10 VOYAGES	5	57,50 €	1,72 €	0,35 €	2,07 €
Total COLLI COLLIU "LE DOMINGO"	55	557,50 €	16,72 €	3,35 €	20,07 €
GUEROT GUEROT bar "Le Cyrano"					
CARNET 10 TICKETS	22	220,00 €	6,60 €	1,32 €	7,92 €
CARTES DE 10 VOYAGES	8	92,00 €	2,76 €	0,55 €	3,31 €
Total GUEROT GUEROT bar "Le Cyrano"	30	312,00 €	9,36 €	1,87 €	11,23 €
HENON HENNON					
CARNET 10 TICKETS	9	90,00 €	2,70 €	0,54 €	3,24 €
CARTES DE 10 VOYAGES	11	126,50 €	3,79 €	0,76 €	4,55 €
Total HENON HENNON	20	216,50 €	6,49 €	1,30 €	7,79 €
HUET MR BEAULIEU					
CARNET 10 TICKETS	49	490,00 €	14,70 €	2,94 €	17,64 €
CARTES DE 10 VOYAGES	8	92,00 €	2,76 €	0,55 €	3,31 €
Total HUET MR BEAULIEU	57	582,00 €	17,46 €	3,49 €	20,95 €
JARDIN ROCHE Jennifer MON TABAC					
C	32	320,00 €	9,60 €	1,92 €	11,52 €
Total JARDIN ROCHE Jennifer MON TABAC	32	320,00 €	9,60 €	1,92 €	11,52 €
L ATLA SNC L'ATLANTIC					
CARNET 10 TICKETS	12	120,00 €	3,60 €	0,72 €	4,32 €
CARTES DE 10 VOYAGES	6	69,00 €	2,07 €	0,41 €	2,48 €
Total L ATLA SNC L'ATLANTIC	18	189,00 €	5,67 €	1,13 €	6,80 €



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

LACOL FRAUDIN "le Khédive"					
CARNET 10 TICKETS	70	700,00 €	23,00 €	4,20 €	25,20 €
CARTES DE 10 VOYAGES	69	793,50 €	23,81 €	4,76 €	28,57 €
Total LACOL FRAUDIN "le Khédive"	139	1 493,50 €	46,81 €	8,96 €	53,77 €
LOM RIOU					
CARNET 10 TICKETS	87	870,00 €	26,10 €	5,22 €	31,32 €
CARTES DE 10 VOYAGES	27	310,50 €	9,32 €	1,86 €	11,18 €
Total LOM RIOU	114	1 180,50 €	35,42 €	7,08 €	42,50 €
LOURD LOURDAIS "CHAMPION"					
CARNET 10 TICKETS	10	100,00 €	3,00 €	0,60 €	3,60 €
CARTES DE 10 VOYAGES	9	57,50 €	1,73 €	0,34 €	2,07 €
Total LOURD LOURDAIS "CHAMPION"	19	157,50 €	4,73 €	0,94 €	5,67 €
NEJ NEJAR					
CARNET 10 TICKETS	59	590,00 €	17,70 €	3,54 €	21,24 €
CARTES DE 10 VOYAGES	35	402,50 €	12,09 €	2,41 €	14,50 €
Total NEJ NEJAR	94	992,50 €	29,79 €	5,95 €	35,74 €
PLA PLANCHAIS					
CARNET 10 TICKETS	48	480,00 €	14,40 €	2,88 €	17,28 €
CARTES DE 10 VOYAGES	10	115,00 €	3,45 €	0,69 €	4,14 €
Total PLA PLANCHAIS	58	595,00 €	17,85 €	3,57 €	21,42 €
ROUX tabac presse "L'Europe"					
CARNET 10 TICKETS	73	730,00 €	21,90 €	4,38 €	26,28 €
CARTES DE 10 VOYAGES	27	310,50 €	9,32 €	1,86 €	11,18 €
Total ROUX ROUX tabac presse "L'Europe"	100	1 040,50 €	31,22 €	6,24 €	37,46 €
SAG SAGET					
CARNET 10 TICKETS	111	1 110,00 €	33,30 €	6,66 €	39,96 €
CARTES DE 10 VOYAGES	39	448,50 €	13,47 €	2,68 €	16,15 €
Total SAG SAGET	150	1 558,50 €	46,77 €	9,34 €	56,11 €
SERI SERIZAY					
CARNET 10 TICKETS	209	2 090,00 €	62,70 €	12,54 €	75,24 €
CARTES DE 10 VOYAGES	90	1 035,00 €	31,05 €	6,21 €	37,26 €
Total SERI SERIZAY	299	3 125,00 €	93,75 €	18,75 €	112,50 €
SOLIS SOLIS MONTES DE OCA HERIBERTO					
CARNET 10 TICKETS	14	140,00 €	4,20 €	0,84 €	5,04 €
CARTES DE 10 VOYAGES	6	69,00 €	2,07 €	0,41 €	2,48 €
Total SOLIS SOLIS MONTES DE OCA HERIBERTO	20	209,00 €	6,27 €	1,25 €	7,52 €
SYCH MME XIE					
CARNET 10 TICKETS	112	1 120,00 €	33,60 €	6,72 €	40,32 €
CARTES DE 10 VOYAGES	48	552,00 €	16,56 €	3,31 €	19,87 €
Total SYCH MME XIE	160	1 672,00 €	50,16 €	10,03 €	60,19 €
VIR GAZEAU					
CARNET 10 TICKETS	38	380,00 €	11,40 €	2,28 €	13,68 €
CARTES DE 10 VOYAGES	21	241,50 €	7,24 €	1,45 €	8,69 €
Total VIR GAZEAU	59	621,50 €	18,64 €	3,73 €	22,37 €
Total Général	1677	17 518,50 €	525,59 €	105,07 €	630,66 €

Le tableau ci-après détaille les ventes de carnet 10 voyages par mois.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Carnet 10 voyages avec support		14	117		75	67		29		145	52	499
Carte 10 voyages		36	324		210	103		56		364	85	1 178
Total général	-	50	441	-	285	170	-	85	-	509	137	1 677

3.19 Bilan d'activité des services complémentaires de mobilité

3.22.1 TULIB et MOBITUL

En 2023, plus de 31 000 voyages ont été réalisés sur TULIB (transport à la demande) et plus de 67 000 sur MOBITUL (transport des personnes à mobilité réduite). La zone 5 du TULIB est assurée par Titi Floris, les zones 1 à 4 sont opérées par les taxis.

Le taux de refus global sur l'année est de 2 % environ.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

Nombre de voyages effectués													
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Mobitul	4 592	3 584	4 347	4 627	5 307	6 528	5 071	5 522	6 142	4 312	4 143	5 244	47 218
Tulib	148	201	472	643	478	803	597	430	404	447	494	553	4 134
Tous	2 557	2 302	2 856	1 533	1 880	2 649	1 767	1 354	1 946	2 479	2 361	2 176	28 379
Total	8 779	8 147	7 875	6 822	7 642	9 987	7 327	8 474	8 512	7 287	7 002	7 977	66 502

Nombre de taxis													
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Mobitul	0	0	19	0	3	26	13	1	3	6	3	3	79
Tulib	0	0	4	11	26	17	7	18	10	8	23	24	156
Tous	0	0	23	11	29	43	20	19	13	14	26	27	235
Total	0	0	27	11	32	67	37	38	26	28	29	30	274

Taux de taxis													
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Mobitul	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tulib	0%	0%	1%	2%	4%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%
Tous	0%	0%	0%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%
Total	0%	0%	1%	2%	4%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%

Nombre de courses													
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Mobitul	3 133	3 443	4 264	2 897	3 274	3 872	3 549	1 821	3 382	3 733	3 768	3 259	47 384
Tulib			225	204	202	320	132	171	187	225	276	335	2 608
Tous	3 133	3 443	4 489	3 101	3 506	4 192	3 681	1 992	3 569	3 958	4 044	3 594	49 992
Total	3 133	3 443	4 264	2 897	3 274	3 872	3 549	1 821	3 382	3 733	3 768	3 259	47 384

Le service Mobitul a connu une augmentation significative du nombre d'inscrits tout au long de l'année 2023. Le nombre de dossiers de demande d'inscription est supérieur à 30 par mois en fin d'année 2023, ce qui risque de créer une saturation du service à terme.

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Somme
Nombre de taxis en 2023	6 202	5 284	6 548	4 829	5 303	6 227	5 071	5 522	6 142	6 212	6 238	5 244	67 223
Nombre de taxis pour motif "Travail"	3 408	3 057	3 468	2 480	2 765	3 624	2 767	1 435	3 137	3 242	3 088	2 426	34 577
Nombre de taxis pour motif "Santé"	596	580	742	545	523	759	569	448	585	707	771	620	7 643
Nombre de taxis pour motif "Autre"	2 298	1 967	2 338	1 804	2 015	2 224	1 835	1 637	2 420	2 863	2 869	2 202	25 203
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Somme
Nombre de factures					234	274	208	284	254	275	277	258	1 959
Total facturé					5 980	6 544	5 108	4 124	6 367	6 694	6 795	5 982	47 513
Total perçu (au 22/04/2024)					5 794	5 999	5 007	3 976	6 290	6 135	6 246	5 899	45 275
Solde à percevoir					226	544	101	148	76	559	525	84	2 238
Remontage à percevoir					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Somme
Nombre de demandes traitées	20	15	11	19	17	25	45	12	34	38	40	9	258
Nbre de dossiers en cours de traitement	34	13	21	19	16	39	42	23	34	31	34	36	321
Nombre d'inscriptions	1 039	1 089	1 065	1 062	1 079	1 102	1 142	1 134	1 187	1 203	1 240	1 254	13 537

On constate que plus de la moitié des réservations effectuées le sont pour un motif de déplacement lié au travail.

En ce qui concerne la reprise du service effectuée en début d'année 2023, RD Laval a mené un certain nombre d'actions afin d'assurer une transition transparente pour l'ensemble des clients Mobitul :

- La reprise de l'instruction des dossiers,
- La création de l'arborescence, de l'archivage et des procédures de traitement des demandes d'instruction,
- La dématérialisation de l'instruction (environ 700 dossiers usagers créés),
- Le routage de la facturation du trésor public vers le compte recette
- La mise en place et récupération des prélèvements automatiques (Retour autour de 80%).

Kilomètres totaux													
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Mobitul	41 124	43 223	30 133	29 137	42 229	31 402	40 456	29 038	30 842	32 333	30 229	43 743	340 291
Tulib	3 723	3 739	8 910	8 418	7 807	10 235	7 837	9 323	8 244	8 480	8 875	9 349	87 914
Tous	40 592	42 932	41 043	34 048	50 120	41 637	48 293	38 361	39 086	40 813	39 104	53 092	428 205
Total	90 439	88 776	104 711	79 274	80 143	100 475	77 846	62 458	68 562	69 726	69 999	60 335	1 057 483

Au cours de l'année 2023, le service MOBITUL a généré 540 291 kms totaux, le TULIB 517 193 kms totaux. A noter également que des transports SEGPA ont été réalisés pour un total de 56 291 kms.



En appliquant les taux de Haut-le-Pied contractuels, le tableau ci-dessous présente les kms commerciaux réalisés en 2023 sur ces services complémentaires.

Unités d'œuvre	Mobilul	SEGPA	TuLib (Zone 5)	TuLib (Zone de 1 à 4)	TOTAL
Kms totaux	540 291	56 291	97 012	420 181	1 113 774
Kms commerciaux	350 638	36 553	57 423	248 628	693 242

3.22.2 VELA

Indicateurs VELA - Suivi nouveaux contrats													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nb de contrats	4	7	19	60	38	26	7	27	30	69	57	15	359
- contrats 6 mois	2	7	15	44	26	18	6	16	24	40	37	7	242
- contrats 12 mois	2	0	4	16	12	8	1	11	6	29	20	8	117
Abonnés TUL	1	1	2	8	1	3	0	7	3	13	6	1	46
Non abonnés TUL	3	6	17	52	37	23	7	20	27	56	51	14	313
Nouveaux contrats	0	0	8	44	25	22	4	25	16	40	36	11	231
Renouvellements	4	7	11	16	13	4	3	2	14	29	21	4	128

Indicateurs VELA - Suivi contrats en cours													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
Nouveaux contrats en cours	4	11	30	90	128	154	159	179	194	219	250	247	139
Anciens contrats en cours	261	252	234	209	164	131	115	108	103	70	33	7	141
Total contrats en cours	265	263	264	299	292	285	274	287	297	289	283	254	279
Taux de location	89%	88%	88%	100%	98%	95%	92%	96%	99%	97%	95%	85%	93%
Nb Abonnés TUL	1	2	4	12	13	16	16	23	24	37	37	38	19
Nb Non Abonnés TUL	264	261	260	287	279	269	258	264	273	252	246	216	261

Le service VELA a confirmé son attractivité en 2023 avec notamment, un taux de location supérieur à 90 % en moyenne. On note que le côté saisonnier du service VELA tend à s'estomper avec des taux de location supérieurs à 90 % quasiment toute l'année.

Par ailleurs, on note que cette offre de service s'adresse majoritairement à des non abonnés du réseau de transports en commun ce qui démontre la complémentarité de ces offres.

Enfin, il est à noter que le bilan financier du service montre une recette supérieure à 55 000 euros sur l'ensemble de l'année 2023.

3.22.3 VELITUL

Le service VELITUL a connu une année 2023 contrastée. Le bilan de son inadéquation aux attentes des habitants de l'Agglomération a conduit à une restructuration du service en septembre 2023. Le nombre de stations et de vélos proposés à la location a ainsi diminué, ce qui s'est traduit par une baisse du nombre d'abonnés.

Indicateurs VELITUL												
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Clients												
Abonnés (fin de mois)	55	31	22	21	21	21	21	20	12	10	11	11
dont abonnés 1 an Velitul	23	22	22	21	21	21	21	20	12	10	11	11
dont abonnés 7 jours	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont abonnés 24h	30	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'Occasionnels	32	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations												
Total Locations	274	145	189	147	150	107	55	41	84	96	119	103
Locations abonnés	229	131	189	147	150	107	55	41	84	96	119	103
Locations Occasionnels	45	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Répartition par station												
Gare TUL	19,5%	4,2%	0,0%	11,6%	9,2%	14,5%	20,0%	4,0%	0,0%	1,6%	6,7%	13,0%
Prefecture	7,5%	15,2%	16,4%	7,9%	9,8%	4,7%	5,9%	12,0%	16,7%	16,2%	8,8%	5,8%
Gare SNCF	29,0%	37,0%	39,3%	34,6%	35,0%	36,5%	33,6%	43,0%	39,9%	42,2%	44,7%	37,4%
Ferrié	14,0%	14,2%	13,5%	21,2%	26,5%	28,5%	35,5%	28,0%	35,7%	25,5%	32,4%	36,5%
Centre Universitaire	17,7%	16,3%	12,7%	9,6%	10,5%	5,6%	1,8%	2,0%	0,6%	0,0%	0,4%	0,0%
Cité administrative	11,4%	13,2%	19,1%	15,1%	9,2%	10,3%	3,6%	11,0%	6,0%	12,5%	7,6%	7,3%
Trajets par durée												
< 15 min	94,3%	95,2%	98,0%	91,0%	96,0%	95,3%	87,0%	68,3%	89,3%	94,0%	94,1%	96,1%
15 min < x < 30 min	1,9%	1,4%	1,1%	6,8%	4,0%	3,7%	13,0%	24,4%	7,1%	5,2%	5,0%	3,9%
30 min < x < 60 min	0,4%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	0,0%	0,0%
> 60 min	3,4%	3,5%	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	4,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Durée moyenne des trajets	23:10:13	21:01:14	00:09:13	00:10:39	00:08:36	00:42:40	00:09:55	02:22:13	00:10:22	00:08:44	00:09:17	00:08:20
Vélos												
Parc de vélo	91	95	95	95	94	94	94	94	94	94	94	94
Nombre de vélos volés	7	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de vélos réformés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Parc opérationnel	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79
dont vélos sur le terrain	59	42	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52
dont stock disponible	20	28	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Vélos stockés (container)	30	25	25	25	24	24	24	24	24	24	24	24

3.20 Impact environnemental et calcul des émissions sur l'année

Au cours de l'année 2023, les véhicules RD LAVAL ont consommé 978 239 litres de carburant.

Consommation de gazole en L													
Année	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Total	92 994	83 580	96 699	78 679	83 474	91 107	61 746	62 958	80 245	82 094	83 073	81 591	978 239

Les véhicules de la STAO ont consommé 174 924 litres de carburant.

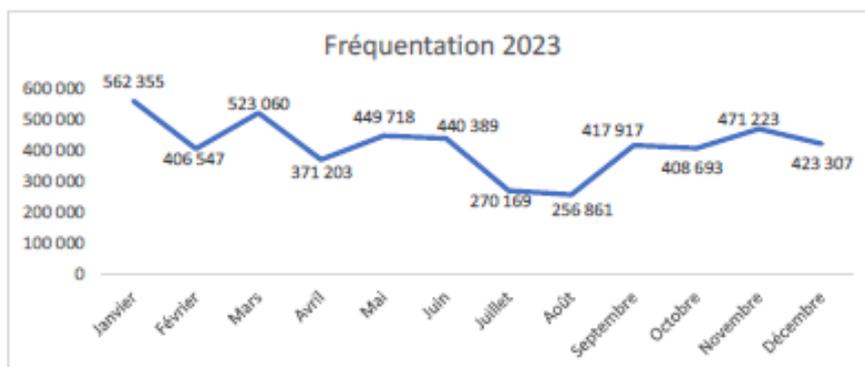
N° parc	Litres consommés 2023	N° parc	Litres consommés 2023	N° parc	Litres consommés 2023
40043	3914,92	26443	7115,13	20563	2623,83
40044	3360,76	26445	6796,88	20506	4296,49
40045	3726,81	26447	5282,12	22226	5369,70
40046	3309,09	25648	5769,93	53060	4832,69
40047	2968,95	25026	6399,48	53061	4776,43
40048	2847,15	23636	6537,81	53063	5084,09
40049	2501,85	23144	5867,45	53064	3876,74
40050	2685,88	23132	5543,86	53065	4210,00
40051	4595,59	23131	5284,39	2014	/
40052	4003,16	7879	3687,29	53051	3468,43
40053	3933,05	37291	4448,86	53069	3338,84
40054	1900,24	37292	5164,94	7615	5480,09
26449	7623,80	37290	1605,47	TOTAL	174 924
26428	6904,87	20481	3779,69		

Les bus et cars du réseau TUL ont généré 3 090 tonnes de Co2 au cours de l'année 2023.

3.21 Analyse de la fréquentation

L'analyse de la fréquentation sur l'année 2023 est scindée en deux plages temporelles : de janvier à fin août 2023 et de début septembre à fin 2023 afin de tenir compte de la mise en place du réseau restructuré à la rentrée.

Le graphique ci-dessus décrit l'évolution de la fréquentation par mois sur 2023.



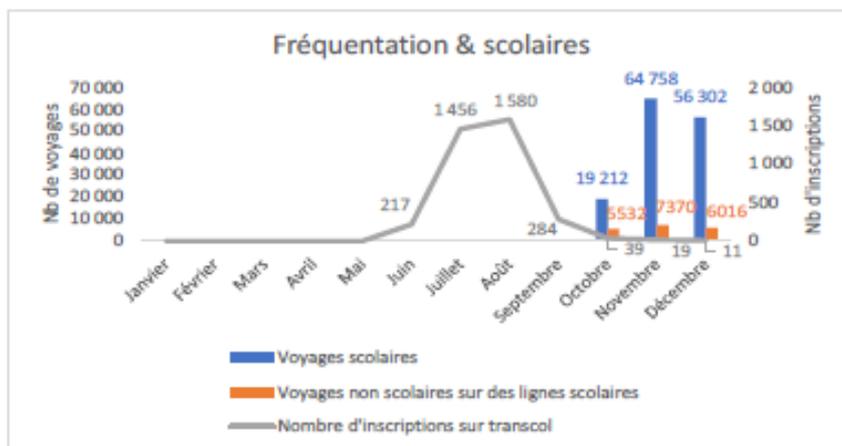
5 001 442 voyages ont été réalisés sur 2023 avec un pic en janvier 2023 de 562 355 voyages, à mettre en lien avec les vacances scolaires, qui sont tombés en décembre 2022 principalement.

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution de la fréquentation des scolaires par mois sur 2023, de la fréquentation des non scolaires sur des lignes scolaires et du nombre d'inscriptions sur Transcol.

Nous notons que la majorité des inscriptions sur Transcol s'est faite en juillet et août.

Le nombre de voyages des scolaires connaît une baisse en décembre comparativement à novembre du fait des vacances scolaires qui interviennent sur la dernière semaine de décembre 2023.

Par ailleurs, le nombre de voyages non scolaires sur des lignes scolaires reste relativement constant sur la période allant d'octobre à décembre avec une moyenne par mois à 6 306 voyages.



Les tableaux suivants détaillent la fréquentation par ligne et par titre sur ces deux périodes. Pour des questions de lisibilité et d'analyse, certains titres représentant très peu de voyages n'apparaissent pas sur ces tableaux et certaines catégories regroupant plusieurs titres similaires ont été faites :

- Le titre COMETE regroupe les COMETE C, Retraité, S et E,
- Le titre JEUNE regroupe tous les titres JEUNE existants.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

Lignes	ACCES	Carnet de 10 tickets GRATUIT	Carnet 10 voyages	COMETE	Contact+	Contact Annuel	Contact Mensuel	Contact mensuel	Contre marque TU	Jeune
11 Novembre - Aquabulle	2		4	-		-		-		11
Ahuillé / Montigné le br	4	6	41	-		-		-		10 798
Argentré - Louvigné - Sou	154	3	29	25		-		1		11 650
Rodiers - Gambetta	61	59	50	1	42	2		10		3 651
Chalons - La Chapelle	22		14	-		-		-		5 419
Rochefort/Golf - Gare Tul	201	23	197	38	57	138	1	2	2	5 845
Changé St Roch - Boncha	872	250	852	182	548	915	18	102	11	22 341
Dépot TUL >> Gare TUL	8		4	1	8	8		-		39
Entrammes - Forcé - Pam	140	18	65	73		2		-		15 007
Ferré - Ribaudières	364	19	63	15	144	326	1	2	3	1 713
FLEXO	45		4	-		2		-		105
Halage - Jeunale	1 870	160	694	131	465	767	8	47	5	9 360
Ligne 130		4	56	61		-		-	2	5 998
Ligne 52		1	17	-		-		-		16
Ligne A	41 086	4 028	13 000	2 293	38 711	19 660	465	2 776	223	260 796
Ligne B	32 316	3 434	13 146	793	20 233	12 498	93	1 450	119	178 556
Ligne C	9 863	949	2 381	152	5 616	3 650	93	531	18	39 068
Ligne Citybelle	36	8	49	3	3	4	4	4		413
Ligne D	9 508	681	1 958	432	6 494	4 415	208	573	18	47 962
Ligne E	7 004	457	2 500	397	2 534	3 628	34	224	10	25 276
Ligne F	1 621	39	331	75	949	1 535	24	104	2	6 163
Ligne FLEXO	181	8	29	1	1	2		-		566
Ligne G	3 056	491	776	21	783	1 385	2	46	2	13 696
Ligne H	1 327	182	273	9	355	223	3	13	3	3 911
Ligne I	12 937	754	2 895	1 052	4 202	3 168	96	516	24	62 264
Ligne J	5 682	641	2 624	325	3 527	3 560	32	400	30	54 744
Ligne K	1 204	351	824	104	282	283	9	48	9	18 641
Ligne K Express	198	86	153	32	94	87	2	5	1	3 931
Ligne L	993	109	755	163	321	529	2	55	2	16 648
Ligne LAND	4 254	432	1 027	71	3 367	1 436	21	289	8	21 500
Ligne M	3 639	795	3 051	621	2 322	3 894	132	325	27	66 537
Ligne N	3 523	275	1 639	351	2 852	2 071	7	80	23	49 940
Ligne NCV	5		1	-	4	-		-		24
Ligne O	240	101	183	5	133	27		44	3	8 733
Ligne Zone 1	4		-	-	1	-		-		5
Ligne Zone 2	2		-	-		-		-		1
Ligne Zone 3	1		1	-		1		1		6
Louvermé Mansis - Gare T	822	81	373	139	548	526	7	28	3	17 849
Naillé / Vicoin			6	6		-		-		987
Parc Girés - Cambrai	269	37	59	1	21	44	1	3	1	779
Pavement - Jeunale	2 582	241	739	36	1 259	924	51	119	5	13 630
Pays de LORON	72	2	43	59		-		-	1	21 904
Ribaudières - Bozées	2 426	152	530	144	1 381	924	30	61	10	17 470
SCOLAIRES	332	94	622	367		8		-		44 844
Scolaires Berthevin	345	138	6	64	1	3	1	1		12 458
Scolaires Bonchamp	2	3	55	176	1	-		-		23 522
Scolaires Changé	3		111	82	2	-		-	1	12 432
Scolaires Huissierie	2	1	74	300		-		-		22 220
Scolaires Laval	125	32	491	141		17		-	1	6 236
Scolaires Louvermé	265		29	32		1		-		13 492
St Berthevin - L'Huissierie	1 335	195	716	97	690	767	4	73	9	17 979
St Berthevin - Bonchamp	220	60	245	36	46	48	3	32	3	6 621
St Berthevin - Mairie LAV	26	8	24	9	12	22		1		1 319
St Berthevin - GARE TUL	2 863	185	767	356	1 020	671	2	64	6	20 104
St Jean - Monfours	86	1	19	37		-		-		11 892
Tassigny - Bozées	9 301	953	3 496	595	8 602	4 337	124	574	37	79 412
Technopolis - Jeunale	7 513	831	3 706	179	4 299	2 689	13	421	21	61 105
Victoria - Gare Nord	385	93	249	15	547	321	3	65	5	6 340
Volney-Epine	812	102	237	7	360	282	1	9	6	4 908
Total général	172 711	17 453	62 273	10 306	112 557	78 801	1 486	9 099	654	1 388 888



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

Lignes	LOISIRS 2022	Pass annuel	PASS C+	PASS Mensuel	Pass +	Période de gratuité	TEMPO	TEMPO +	Ticket Jour	Ticket Unité	Ticket WE Gratuit - 1	Total
11 Novembre - Aquabulle		-	1	1	-	31	1			3	12	81
Akulik / Montigné le brillant		-	45		-					16		21 733
Argentré - Louvain - Sougé		21	103	54	48		14			12		23 888
Bochers - Gambetta		190	362	40	-		10	1	18	164		8 565
Chalons - La Chapelle		6			-					1		10 905
Rochefort/Golf - Gare Tul		318	681	203	1	354	89	20	13	323	142	15 187
Changé St Roch - Boncha	11	1 121	2 309	687	59	1 321	218	61	60	1 850	658	60 026
Depot TUL >> Gare TUL		4	28	3	1				1		20	182
Entrammes - Forcé - Pam	2	104	82	5	-					9	17	30 775
Ferré - Bbaudières		103	1 123	247	8	367	141	25	4	231	71	7 203
FLEXO		-	49	3	1	34	4				26	385
Halage - Jaunale	10	575	2 802	877	47	1 164	192	85	55	1 458	360	32 905
Ligne 130		-		1	-				25		53	12 315
Ligne 52		-			-						13	80
Ligne A	415	14 804	192 759	20 106	3 135	75 727	10 286	4 783	2 655	62 803	27 685	1 118 381
Ligne B	297	7 882	110 898	19 075	2 470	38 071	7 654	2 454	1 812	45 605	15 218	732 001
Ligne C	68	3 322	39 624	7 312	359	11 845	2 043	576	569	12 702	4 865	195 018
Ligne CityBulle	5	8	61	18	7	119	1	6	1	181	79	1 496
Ligne D	37	2 877	30 992	4 302	456	10 727	1 598	345	387	9 712	3 943	196 243
Ligne E	30	2 252	12 902	3 000	188	5 601	817	621	278	5 246	1 714	109 396
Ligne F	1	526	5 439	1 172	122	2 072	395	98	26	1 109	513	31 155
Ligne FLEXO		6	237	12	2	154	25	1	1	144	37	2 014
Ligne G	17	1 122	9 045	1 444	179	1 768	532	100	93	2 260	814	54 870
Ligne H	1	613	4 412	2 039	132	24	403	40	54	1 896	17	21 011
Ligne I	69	2 432	22 183	3 756	581	13 311	1 886	678	602	11 911	4 265	221 781
Ligne J	48	2 373	20 407	4 806	605	8 274	1 584	821	440	11 395	3 548	190 831
Ligne K	3	1 864	3 836	2 603	193		480	170	31	3 024		56 302
Ligne K Express	4	490	522	347	24	1 227	99	60	18	598	715	13 439
Ligne L	1	1 047	2 528	898	16	2 018	243	21	58	1 765	835	48 233
Ligne LAND	144	1 907	27 848	2 810	316		1 097	228	312	5 819		99 637
Ligne M	43	3 796	10 002	2 737	129	7 364	622	250	355	8 056	3 189	196 211
Ligne N	6	2 409	11 015	3 065	213	5 119	939	427	285	5 896	2 002	148 890
Ligne NDV		2	10	5	-						13	91
Ligne O	1	517	1 218	389	3		46	8	43	902		22 101
Ligne Zone 1		4	8	3	1						3	41
Ligne Zone 2		-	6	2	-						3	16
Ligne Zone 3		2	4	1	-						2	30
Louvé-Mé Marais - Gare Tul		602	2 686	625	34	1 039	230	76	71	1 246	362	46 903
Nuilik / Vicoin		13	2		-						5	2 031
Parc Orléans - Cambrai		170	846	473	21		81	2	12	391		4 301
Pavement - Jaunale	7	866	9 576	2 003	99	2 472	667	157	154	3 244	1 071	56 327
Paye de LOIRON		-			-				18		31	44 270
Bbaudières - Bozéas	10	784	7 475	881	155	2 096	483	117	71	2 154	863	58 290
SCOLAIRE	5	117	118	3	26		9			696		93 238
Scolaires Berthevin		96	24	3	1				1	52		25 826
Scolaires Bonchamp		30	7	4	-		1	3	6	3		47 587
Scolaires Changé	4	-	11	2	-						6	25 286
Scolaires Huisserie		72	5		-						7	45 348
Scolaires Laval		26	352	13	33		16	12	2	343		14 827
Scolaires Louvé-Mé		51			-						3	27 478
St Berthevin - L'Huisserie	5	563	4 618	1 181	115	1 586	407	169	115	3 018	680	54 780
St Berthevin - Bonchamp	2	419	703	596	48		92	28	7	683		17 469
St Berthevin - Mairie LAV	1	106	121	70	5	291	9	4	5	156	156	3 854
St Berthevin - GARE TUL	8	558	5 107	795	119	2 557	466	227	159	2 682	1 087	62 554
St Jean - Montfours		-			-				1		16	24 001
Tassinigny - Bozéas	51	4 068	44 703	6 306	552	15 831	3 392	1 005	667	14 897	7 050	289 167
Technopolis - Jaunale	82	2 139	26 131	4 611	504	8 189	2 106	562	417	11 506	3 891	212 102
Victoria - Gare Nord	1	385	6 179	521	24		336	27	77	1 415		24 917
Volney - Epine	3	374	2 054	326	74	379	163	5	21	519	167	16 507
Total général	1 382	64 146	624 289	103 497	11 106	220 132	38 881	14 317	9 865	238 288	85 989	

La fréquentation sur le réseau janvier 2023 – août 2023 montre une très forte part des scolaires et des jeunes (environ 42 % des trajets réalisés). Les seniors représentent eux 6 % alors que le nombre de demandeurs d'emploi est très faible, en lien avec le taux de chômage très bas dans l'ensemble du département.

La proportion de jeunes transportés sur les lignes régulières du réseau janvier / août 2023 est assez faible sur les lignes les plus fréquentes. En revanche, la proportion d'actifs et de tout publics diminuent sur les lignes les moins fréquentes dont la vocation est avant tout scolaire.

	Tout publics	Seniors	Jeunes	Demandeurs d'emploi
Ligne A	58%	8%	33%	2%
Ligne B	57%	7%	35%	2%
Ligne C	65%	7%	27%	2%
Ligne CityBulle	56%	1%	41%	1%
Ligne D	55%	8%	35%	1%
Ligne E	56%	9%	34%	2%
Ligne F	58%	12%	28%	2%
Ligne FLEXO	58%	0%	40%	2%
Ligne G	56%	6%	36%	2%
Ligne H	69%	3%	25%	3%
Ligne I	51%	5%	42%	2%
Ligne J	49%	6%	44%	2%
Ligne K	41%	2%	55%	2%
Ligne K Express	51%	2%	45%	2%
Ligne L	39%	3%	57%	1%
Ligne LANO	61%	7%	30%	2%
Ligne M	37%	6%	56%	1%
Ligne N	39%	5%	54%	1%
Ligne NCV	56%	6%	38%	0%
Ligne O	28%	2%	69%	0%

Sur la période allant de septembre à décembre 2023, on ne constate pas de modification substantielle.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – RD LAVAL – 2023

Étiquettes de lignes	Ligne A	Ligne B	Ligne C	Ligne D	Ligne E	Ligne F	Ligne G	Ligne H	Ligne I	Ligne J	Ligne K	Ligne NCV	Total	Moyenne
ACCES	28 270	24 186	1 360	6 414	6 824	10 705	2 970	4 048	640	168	402	278	86 385	0%
Carte de 10 tickets GRATU	2 559	2 675	249	549	686	1 220	243	405	157	22	32	7	8 804	1%
Carte 10 voyages	9 288	9 531	976	1 115	2 029	3 184	2 200	1 775	504	73	134	55	30 734	2%
COMTE	2 062	588	121	166	90	1 350	313	246	84	30	-	5	4 995	0%
CONTACT +	26 027	15 026	443	3 966	2 238	4 456	1 989	2 558	250	29	103	184	57 309	4%
CONTACT Annuel	13 419	8 622	833	2 501	2 666	3 013	2 866	2 444	106	22	69	95	36 656	2%
CONTACT Mensuel	1 399	892	96	287	95	251	288	61	44	-	1	5	3 439	0%
Droit Scolaire	2 768	1 682	492	208	178	2 451	1 669	1 046	659	20	2	3	11 178	1%
Jeune	192 993	185 189	16 479	29 061	25 833	74 779	37 873	42 605	11 672	5 202	1 809	786	624 281	40%
LOISIRS 2023	193	219	7	45	38	43	94	5	5	-	-	1	650	0%
PASS Annuel	11 778	6 578	1 124	1 868	1 811	3 219	2 330	2 385	1 273	32	189	54	32 627	2%
PASS C+	122 443	81 263	3 836	18 521	14 687	23 145	13 031	8 407	2 338	129	3 038	580	291 438	19%
PASS Mensuel	17 315	13 740	1 020	3 049	2 286	4 865	2 892	3 034	1 492	38	761	88	50 570	3%
PASS+	7 242	5 104	309	1 018	1 290	1 326	838	922	308	3	203	40	18 573	1%
Période de gratuité	38 837	23 073	1 710	4 855	3 247	9 380	4 405	5 745	941	353	-	174	92 700	6%
SDO TER 2023	1 759	2 349	28	87	172	808	182	126	228	541	4	3	6 297	0%
Scolaire 2023-2024	5 573	3 728	971	413	363	5 092	3 348	2 000	1 374	31	1	-	22 894	1%
TEMPO	7 796	5 397	350	1 127	688	1 832	941	1 088	212	33	233	32	19 729	1%
TEMPO +	4 948	2 722	51	538	729	1 112	438	454	111	7	95	11	11 196	1%
Ticket Jour	1 612	1 157	67	241	249	572	344	279	79	2	10	-	4 632	0%
Ticket Unité	42 662	35 913	1 968	5 856	4 930	12 424	6 124	6 915	1 864	138	1 034	10	119 818	8%
Ticket WE Gratuit - 1 Mois	12 103	8 096	625	1 033	734	2 423	1 542	2 092	306	126	-	31	29 111	2%

Le tableau ci-après détaille les points d'arrêts les plus importants du réseau. On y retrouve en premier le pôle d'échanges de la gare TUL et ensuite des générateurs de trafic comme la cité administrative et l'hôpital ou des établissements scolaires comme le collège de la Salle.

Arrêts	Nb montées mois	Pourcentage
Gare TUL	57 085	10,15%
11 Novembre	26 971	4,80%
Préfecture	20 153	3,58%
Cité Administrative	16 400	2,92%
Bozoes	14 046	2,50%
Cambrai	13 294	2,36%
Marteau	12 965	2,31%
GRAT	11 276	2,01%
Saint-Nicolas	9 880	1,76%
Mairie	9 513	1,69%
Tassigny	9 490	1,69%
Collège de la Salle	8 044	1,43%
Gare SNCF	7 976	1,42%
Cordeliers	7 810	1,39%
Ridelleries	7 377	1,31%
Meslerie	7 060	1,26%
Hôpital	6 539	1,16%
Sainte-Catherine	6 495	1,15%
Centre Universitaire	5 697	1,01%
Bessières	5 643	1,00%
Nb. Montées mois réseau	682 366	100%

3.22 Liste et résultats des campagnes de promotion du service

3.25.1 Offre Noctul

A l'automne 2023, une communication spécifique autour du service Noctul a été proposée sur le réseau. L'objectif était de faire connaître ce service. Les résultats de cette campagne restent contrastés étant donné la fréquentation des courses en soirée. L'objectif de RD Laval est de continuer à promouvoir ce service en se rapprochant, notamment, des établissements de soirée du cœur de ville.



Noctul - Service de soirée étendu

**TU VEUX
QUE JE TE
RAMÈNE ?**



3 départs de la gare TUL (centre-ville Laval) :
21h, 22h et 23h les vendredis et samedis

**Desserte de Laval, Bonchamp, Changé,
L'Huisserie, Louverné et Saint-Berthevin**

Plus d'infos sur : www.tul-laval.com

 **EN BUS · EN CAR · À VÉLO · EN TROTTI · À PIED · EN AUTO** 

A noter que sur les 4 derniers mois 2023, pas moins de 325 courses ont été déclenchées sur 490 proposées, générant 2336 kms commerciaux parcourus.

3.25.2 Espace Mayenne

De la même façon, en fin d'année, une campagne de communication autour de la desserte de l'espace Mayenne a été initiée, permettant à la fois de mieux faire connaître l'offre de transport et de mettre en valeur l'une des infrastructures majeures de l'Agglomération Lavalloise.

A la rentrée de septembre 2024, une nouvelle communication autour de la desserte de ce pôle majeur le dimanche sera mise en place afin de faire connaître l'offre de service le dimanche.

TUL VOUS EMMÈNE À L'ESPACE MAYENNE

Ligne **A**

Des retours vers le centre-ville
jusqu'à **22h45** les vendredis et samedis

Pour vous rendre
à l'Espace Mayenne :

- ↳ Arrêt Fuye **A**
- ↳ Arrêt Espace Mayenne **B**

3.25.3 Navette Centre-Ville

Suite aux modifications de la circulation et aux travaux de la Place du 11 novembre, l'accès et le stationnement en cœur de ville ont été fortement restreints ce qui a conduit à mettre en place la navette électrique de centre-ville.

Un plan de communication complet avec du street-marketing et des achats d'espaces médias a été décliné ; des flyers ont été largement distribués en centre-ville afin de promouvoir le service mis en place en janvier.



La fréquentation de la navette centre-ville, autour de 600 voyageurs par mois, montre un réel besoin et une relativement bonne adéquation de l'offre proposée aux habitants de l'Agglomération.

Différentes actions de communication ont également été menées notamment autour de la sécurité à bord des cars scolaires (Gilet et ceinture de sécurité).

3.25.4 Autres actions

Enfin, des actions de communications récurrentes ont été mises en place pour accompagner des événements récurrents comme la semaine de la Mobilité, les fêtes de fin d'année ou le festival des Trois éléphants.

- Du 16 au 22 septembre -

La ligne K est GRATUITE



Ligne KrelelegrandSt-Nicolas, en passant par la cité administrative jusqu'aux zones d'activités des Touches et des Morandières.

Service de 4h20 à 22h30

- ◆ Plus économique
- ◆ Plus reposant
- ◆ Pas d'embouteillage

EN BUS • EN CAR • À VÉLO • EN TROTTI • À PIED • EN AUTO



Les 3 éléphants

MERCREDI 10 mai	JEUDI 11 mai	VENDREDI 12 mai	SAMEDI 13 mai
Pom House B N	Multiartistes Arrêts Marteau et Préfecture	Multiartistes Arrêts Marteau et Préfecture	Cie Josianes C E
26 000 couverts C	26 000 couverts C	Atelier Plano Arrêts Gare tul et Cambrai	Cie Dyptik C E
Le party teuf C	Le party teuf C	Les trésors de Colettes C E	Peuplade C E
DMANCHE 14 mai			Clément Bazin C E
Cie version 14 C E			Cie The wood Sisters C E
Cie Wise Fools C J			
Cie Toi d'abord C J			
Cie tétrofort C J			

Navette gratuites

Vendredi et Samedi

Toutes les heures
 de 00h00 à 4h00 du matin
 Départ Place de la Trémolle

Navette 1 : Octroi - Place de la commune - St Berthevin

Navette 2 : Avesnières - CMA - Bonchamp (Maine)

Navette 3 : Gué d'orger - Polyclinique - Jaunaie - L'Huisserie (Sources)

Navette 4 : Gare SNCF - Pommeraies - Technopolis - Louverné (Gauguin)

Navette 5 : Halage - Changé (Battellerie) - Changé (Rue du centre)



3.23 Bilan des infractions constatées.

Seulement 2 PV ont été recensés en 2023, uniquement avec des véhicules de services. Aucun PV n'a été enregistré par les bus et cars du réseau TUL.

Date	Type d'infraction	Véhicule
15/06/2023	Forfait post stationnement	CITROEN EL-780-PW (VL)
02/09/2023	Excès de vitesse inférieur à 20km/h	CITROEN EL-780-PW (VL)

3.24 Recensement des actes de délinquance

Au cours de l'année 2023, nous avons recensé 71 incidents au niveau de la sécurité sur le réseau et dans les bus, se répartissant ainsi :

- Six agressions physiques ayant entraîné 45 jours ITT au total, quatre plaintes, une main courante et une condamnation,
- 45 agressions verbales ayant déclenché 15 mains courantes et 30 refus de faire une main courante,
- 17 actes d'incivilités qui n'ont pas été suivi d'une main courante,
- Deux jets de projectiles ayant entraîné une plainte et une main courante,
- Un cas de problème entre passager ayant entraîné aucune main courante.

Le tableau détaillé des incidents se trouve en annexe 12 du présent rapport.

Plusieurs mesures ont été engagées en fin d'année 2023 et seront approfondies en 2024 :

- Mise en place de sept agents de vérification,
- Renfort des contrôleurs de la SCAT,
- Travail avec le GLEAM renforcé,
- Présence renforcée des agents d'exploitation sur le terrain,
- Participation active au GPO et GLPD.

4 Éléments financiers

4.1 Tarifs pratiqués

Les titres de transports pour l'utilisation du réseau TUL se découpent en 10 catégories :

- Les standards (PASS),
- Les – de 26 ans (JEUNE),
- Les scolaires (SCO),
- Les + de 61 ans (CONTACT),
- Les demandeurs d'emploi (TEMPO),
- Les titres occasionnels (Tickets),
- Les spécifiques :
 - ✓ Les PMR (ACCESS),
 - ✓ Les tarifs région (INTER),
 - ✓ Les gratuits,
 - ✓ Les tarifs spéciaux (TUL AUTO).

Chaque catégorie possède différents tarifs, annuel, mensuel et/ou spécifiques.

4.1.1 Pass

- PASS Annuel : 238,50 € par an, abonnement valable un an à partir de la date d'achat. Ce même titre existe en paiement échelonné Pass Annuel EB (étant donné qu'UBI ne pas associer un même titre à deux modes de paiement différents),
- PASS Mensuel : 25,40 € par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat,
- PASS + : 15,20 € par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat. Réservé aux personnes dont le revenu fiscal moyen du foyer est inférieur ou égal à 80% du SMIC,
- PASS C+ : 2,15 € par mois, abonnement valable 1 mois à partir de la date d'achat. Réservé aux personnes majeures bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire.

4.1.2 Tarifs jeunes

- JEUNE : 128,00 € par an, abonnement valable un an du 01/09 au 31/08. Ce titre est dégressif en fonction du nombre d'abonnement JEUNE et/ou SCO, 1^{er} 128 €, 2^{ème} 64 €, 3^{ème} 32 €, 4^{ème} 16 €. Ces mêmes titres existent en paiement échelonné Jeune EB (étant donné qu'UBI ne pas associer un même titre à deux modes de paiement différents). Des numéros permettent de les différencier, exemple : Jeune 2. Le titre JEUNE T n'a plus lieu d'être,
- JEUNE Mensuel : 16,25 € par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat,
- JEUNE + : 85,30 € par an, abonnement valable du 01/09 au 31/08. Réserver aux personnes dont le revenu fiscal moyen du foyer est inférieur ou égal à 80% du SMIC,

- JEUNE H : 40 € par an, abonnement valable du 01/09 au 31/08. Réservé aux personnes en situation de handicap,
- JEUNE LOISIRS : 45,70 € par an, abonnement valable du 01/09 au 31/08. Ce titre est valable les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés ainsi que toutes les vacances scolaires.

4.1.3 Abonnements scolaires

- SCO : 128,00€ par an, abonnement valable un an du 01/09 au 31/08. Ce titre est dégressif en fonction du nombre d'abonnement JEUNE et/ou SCO, 1er 128€, 2ème 64€, 3ème 32€, 4ème 16€. Ces mêmes titres existent en paiement échelonné Jeune EB (étant donné qu'UBI ne pas associer un même titre à deux modes de paiement différents). Des numéros permettent de les différencier, exemple : Jeune 2,
- SCO TER : 128,00€ par an, abonnement valable un an du 01/09 au 31/08. Cet abonnement donne accès au transport en TER,
- SCO + : 85,30€ par an, abonnement valable du 01/09 au 31/08. Réserver aux personnes dont le revenu fiscal moyen du foyer est inférieur ou égal à 80% du SMIC,
- SCO TRI : 49€ par trimestre, abonnement valable un trimestre.

4.1.4 Abonnements pour les séniors

- CONTACT A : 89,50€ par an, abonnement valable un an à partir de la date d'achat. Ce même titre existe en paiement échelonné CONTACT EB (étant donné qu'UBI ne pas associer un même titre à deux modes de paiement différents),
- CONTACT M : 14,25€ par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat,
- CONTACT + : 20,30€ par an, abonnement valable un an à partir de la date d'achat. Réserver aux personnes dont le revenu fiscal moyen du foyer est inférieur ou égal à 80% du SMIC.

4.1.5 Titres pour les demandeurs d'emploi

- TEMPO : 8,70€ par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat. Ce titre est réservé aux demandeurs d'emploi de catégorie 1,2 ou 3 et catégorie 4 et 5 selon statut,
- TEMPO + : 2,15€ par mois, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat. Ce titre est réservé aux demandeurs d'emploi de catégorie 1,2 ou 3 et catégorie 4 et 5 selon statut. Réserver aux personnes dont le revenu fiscal moyen du foyer est inférieur ou égal à 80% du SMIC.

4.1.6 Titres occasionnels

- TICKET UNITE : 1,30 €, ticket valable 1 heure. Ce titre autorise les allers/retours – correspondances comprise. Exclusivement vendu par les conducteurs,
- TICKET JOUR : 3,25 €, ticket valable le jour de la validation. Ticket vendu par les conducteurs et sur la boutique en ligne,
- 10 VOYAGES : 10 € pour 10 voyages, sur carte nominative en agence ou boutique en ligne, sur carte anonyme en agence ou chez nos dépositaires avec QR-code pour suivi de consommation,
- 10 VOYAGES avec SUPPORT : 11,50 € pour 10 voyages et une carte, en agence ou chez nos dépositaires.

4.1.7 Autres titres

- ACCESS : Gratuit, abonnement valable un an à partir de la date d'achat. *Réservé aux personnes possédant la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité, exclusivement,*
- INTER : 7,10 € par semaine, abonnement valable une semaine à partir de la date d'achat, du lundi au dimanche. *Vente à l'espace TUL à partir du lundi pour la semaine suivante aux personnes possédant un abonnement SNCF ou ALEOP domiciliées hors agglomération LAVALLOISE,*
- INVITE : Gratuit, abonnement valable 3 semaines maximum. *Réservé aux correspondants étrangers,*
- OPEN : Gratuit, abonnement valable un an à partir de la date d'achat. *Réservé à la police et gendarmerie,*
- COMETE : Gratuit, abonnement valable un an du 01/01 au 31/12. *Réservé aux salariés TUL, ce titre existe pour les conjoints, les enfants, et pour les retraités de l'entreprise, à des prix déterminés par le délégataire,*
- TUL ACCUEIL : Gratuit, abonnement valable un mois à partir de la date d'achat. *Réservé aux nouveaux arrivant de LAVAL AGGLOMERATION,*
- PASSEPORT TUL : Gratuit, abonnement valable 2 semaines à partir de la date d'achat. *Réservé aux élèves de CM2 de LAVAL AGGLOMERATION.*

4.2 Autres recettes d'exploitation

Hormis la gamme tarifaire, les autres recettes comprennent :

4.2.1 Les transports occasionnels

Le tableau ci-dessous décrit la facturation qui a été émise pour ces transports. Ces recettes ont été reversées à l'autorité délégante

Date	Nom Client	Prestation	Montant H.T.
19/03/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	296,36 €
30/04/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	191,00 €
30/04/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport école Jules Verne	250,91 €
08/05/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	296,36 €
11/11/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	287,27 €
11/11/23	MAIRE DE LAVAL	Cérémonie militaire - transport des anciens combattants	287,27 €
01/01/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	2 515,02 €
01/02/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	1 783,37 €
01/03/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	2 652,19 €
01/04/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	1 691,92 €
01/05/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	2 194,90 €
01/06/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	2 696,44 €
01/07/23	URMA MAYENNE - CMA REGION PDL	transport GARE TUL - CFA	365,82 €
TOTAL			16 398,83 €

4.2.2 Les bons de transport

Les établissements du territoire peuvent commander des « bons de transport » permettant de voyager sur le réseau TUL.

Conformément à la gamme tarifaire (Délibération LAVAL Agglo 2019_tarification bons de transport), les centres de loisirs, crèches, écoles primaires et maternelles ne sont pas refacturés).

Les autres établissements sont facturés 1 € par voyageur.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de voyageurs par type d'établissement et précise si l'établissement demandeur est facturé ou non :

Type d'établissement	Nombre de voyageurs	facturation (1€/voy)
Administration	22	OUI
Centre loisirs	2 238	NON
Centre social	34	OUI
Collège	18	OUI
Crèche	447	NON
Elémentaire	16 482	NON
groupe scolaire	1 416	NON
Maison de quartier	39	OUI
Maison quartier	580	OUI
Maternelle	5 302	NON
Rocton	31	OUI
Sportif	1 119	OUI
Total général	27 728	

4.2.3 Les recettes TUTTI

Lorsque la SNCF procède à la vente de titre TUTTI (valable train + TUL), RD LAVAL refacture ces titres à la SNCF.

Ces recettes ont été reversées à l'autorité délégante

4.2.4 Les recettes ALEOP

La boutique TUL constitue un dépositaire de réseau ALEOP. RD Laval achète des titres auprès d'ALEOP pour les vendre à la boutique TUL.

Les commissions (12 % des ventes) sont facturées à ALEOP.

En 2023, nous avons collecté 6 503 € de commission ALEOP.

4.3 [Bilan des activités réalisées pour le compte de tiers](#)

Les activités réalisées pour le compte de tiers sont présentées dans le chapitre 3.11.

4.4 [Une présentation des ratios financiers caractéristiques](#)

Recette commerciale par voyage	
Année	2023
Recette commerciale TTC (€)	2 326 886 €
Fréquentation (nb)	5 001 442
Recette par voyage	0,47 €

Recette commerciale par titre vendu	
Année	2023
Recette commerciale TTC (€)	2 326 886 €
Quantité de titres vendus (nb)	582 744
Recette par titre vendu	3,99 €

Coût moyen par voyage	
Année	2023
Coûts complets d'exploitation total hors amort. (€)	-17 062 935 €
Fréquentation (nb)	5 001 442
Coût moyen par voyage	-3,41 €

Coût moyen par kilomètre commercial	
Année	2023
Coûts complets d'exploitation total hors amort. (€)	-17 062 935 €
Kilomètres commerciaux	2 630 514
Coût moyen par kilomètre commercial	-6,49 €

Contribution financière de l'Autorité organisatrice par voyage	
Année	2023
Contribution financière (€)	16 038 172 €
Fréquentation (nb)	5 001 442
Contribution financière par voyage	3,21 €

Contribution financière de l'Autorité organisatrice par kilomètre	
Année	2023
Contribution financière (€)	16 038 172 €
Kilomètres commerciaux	2 630 514
Contribution financière par kilomètre commercial	6,10 €

4.5 [Commentaire relatif aux éléments financiers](#)

Les éléments financiers et les commentaires ont été apportés dans le chapitre 1 du présent rapport

4.6 [Conditions économiques générales de l'année d'exploitation](#)

Au cours de l'année 2023, nous avons été confrontés à plusieurs éléments majeurs :

- En début d'année, d'importants mouvements sociaux concernant la loi sur le régime de retraite ont eu des répercussions sur le réseau de transport, notamment les 31 janvier, 7 février, 15 mars, 23 mars et 28 mars. Par ailleurs, plusieurs manifestations non déclarées (opérations escargot, blocage de giratoires, ...) ont eu également des impacts sur le réseau de transport (déviations ponctuelles),
- Du 29 juin au 2 juillet 2023, des émeutes urbaines ont éclaté partout en France. Laval n'a pas fait exception, même si les conséquences ont été relativement limitées. Des déviations ont été mises en place pour éviter les quartiers QPV (St Nicolas et les Fourches). Nous avons relevé plusieurs incivilités (y compris une tentative de vol d'un bus). Aucun dégât constaté sur les bus. Uniquement des dégradations sur la voirie et les mobiliers urbains,
- Sur le dernier trimestre 2023, de très nombreuses alertes à la bombe ont été signalées sur LAVAL (380 signalements recensés par la préfecture). Une première pénalisante a été recensé le 7 novembre. La cérémonie d'inauguration des illuminations du 2 décembre a même été annulée en raison d'une nouvelle alerte. L'auteur des faits a été arrêté en janvier 2024,
- De nombreux travaux de voirie ont été réalisés en 2023, avec des impacts significatifs sur le réseau de transport :
 - ✓ Travaux rue des déportés (février – mars 2023),
 - ✓ Travaux rue de Strasbourg, avec fermeture de la voirie (février – mars 2023),
 - ✓ Travaux rue de Fougères, avec fermeture de la voirie (mai – juillet 2023),
 - ✓ Travaux rue de Nantes (mars – août 2023),
 - ✓ Les travaux de la place du 11 novembre ont impacté le réseau toute l'année,
 - ✓ Etc.

5 Données sur le personnel

5.1 Liste des emplois et des postes de travail

5.1.1 Personnel de RD Laval

Effectif CDI						
	Cadres	Maîtrise	Employés	Opérateurs	Total	Dont opérateurs roulants
Femmes		2	7	41	50	41
Hommes	1	8	2	87	98	80
Total	1	10	9	128	148	121
Dont temps partiels						
Femmes				4	4	4
Hommes				4	4	4
Total				8	8	8
Effectifs CDD						
Femmes			3		3	2
Hommes			3	2	5	5
Total					8	7

Sur l'année 2023, l'effectif de RD Laval est de 148 salariés, dont 121 agents de conduite. Les temps partiels ne sont que huit et sept salariés étaient en contrat à durée déterminée durant l'année 2023.

La rémunération brute par catégorie de personnel en décembre 2023, hors prime, est détaillée dans le tableau ci-après :

Rémunérations 2023 (salaire brut mensuel moyen hors primes)	
Ouvrier	2 009,76 €
Employé	2 085,60 €
Professions intermédiaires niveau 1 (Agent de maîtrise)	2 464,80 €
Professions intermédiaires niveau 2 (Cadre)	2 844,00 €

5.1.2 Personnel de la STAO dédié au réseau TUL

Sur l'année 2023, un peu plus de 33 équivalents temps complets ont été mobilisés sur le réseau TUL, sur l'activité lignes régulières ou sur les courses scolaires.

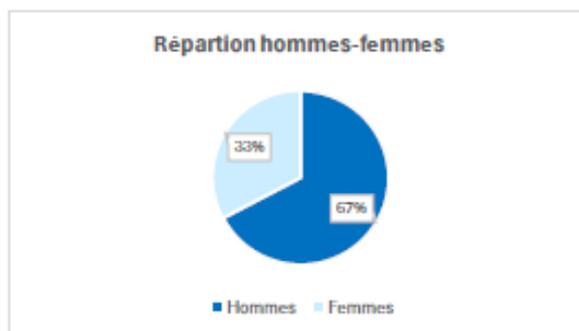
Transdev STAO : Bilan activités TUL - année civile 2023		
Effectifs affectés au contrat TUL	Nb personnes physiques	Nb ETP
Conducteurs Scolaire	39	18,51
<i>dont Temps complet</i>	11	7
<i>dont TPA</i>	3	1
<i>dont CPS</i>	25	10,51
Conducteurs Scolaire en sous-traitance	2	1
<i>dont CPS</i>	2	1
Conducteur LR	7	7
<i>dont TC</i>	7	7
Encadrement direct	3	2
<i>dont statut cadre</i>	1	0,3
<i>dont statut maîtrise</i>	2	1,7
Structure indirecte	13	4,8
<i>dont cadre</i>	1	0,4
<i>dont maîtrise</i>	2	0,8
<i>dont employé administratif</i>	4	1,2
<i>dont ouvrier mécanicien</i>	6	2,4
TOTAL	64	33,31

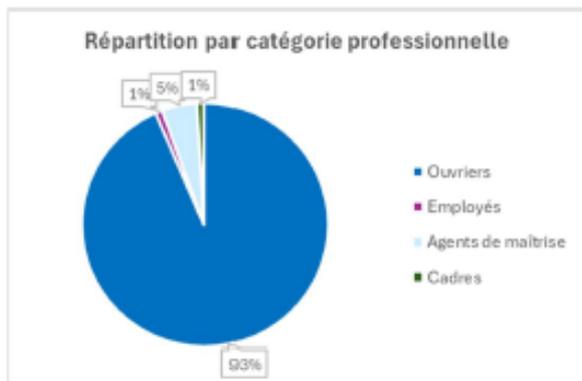
5.2 [Bilan de sa politique de formation du personnel et le plan de formation](#)

5.1.3 Plan de formation interne

En 2023, 159 salariés de l'entreprise ont suivi des formations. Le tableau et les graphiques ci-après détaillent les catégories de personnel qui ont eu accès à ces différentes formations :

Nombre de stagiaires			
Catégories professionnelles	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	101	49	150
Employés	1	2	3
Agents de maîtrise	5	0	5
Cadres	1	0	1
Total	108	51	159





Les ouvriers représentent bien évidemment l'immense majorité des publics ciblés par les différentes formations qui ont été proposées aux salariés et qui sont détaillées dans le tableau suivant :

Formations réalisées			
	Hommes	Femmes	Total
Nouveau réseau	73	39	112
Conduite (FCO/FIMO/TP)	20	7	27
QVT / RPS	1	0	1
MAC SST	13	5	18
Autres	1	0	1
Total	108	51	159

En nombre d'heures de formation, le total sur l'année 2023 approche les 5 000 heures comme indiqué dans le tableau ci-après :

Nombre d'heures de formation			
Catégories professionnelles	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	2 966	1 522	4 487
Employés	406	14	420
Agents de maîtrise	35	0	35
Cadres	7	0	7
Total	3 414	1 536	4 949

Par typologie de formation, le nombre d'heures de stage est le suivant :

Formations réalisées			
	Hommes	Femmes	Total
Nouveau réseau	109,50	58,50	168,00
Conduite (FCO/FIMO/TP)	2800	1442	4242
QVT / RPS	7,00	0,00	7,00
MAC SST	91	35	126
Autres	406,00	0,00	406,00
Total	3 414	1 536	4 949

En complément des formations internes, la STAO a réalisé des formations à destination des salariés affectés aux services du réseau TUL.

5.1.4 Plan de formation de la STAO

Sur l'année 2023, plus de 1 300 heures de formation ont été dispensées à des salariés qui ont participé à l'exploitation des services du réseau TUL.

Bilan formation 2023 (Laval/La Brulatte)		
Type	Nb salariés concernés	Nb d'heures totales
Formation obligatoire FCO	26	910
Sécurité dans les transports scolaires	24	96
Formation Eco-conduite	14	56
Formation PMR (palette UFR)	17	68
Formation S.S.T.	5	70
Manipulation extincteurs (sédentaires)	14	56
Sobriété énergétique (CODIR)	3	21
Port EPI (mécaniciens)	2	14
CACES 3 (mécaniciens)	3	21
Total	108	1312

5.3 Evolution majeure affectant la situation du personnel

L'ensemble des salariés de l'entreprise est régi par la CCNTU (convention collective nationale des transports urbains).

Au cours de l'année 2023, un accord de déroulement de carrière a été signé avec les partenaires sociaux. Celui-ci ajoute des paliers supplémentaires à ceux prévus par la convention collective en matière d'ancienneté.

Au cours de l'année 2023, l'entreprise a subi un important turnover de l'équipe de direction, notamment le remplacement du directeur, du responsable RH, responsable marketing ainsi que la fonction contrôle de gestion/recettes.

5.4 Accidents de travail significatifs survenus

L'entreprise n'a pas recensé d'accident de travail significatif (en termes de gravité) en 2023. Seuls trois longs arrêts sur 2023 ont été enregistrés pour des problématiques liées au dos et genoux.

Accidents du travail					
	Cadres	Maitrises	Employés	Opérateurs	Total
Maladie		75	225	2 255	2 555
AT/T				605	605

Le tableau de suivi de l'absentéisme 2023 est présenté ci-dessous :

Absentéisme (jours)					
	Cadres	Maitrises	Employés	Opérateurs	Total
Maladie		75	225	2 255	2 555
AT/T				605	605
Paternité/Maternité				407	407



5.5 Observations formulées par l'inspection du travail

Aucune observation n'a été formulée par l'inspection du travail en 2023.

6 Mesures en faveur de l'insertion sociale

Au cours de l'année 2023, 13 276 heures ont été effectuées par des contrats issus de l'insertion sociale : neuf contrats CDI, un contrat d'apprentissage, sept contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, 9 037,24 heures ont été effectuées en 2023 par sept CDI reconnus RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

7 Annexes

Annexe 1 : P&L

Annexe 2 : Liasse fiscal

Annexe 3 : Déclarations sociales

- Contribution conventionnelle
- Simulation AGEFIPH
- TAXE APPRENTISSAGE

Annexe 4 : Inventaire A

Annexe 5 : Inventaire B

Annexe 6 : Liste des dépositaires

Annexe 7 : inscription au registre des transports,

Annexe 8 : attestations d'assurance

- Responsabilité Civile
- Responsabilité Civile Automobile
- Dommages aux biens

Annexe 9 : Rapport safetracker Incidents 2023

Annexe 10 : Dépôts de plainte et Déclarations internes TUL 2023



Nouvelle livrée des bus électriques mis en service en 2023



LIMITED SHARING

Florian Bercaut : *Et donc, dernière délibération concernant les sujets Mobilité, la convention partenariat avec Place au Vélo. Isabelle Eymon, pardon.*

• **CC189 - TRANSPORTS URBAINS – CONVENTION PARTENARIALE AVEC PLACE AU VÉLO**

Rapporteur : Isabelle Eymon

I - Présentation de la décision

CONTEXTE

En 2022, Laval Agglomération a conforté sa politique cyclable au travers de l'Appel à Projet Avélo 2 dont Laval Agglomération a été lauréat en 2021. C'est dans cette ligne directrice que la collectivité avait souhaité conventionner avec Place au Vélo, acteur local important pour les usagers de la bicyclette.

La convention prévoyait un accompagnement de la collectivité dans les projets en faveur des cyclistes en permettant le financement d'actions de sensibilisation grand public à l'initiative de Place au Vélo notamment durant la Fête du Vélo au mois de mai mais aussi à l'initiative de Laval Agglomération durant la semaine de la Mobilité au mois de septembre. Ces projets prenant des formes variées :

- Balades thématiques,
- Stand d'information, exposition,
- Atelier réparation,
- Atelier vélo-école/remise en selle,
- Challenges,
- Etc.

La convention prévoyait également des ateliers de petites réparations du quotidien et des séances de remise en selle à destination des entreprises, des salariés, des établissements d'enseignement.

Ensuite, un service de conseil et d'initiation au vélo cargo était prévu avec différents vélos cargo disponibles au prêt d'une à plusieurs semaines afin que l'utilisateur vérifie ses besoins avant de passer à un achat du quotidien.

Dans le cadre de l'AAP Vélo 2, il avait été fléché un budget annuel de 10 000 € de juillet 2022 à décembre 2024.

Il y a donc lieu de faire un bilan de cette convention et de voir si celle-ci doit être renouvelée et suivant quelles modalités.

1. LES ENJEUX DE LA CONVENTION ACTUELLE

La convention pluriannuelle entre Laval Agglomération et Place au Vélo vise à promouvoir l'usage du vélo à travers divers projets et initiatives. Les objectifs principaux incluent :

- L'accompagnement des cyclistes et des projets de la collectivité.
- L'amélioration de l'autonomie des cyclistes en matière d'utilisation, de réparation et de

- sécurité.
- La promotion et l'accompagnement de l'usage des vélos-cargos électriques.
- Le développement d'une culture vélo par le biais d'animations et d'événements publics.

Principales Actions :

- Fête du vélo (Mai) : Organisation d'animations pour le grand public, telles que balades thématiques, ateliers de réparation, défis, etc.
- Semaine de la mobilité (Septembre) : Participation aux animations organisées par Laval Agglomération, incluant balades thématiques et ateliers de conseil.
- Ateliers d'autoréparation : Formation aux petites réparations du quotidien.
- Séances de Vélo-école : Ateliers de remise en selle pour entreprises, salariés, et établissements d'enseignement.
- Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo : Mise en place d'un système de prêt de vélo-cargo pour les habitants de Laval Agglomération.

2. RÉSULTATS SUR CES 3 ANS DE CONVENTION

L'année 2020 peut servir de jalon pour mesurer l'impact de la convention sur l'activité de Place au Vélo malgré le contexte complexe de la période sous Covid.

Durant cette année 2020, l'association avait réalisé 12 animations (toutes sur Laval) dont :

- 1 balade nocturne à vélo
- 3 animations grand public
- 7 ateliers à Harmonie Mutuelle
- et 1 intervention au Département

L'association comptait 300 adhérents, réalisait 3 animations grand public et intervenait dans 2 entreprises représentant 1 058 salariés. Place au Vélo était aussi actif sur l'apprentissage du vélo pour les personnes en insertion (5 personnes accompagnées), le conseil aux collectivités et les actions nationales portées par la FUB.

Le partenariat avec Place au Vélo a significativement augmenté le nombre d'événements de promotion du vélo, passant de 12 en 2020 à 19 en 2022 et à 26 en 2023, illustrant une expansion réussie des activités pour engager la communauté cycliste.

En 2022, 4 nouvelles entreprises ont bénéficié d'animations (Centre Hospitalier, CICAM, Bridor et Laval Agglomération) représentant 4 603 salariés. En 2023, 2 entreprises supplémentaires ont rejoint la démarche (Thalès et la CCI) représentant 404 salariés. Place au Vélo porte aussi le Label Employeur Pro Vélo sur Laval et accompagne 2 entreprises dans la démarche.

L'éventail des manifestations s'est élargi pour inclure des séances éducatives pour enfants et des conseils pratiques sur l'usage du vélo, répondant ainsi à une gamme plus large de besoins communautaires. Des temps forts du vélo comme Mai à vélo et Cyclistes Brillez sont mis en place depuis 2022 et réunissent chaque année des dizaines de cyclistes.

Cette dynamique positive indique une adoption croissante du vélo sur le territoire de Laval Agglomération, bien que des ajustements soient nécessaires pour maintenir et augmenter la participation aux événements futurs.

L'ouverture en 2023 d'un second atelier à Saint-Jean-sur-Mayenne et la salarisation d'un des bénévoles conforte l'impulsion que la convention a donné à l'association et son ancrage sur un territoire plus large que Laval.

Depuis 2022, des ateliers, animations ou locations ont été réalisés sur 14 des 34 communes du territoire. Bien qu'encore limité, le rôle de l'association se développe peu à peu à l'ensemble de notre territoire.

Cela s'explique par l'absence d'obligation légale de faire un PDM-E pour les employeurs malgré une législation en faveur de la mobilité pour les entreprises de plus de 50 salariés. La réalisation d'une animation par Place au Vélo n'est pas un levier suffisant pour lancer une démarche de PDM-E et reste insuffisante pour réellement créer une culture de la mobilité durable dans une entreprise. L'accompagnement de Place au Vélo a cependant permis à certaines entreprises de se projeter sur des processus plus formalisés comme Employeur Pro Vélo (qui décerne des labels aux entreprises valorisant la pratique du vélo) ou de dynamiser leur diagnostic de mobilité.

Dans le cadre d'un renouvellement de la convention, il est proposé de rendre plus souple l'intervention de Place au Vélo en entreprise, notamment en ne limitant pas le nombre d'interventions. Laval Agglomération restera cependant attentive à ce que l'ensemble des crédits de la convention ne bénéficie pas qu'à une seule entreprise.

B- Les limites d'une convention avec une association sans employé

L'absence de salariés à temps plein à Place au Vélo a souvent été remontée par l'association comme une difficulté pour structurer une action globale sur notre territoire. Dans les faits, cela se ressent sur les actions de la convention avec des difficultés de planification sur une année complète, une absence de suivi régulier des indicateurs mis en place. Cette absence de vision de l'association sur son avenir crée aussi un éparpillement de ces actions pour répondre au cas par cas à des subventions temporaires de la part de différents acteurs (Laval Agglomération, Département, Appels à projets nationaux).

Proposer une subvention conséquente, à même de créer un ETP et la pérenniser sur un temps long, pourrait permettre de fixer les sujets portés par Laval Agglomération comme priorité pour l'association et assurer un suivi proche d'une prestation privée.

4. PROPOSITIONS D'ACTIONS ET VIGILANCE POUR UNE NOUVELLE CONVENTION

3 grands sujets ont été traités lors de cette convention :

- le conseil en entreprise
- l'animation au changement de comportement grand public
- la découverte du vélo-cargo

Ces trois sujets restent encore aujourd'hui des enjeux importants du développement du vélo sur notre territoire, cependant d'autres thématiques pourraient être intégrées dans le cadre d'une future convention.

A- Nouvelles thématiques pouvant intégrer une future convention

A.1 Le public jeune

Apprendre aux enfants le vélo est primordial pour qu'ils l'utilisent plus tard dans leur vie. Le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) porté en local par Place au Vélo permet au sein des écoles primaires et des collèges de dispenser 10h de cours pratiques sur l'usage du vélo. Aujourd'hui seules certaines communes et le Département dispensent ce type de dispositif.

Place au Vélo souhaiterait intégrer ce public au sein de la convention pour généraliser la mise en place du programme SRAV sur l'ensemble des communes de Laval Agglomération. Les écoles primaires étant de la compétence des communes et les collèges celle du Département, nous ne pouvons pas directement agir sur les publics jeunes dans le cadre scolaire.

Il pourrait cependant être envisagé de créer une vélo-école itinérante dans les communes où des temps forts ludiques à destination des enfants et adolescents pourraient être proposés afin d'ancrer la pratique du vélo sur notre territoire.

Un autre public intéressant serait celui des étudiants, de plus en plus nombreux sur notre territoire.

Des plaintes pour absence de stationnement suffisant sur le campus sont régulièrement remontées. La solution d'augmentation des places de parking n'étant pas envisageable (absence de foncier) et pas souhaitable quant aux objectifs de décarbonation des mobilités, inciter le public étudiant à prendre le vélo au même titre que les transports en commun et le covoiturage serait intéressant.

Pour cela, une permanence de Place au Vélo sur le campus 1 à 2 fois par mois pour dispenser des conseils et apprendre l'auto-réparation aux étudiants pourrait être intéressante.

A.2 Les publics fragiles

Absentes des propositions tournées vers les entreprises de plus de 50 salariés, les boîtes d'intérim, les entreprises à but d'emploi et les chantiers d'insertion accueillent un public pouvant être en situation de précarité énergétique et de mobilité. Le développement d'atelier de vélo-école à destination de ces publics a été proposé par Place au Vélo dans la perspective d'une reconduction de la convention. Cette proposition est d'autant plus pertinente que le service de location VELA est remboursable à minima à 50% par leur employeur ce qui permet à la suite de l'apprentissage du vélo de disposer d'un vélo. Cette solution permettrait aussi l'usage des 20 vélos réparés par Place au Vélo pour leur usage en 2023. La prise en charge de la mobilité des publics précaires est une compétence du Département et est portée par le centre de ressources et d'expertise en mobilité (CREM). Laval Agglomération a deux missions sur lesquelles pourraient s'adosser la convention.

- Le label Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : pour lequel Place au Vélo est déjà intervenu durant la période 2022-2024 en formant les employés de VaL'oriSonS 53 à l'usage de vélos-cargos utilisés dans le cadre de leurs missions.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : qui accompagne certains demandeurs du territoire sur les questions de mobilité sans bénéficier à l'heure actuelle d'outil adapté à l'apprentissage du vélo.

A.3 La filière du réemploi

La fin de vie des vélos n'a pas encore été traitée par la Direction Mobilité. Les politiques de Laval Agglomération, notamment via l'aide à l'achat de VAE puis de vélos-cargos, ont incité les habitants du territoire à acheter de nouveaux vélos. Développer des actions pour favoriser un usage prolongé des biens acquis semble important et vecteur d'opportunité pour des publics en incapacité d'acheter neuf (étudiant, chômeur, personnes à faible revenu, etc.). Si grâce aux ateliers d'autoréparation et l'intervention de Place au Vélo dans des événements du réemploi sont des premières étapes importantes et déjà franchies, la prochaine convention pourrait permettre d'aller plus loin. Notamment en :

- actant la récupération des vélos en déchetterie : pour remise en état et revente ou désassemblage afin d'usage en pièces détachées,
- offrant les vélos et trottinettes récupérés par le service des objets trouvés des différentes communes afin de réparer et revendre à des prix attractifs ces biens jusque-là envoyés à la destruction.

B- Des points de vigilance à avoir sur la suite des actions actuelles :

Des projets portés par la Direction Mobilité Durable et mis en place en 2025 vont empiéter sur des actions menées lors de la première convention. Ces projets nécessiteront une coordination avec Place au Vélo afin qu'ils soient moteurs pour l'association plutôt que concurrentiels.

B.1 La location de vélo-cargo par VELA

La découverte du vélo-cargo mis en place dans la convention a permis de mettre en avant une demande de location longue durée de ce type de véhicule. L'ajout de ces vélos au service VELA va permettre à ces usagers de bénéficier de solutions à plus faible coût et sur le long terme. Le service VELA, moins chère à l'usage que l'expérimentation chez Place au Vélo risque de prendre une partie des usagers potentiels de l'association. Il conviendra en cas de maintien du service par Place au Vélo de faciliter la coopération et l'échange entre les deux prestataires de location afin que Place au Vélo reste la porte d'entrée sur l'essai et l'apprentissage du vélo-cargo, avant la location sur le long terme.

Le service de Place au Vélo comprend tout un volet d'accompagnement sur le choix du modèle, de formation à la conduite et d'accompagnement en cas de volonté d'achat ce qui explique le prix. Il sera important en 2025 de mettre en avant cette particularité tout en proposant à l'association de nouvelles modalités tarifaires. Pourquoi pas un abondement plus important de Laval Agglomération pour financer l'organisation du service et ainsi diminuer le coût pour les usagers.

B.2 Le marché avec Géovélo et l'animation de communauté de cyclistes

En 2025, Laval Agglomération bénéficiera de l'accompagnement de Géovélo et notamment de son outil de création de communauté de cycliste et de diffusion d'information à destination des usagers. Il sera nécessaire de faire de cet outil un relais des animations de Place au Vélo afin d'ajouter un nouvel outil de communication pour faciliter les actions de l'association dans le cadre de la convention.

CONCLUSION

La convention a montré de bons résultats et créé une dynamique positive. Co-construire une nouvelle convention sur plusieurs années avec plus de liberté pour l'association pourrait permettre de faciliter l'émergence d'actions pérennes en adéquation avec nos objectifs. De nouveaux objectifs pourraient y être associés pour étoffer les publics concernés par la convention (public sensible et étudiant). Ces nouvelles actions nécessiteraient cependant une augmentation du budget de la convention à définir.

Isabelle Eymon : *Merci. Donc, il s'agit d'une demande de renouvellement et d'adaptation légère de la convention que nous avons avec Place au Vélo. Elle a été passée la première fois dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2 pour lequel Laval Agglomération a été retenue.*

Et donc il s'agissait, par le jeu de la sensibilisation du grand public, de développer une culture vélo. Donc nous avons passé une convention avec Place au Vélo dans cette perspective-là. L'objectif, c'est qu'ils participent à des événements, qu'ils en montent, ils ont proposé des ateliers aussi de petites réparations pour que les cyclistes deviennent autonomes sur l'entretien ordinaire de leur vélo, des actions de remise en selle, et l'initiation au vélo-cargo, l'accompagnement des premières heures pour les gens qui voulaient essayer, qui envisageaient des locations ou achats de vélos-cargos.

Au bilan, si on se réfère à l'année 2020, on voit qu'il y a eu un développement très important pendant ces trois ans de convention, puisqu'il y avait 12 animations sur l'année concernant uniquement Laval. On est passé en 2022 et 2023 à 19 puis 26 concernant déjà beaucoup plus de communes de l'agglomération. Vous avez une carte dans le document qui montre qu'à peu près la moitié de l'agglomération est concernée.

Puisqu'ils ont fait des actions auprès d'entreprises, c'est pareil, on passe d'à peu près un millier de salariés touchés par ces informations à pratiquement 5 000 sur l'année 2023, donc quelque chose d'extrêmement dynamique. Ils sont porteurs aussi du label Employeur Pro-Vélo, des actions fortes « Mai à vélo », « Cyclistes, brillez ! » donc il y a vraiment une réalité du travail sur le terrain. En 2023, il y a eu l'ouverture d'un deuxième atelier à Saint-Jean-sur-Mayenne et ils ont pu salarier un de leurs bénévoles.

Donc ils ont, et nous avons constaté avec eux, quelques limites dans la convention existante qui cadrait beaucoup les choses. En principe c'était une action par commune. Laval Agglomération et Place au Vélo ont été peu sollicitées. Cette action devait se faire dans le cas d'un événement global sur les mobilités. C'était trop restrictif. On a accepté des dérogations pour qu'ils puissent intervenir plusieurs fois, faire plusieurs actions dans les communes qui étaient les plus dynamiques.

C'est pareil, il devait y avoir une action par entreprise, à condition qu'il y ait un plan de mobilité employeur. Très peu d'entreprises avaient développé ce plan de mobilité employeur. Par contre, certaines étaient vraiment en relation régulière avec Laval Agglomération sur l'envie de porter une politique cycle, même si ça n'était pas un plan de mobilité employeur.

Donc là aussi, nous avons autorisé plusieurs interventions. Et donc les propositions, c'est de renouveler cette convention pour 3 ans sur le budget que nous avons déjà de 10 000 € annuels.

On demande à Place au Vélo de poursuivre le conseil en entreprise, de développer toujours les animations, d'insister sur la découverte du vélo-cargo, d'accompagner toujours. Évidemment, nous veillerons à ce qu'il y ait un équilibre, qu'il y ait une diversité d'entreprises, que ça ne se concentre pas sur un nombre trop peu important. C'est pareil, je dirais, à l'échelle des animations, elles touchent effectivement de plus en plus l'ensemble du territoire. La possibilité qui est vue, c'est de développer vers de nouveaux publics, un public jeune, donc surtout dans le cadre du savoir rouler à vélo, avec éventuellement une vélo-école itinérante, plus de temps forts ludiques sur différentes communes de Laval Agglomération à destination des jeunes, un travail sur ce public jeune, un travail auprès des étudiants aussi, puisqu'on se rend compte qu'il manque des stationnements sur le campus.

La perspective actuellement, ce n'est certainement pas d'augmenter le nombre de stationnements, mais peut-être d'inciter les étudiants à changer de mobilité, au moins sur le temps où ils sont sur Laval. Autre public qui peut être touché, les publics fragiles. On est habitué à la précarité énergétique, mais il y a aussi une précarité des mobilités, des gens qui sont très empêchés, qui quelquefois renoncent à du travail parce qu'ils n'ont pas de mobilité suffisante.

Donc, évidemment, il y a un rôle du Conseil départemental dans l'accompagnement social bien sûr, mais dans le cadre de Laval Agglomération, on a le dispositif du PLIE et Territoire zéro chômeur de longue durée. Donc, dans ce cadre-là, un accompagnement est possible pour les personnes qui seraient intéressées. Puis, troisième axe, la filière du réemploi. On se rend compte qu'il y a eu beaucoup de vélos achetés, beaucoup de vélos électriques, il va y avoir de l'abandon de vélos classiques, il va y avoir de l'abandon de vélos électriques peut-être pour certains. On va en retrouver en nombre, en déchetterie, et il y a aussi des dons, mais il y a des objets trouvés, et les mairies dans les communes trouvent des vélos abandonnés, et donc il se propose d'avoir un travail également de recyclage, de récupération pour désosser des vélos et récupérer des pièces et pouvoir remettre en état et mettre à disposition, éventuellement de publics fragiles, des vélos qui seraient à très bon marché.

Donc voilà, la vigilance étant de bien coordonner les actions de Place au vélo et les actions de Laval Agglomération en matière de mobilité, notamment la location de VÉLA, par exemple, que les actions soient complémentaires.

Florian Bercault : *Merci. J'ai quelques informations à vous donner. Ne vous précipitez pas trop vite, après. S'il n'y a pas de questions, remarques... Très beau partenariat qui va nous permettre, effectivement, de trouver des alternatives. Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

TRANSPORTS URBAINS – CONVENTION PARTENARIALE AVEC PLACE AU VÉLO

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant qu'en 2022, Laval Agglomération a conforté sa politique cyclable au travers de l'Appel à Projet Avélo 2 dont Laval Agglomération a été lauréat en 2021,

Que selon cette ligne directrice, la collectivité avait souhaité conventionner avec Place au Vélo, acteur local important pour les usagers de la bicyclette,

Que la convention avec Place au Vélo arrive à son terme,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention partenariale 2025-2028 avec l'association Place au Vélo.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat pluriannuelle entre Laval Agglomération et Place au Vélo

Vu le code général des collectivités territoriales,
et notamment son article L1611 4 et la circulaire du 18 janvier 2010 relatifs au contrôle et au remboursement,

Vu la loi n° 2000 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001 495 du 6 juin 2000 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Entre d'une part,

Laval Agglomération, représentée par son Président M. BERCAULT Florian, agissant en vertu d'une délibération n° 189 du Conseil Communautaire en date du **16 décembre 2024** .
Ci-après dénommée « **la collectivité** » dont le siège social est 1 place du général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex

Et d'autre part,

Et l'association Place au Vélo, représentée par son Président M. MOTTIER Philippe, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du **15/06/2022**,
Ci-après dénommée « **l'association** » dont le siège social est 64 rue Prosper Mérimée, 53000 Laval.

Et conjointement dénommées « **les Parties** »,

Table des matières

<u>Préambule</u>	1132
<u>Article 1 : Objectifs de l'association retenus dans le cadre de la convention</u>	1132
<u>Article 2 : Actions de l'association retenues dans le cadre du conventionnement</u>	1133
<u>2.1- Actions de sensibilisation à l'initiative de Place au Vélo</u>	1133
Fête du vélo (Mai)	1133
Autres actions :	1133
<u>2.2- Actions de sensibilisation à l'initiative de Laval Agglomération</u>	1133
Semaine de la mobilité	1133
Autres actions :	1133
<u>2.3- Atelier d'autoréparation</u>	1134
<u>2.4- Séances de Vélo-école en entreprise</u>	1134
<u>2.5- Séances de Vélo-école à destination des salariés</u>	1134
<u>2.6- Séances de Vélo-école à destination des établissements d'enseignement</u>	1135
<u>2.7- Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo ou vélos familiaux</u>	1135
<u>2.8- Conseil à la collectivité</u>	1135
<u>Article 3 : Territoire d'intervention</u>	1136
<u>Article 4 : Obligations de l'association pour les demandes de subvention à venir</u>	1136
<u>4.1- Production de documents et de justificatifs comptables pour le contrôle administratif et financier</u>	1136
<u>4.2- Assurances</u>	1136
<u>4.3- Engagement de l'association en terme de communication sur la participation de la collectivité</u>	1137
<u>Article 5 : Engagement de Laval Agglomération envers l'association</u>	1137
<u>5.1- Mise en commun d'informations</u>	1137
<u>5.2- Référent de la collectivité</u>	1137
<u>Article 6 : Moyens accordés par la collectivité</u>	1137
<u>6.2- Mise à disposition de matériel</u>	1138
<u>Article 7 :</u>	1139
<u>7.1- Contrôle qualitatif et quantitatif</u>	1139
<u>7.2- Présentation des résultats annuels</u>	1139
<u>7.3- Suivi de la convention</u>	1139
<u>Article 8 : Durée de la convention</u>	1139
<u>Article 9 : Avenant, sanction et résiliation</u>	1139
<u>9.1- Avenant</u>	1139
<u>9.2- Sanction</u>	1140

9.3- Résiliation :	1140
Article 10 : Litiges	1140
Annexe 1 : Règlement du prêt de vélo-cargo	1141
1- <u>Service de prêt</u>	1141
2- <u>Durée de location</u>	1141
3- <u>Prix de location</u>	1141
4- <u>Véhicule prêté par Laval Agglomération</u>	1141
Annexe 2 : Logo à faire apparaître lors des actions réalisées dans le cadre de la convention	1142
Annexe 3 : Prestations comprises dans le cadre de la Convention	1143
Annexe 4 : Liste des indicateurs possibles et Fiche d'évaluation des actions	1145
1- <u>Indicateurs de suivi obligatoire dans le cadre de cette convention (Indicateurs du Cycloscope, outil d'évaluation de l'AAP AVELO 2)</u>	1145
2- Fiche de suivi du service de location de vélo-cargo (facultatifs)	1147

a) Préambule

En 2016, Laval Agglomération a mis en place un Plan Global de Déplacement, définissant pour les dix années à venir les grandes lignes du développement des mobilités durables sur le territoire. Afin de conforter l'importance du vélo dans sa politique, Laval Agglomération s'est doté en 2019 d'un Schéma Directeur d'aménagement Cyclable. La collectivité a aussi mis en place différents services pour développer l'usage du vélo

En 2021, un chargé de mission "Mobilité Durable" a été recruté afin de conforter le programme mis en place. LAVAL Agglomération a été lauréate de l'**Appel à Projet Avélo 2** ce qui a permis d'envisager la consolidation d'actions allouées aux politiques dont le conventionnement avec Place au Vélo, pour un certain nombre d'action.

Cette première convention était liée à la durée de l'AAP Avélo 2 et se finissait en décembre 2024.

Fort de cette première expérience, Place au vélo et LAVAL Agglomération souhaitent renouveler ce partenariat et l'amender afin de continuer à développer la pratique cyclable au sein de l'agglomération.

b) Article 1 : Objectifs de l'association retenus dans le cadre de la convention

Place au vélo a pour mission d'accompagner le développement de l'Écosystème Vélo sur Laval Agglomération et particulièrement ;

- L'accompagnement de **la collectivité** dans ses projets en faveur des cyclistes,
- L'amélioration de l'autonomie des cyclistes (usage du vélo, réparation, sécurité, conseil),
- L'accompagnement à l'usage des vélo-cargo électriques (conseil et location test),
- Le développement d'une culture vélo au travers d'animations festives grand public;

c)

d) Article 2 : Actions de l'association retenues dans le cadre du conventionnement

2.1- Actions de sensibilisation à l'initiative de Place au Vélo

Fête du vélo (Mai)

Organisations d'animations à destination du grand public durant le mois de Mai qui pourront se concrétiser par :

- Balades thématiques,
- Stand d'information, exposition,
- Atelier réparation,
- Atelier vélo-école/remise en selle,
- Challenges,
- Etc.

Autres actions :

Place à Vélo pourra proposer des actions non listées dans la convention et correspondant à l'état d'esprit de cette dernière. Celles-ci devront être co-construites et validées avec **la collectivité**.

2.2- Actions de sensibilisation à l'initiative de Laval Agglomération

Semaine de la mobilité

Communication et réalisation d'animations à destination du grand public durant le mois de Septembre. Participation aux différentes animations organisées par Laval Agglomération qui pourront se concrétiser par :

- Balades thématiques,
- Stand d'information,
- Atelier réparation,
- Atelier vélo-école/remise en selle,
- Challenges,
- Etc.

Autres actions :

Laval Agglomération pourra proposer des actions telles que :

- Des balades à vélo (sécurité routière, "cyclistes brillez !", l'apprentissage des aménagements cyclables, etc.),
- Des ateliers de conseil au vélotaf,
- Des ateliers conseil au vélo du quotidien,
- L'organisation de challenges à vélo...

Ou toutes autres actions entrant dans l'état d'esprit de la convention, ces actions auront été; dans la mesure du possible, anticipées dans le planning prévisionnel d'année qui servira de base au budget prévisionnel.

2.3- Atelier d'autoréparation

Réalisation d'ateliers d'apprentissage de petites réparations du quotidien en groupe. L'objectif est que les participants sur des groupes restreints soient accompagnés dans l'entretien et les réparations du quotidien sur leur vélo pour être en capacité de les réaliser seuls.

L'offre est à destination des entreprises du territoire ayant réalisé un Plan de Mobilité Employeur et conventionnées avec Laval Agglomération.

L'association se rend sur site / réserve un créneau à destination de l'entreprise dans son local.

2.4- Séances de Vélo-école en entreprise

Réalisation d'ateliers de remise en selle en entreprise. En petit groupe, les participants sont accompagnés à :

- La prise en main d'un vélo en milieu sécurisé
- L'usage du vélo dans la circulation et l'apprentissage de la sécurité

L'offre est à destination des entreprises du territoire ayant réalisé un Plan de Mobilité Employeur et conventionnées avec Laval Agglomération.

Mais aussi, d'entreprises en lien avec le Conseil en Mobilité de LAVAL Agglomération afin d'entamer des démarches sur la mobilité de leurs salariés.

L'association se rend sur site ou sur un espace permettant de rouler en sécurité.

2.5- Séances de Vélo-école à destination des salariés

Réalisation d'ateliers de remise en selle collectif pour les salariés hors cadre de leur entreprise. En petit groupe, les participants sont accompagnés à :

- La prise en main d'un vélo en milieu sécurisé
- L'usage du vélo dans la circulation et l'apprentissage de la sécurité

L'offre est à destination des salariés, travaillant ou habitant le territoire de Laval Agglomération. Dans ce cadre, des séances seront organisées dans différentes zones d'activités de la collectivité et prises en charge par la collectivité. Les bénéficiaires sont alors

accompagnés dans leur pratique ou leur découverte du vélo et si besoin orientés vers les séances individuelles de la Vélo-école.

L'association se rend sur site ou sur un espace permettant de rouler en sécurité.

2.6- Séances de Vélo-école à destination des établissements d'enseignement

Réalisation d'ateliers de remise en selle collectif pour les établissements d'enseignement. En petit groupe, les participants sont accompagnés à :

- La prise en main d'un vélo en milieu sécurisé.
- L'usage du vélo dans la circulation et l'apprentissage de la sécurité

L'offre est à destination des établissements d'enseignement du territoire de Laval Agglomération. Dans ce cadre, des séances sont organisées dans différents établissements et prises en charge par la collectivité.

L'association se rend sur site ou sur un espace, à proximité de l'établissement d'enseignement, permettant de rouler en sécurité.

2.7- Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo ou vélos familiaux

Afin de développer l'usage du vélo-cargo ou vélos familiaux, Laval Agglomération souhaite apporter un conseil aux futurs acquéreurs de ce type de vélo. Pour ce faire, Place au Vélo va mettre en place un système de prêt de vélo-cargo à destination des habitants de Laval Agglomération. En amont du prêt, d'une durée de 1 à 4 semaines maximum, selon les situations, moyennant le coût de la location, Place au Vélo donnera des conseils sur le choix du modèle en fonction des besoins et des usages que les personnes auront déterminés et accompagnera la pratique, en facilitant l'information sur les prix, les modèles, les lieux d'achat et les subventions (cf. Annexe 1 : Éléments du projet de règlement intérieur).

2.8- Conseil à la collectivité

L'association est invitée à initiative des différents services techniques (Voirie et Mobilité notamment) et/ou des élus de Laval Agglomération à différentes réunions et y participe au titre de son expertise, dans un objectif d'améliorer la sécurité, les infrastructures, l'efficacité des mesures prises en faveur des mobilités douces et pourra contribuer à l'évaluation qualitative des aménagements existants, en expérimentation ou à venir.

Cette évaluation pourra s'appuyer sur la consultation des adhérents de l'association et sur les résultats de l'enquête "Baromètre des villes cyclables" organisée par la FUB et diffusée sur le territoire à l'initiative de l'association.

e) Article 3 : Territoire d'intervention

Les actions de l'**association** visées dans cette convention concernent les citoyen.ne.s résidant ou travaillant sur le territoire de Laval Agglomération.

f) Article 4 : Obligations de l'association pour les demandes de subvention à venir

4.1- Production de documents et de justificatifs comptables pour le contrôle administratif et financier

L'association s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Les comptes annuels certifiés (du 1er novembre au 31 octobre)
- Le rapport d'activité
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention
- Le compte rendu financier est déposé auprès de Laval Agglomération qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Ce compte rendu est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet et doit être annexé un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation du projet et une information qualitative décrivant la nature des actions et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

De plus, en cas de subvention d'investissement, la production des factures et des notes d'honoraires acquittées liées aux dépenses d'investissement subventionnées.

Tous ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée (trésorier). Enfin, pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par Laval Agglomération dans le cadre de l'évaluation ou dans le cadre du contrôle financier annuel. **L'association** s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

4.2- Assurances

L'Association s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires dans le cadre de son activité notamment une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux biens et aux personnes (tiers, adhérents) du fait de son activité.

Elle devra justifier de la validité des contrats d'assurance dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente et pendant toute la durée de la convention, chaque année avant le 31 janvier de chaque année.

4.3- Engagement de l'association en terme de communication sur la participation de la collectivité

La collectivité valorisera l'implication de **l'association** Place au Vélo par le biais du journal communautaire, du site internet, etc.

L'association Place au Vélo s'engage à faire apparaître sur ses supports informatifs et promotionnels liés au soutien apporté par Laval Agglomération, notamment en y faisant figurer le logo officiel de la collectivité, de l'ADEME, de l'Appel à Projet Avélo 2 (Annexe 2) et informer les publics et intervenants concernés.

L'association Place au Vélo s'engage à désigner un référent et un.e administrateur.trice référent.e pour les échanges avec **la collectivité**.

g) Article 5 : Engagement de Laval Agglomération envers l'association

5.1- Mise en commun d'informations

La collectivité s'engage à communiquer à l'association Place au Vélo toute information utile concernant :

- la connaissance locale ayant trait aux déplacements actifs
- les contacts de projets ou d'actions pour lesquels l'association Place au Vélo pourrait être associée de par son expertise en matière de déplacements actifs.

5.2- Référent de la collectivité

Laval Agglomération s'engage à désigner un interlocuteur référent au sein de la Direction Transitions Écologiques au Quotidien chargé de la mise en œuvre des politiques de mobilité, pour les échanges entre **la collectivité** et l'association.

h) Article 6 : Moyens accordés par la collectivité

La collectivité financera l'association en accordant une subvention de fonctionnement de 10 000 €. Le versement de la subvention par la collectivité interviendra une fois l'action menée, avec une périodicité mensuelle maximum moyennant justificatifs.

Numéro	Intitulé	Coût
2.1	Actions de sensibilisation à l'initiative de Place au Vélo	135€ de l'heure
2.2	Actions de sensibilisation à l'initiative de Laval Agglomération	90€ de l'heure

2.3	Atelier d'autoréparation	135€ de l'heure
2.4	Séances de Vélo-école à destination des entreprises	135€ de l'heure
2.5	Séances de Vélo-école à destination des salariés	135€ de l'heure
2.6	Séances de Vélo-école à destination des établissements d'enseignement	135€ de l'heure
2.7	Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo	2 500 € par an
2.8	Conseil à la collectivité	0 € par an
		10 000 €

(Document détaillé en annexe 3)

L'ensemble de ces montants sont prévisionnels et indexé sur le SMIC horaire en vigueur au 1er juillet 2022

Chaque année, Place au Vélo mettra à disposition de Laval Agglomération un calendrier prévisionnel avec les coûts associés.

Les actions à destination des entreprises et des établissements d'enseignement seront financées par la collectivité dans la limite d'une action par structure partenaire et de l'enveloppe totale de la convention.

Le prix horaire par action reste fixe quel que soit le nombre de personnes mises à disposition par Place au Vélo pour mener à bien la mission.

6.2- Mise à disposition de matériel

Un vélo-cargo d'une valeur de 5 083,00 € est prêté à titre gratuit par Laval Agglomération à Place au Vélo. Son usage sera strictement réservé au prêt de vélo-cargo et aux événements portés par Laval Agglomération.

Il sera assuré durant la durée de la convention et entretenu par Place au Vélo et sera rendu à Laval Agglomération à la fin de la convention.

i) Article 7 :

7.1- Contrôle qualitatif et quantitatif

L'Association s'engage à fournir annuellement en décembre un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions.

La collectivité procède, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs mentionnés à l'article II, et sur l'impact du programme d'actions ou de l'action [au choix] au regard de l'intérêt général (cf. Annexe 4 : liste des indicateurs possibles et fiche d'évaluation). **La collectivité** pourra à tout moment demander à l'Association de participer à des réunions de suivi, diligenter des contrôles et des évaluations sur l'exécution de la présente convention.

7.2- Présentation des résultats annuels

Le Président de l'association ou son représentant s'engage à venir présenter sur simple demande de Laval Agglomération devant les membres de la commission mobilité, le bilan des actions réalisées au cours de l'année.

7.3- Suivi de la convention

La collectivité et l'association se réuniront au minimum 2 fois par an :

- Lors du bilan de décembre, où l'association présente les résultats de l'année en cours,
- Lors d'un point d'étape au cours de l'année.

j) Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet le 1er janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2028.

k) Article 9 : Avenant, sanction et résiliation

9.1- Avenant :

Les parties conviennent et s'autorisent le droit de procéder à toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention par avenant moyennant accord préalable des deux parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la convention.

Le renouvellement éventuel de cette convention ne peut se réaliser par reconduction tacite. L'association devra faire une demande de reconduction de la convention dans les mêmes conditions que l'approbation de la présente convention.

9.2- Sanction :

En cas de non-exécution, de retard significatif, ou de modification des actions définies dans la convention par l'association sans l'accord écrit de **la collectivité**, celle-ci peut, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, suspendre ou diminuer le montant de la subvention, en remettre en cause le montant ou exiger le reversement total de tout ou partie des sommes déjà versées.

9.3- Résiliation :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre des parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Laval Agglomération se réserve par ailleurs le droit de résilier unilatéralement la convention avant son terme pour des motifs d'intérêt général dans les conditions de droit commun.

I) Article 10 : Litiges

Les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

m) Annexe 1 : Règlement du prêt de vélo-cargo

1- Service de prêt

Place au Vélo gère au titre de cette convention un service de conseil et de prêt de vélo cargo à destination des habitants de Laval Agglomération. L'objectif de cette action est d'informer, former et initier les habitants à l'usage quotidien du vélo-cargo.

2- Durée de location

La location du vélo-cargo pourra s'échelonner d'une à 4 semaines.

3- Prix de location

Le prix du prêt d'un vélo-cargo est le même quel que soit le modèle proposé par Place au Vélo. Le montant est fixé, en accord avec la tarification proposée par l'association à 30 € la semaine en plein tarif et à 15 € par semaine pour les tarifs réduits.

La tarification réduite devra faire l'objet d'une vérification par Place au Vélo.

4- Véhicule prêté par Laval Agglomération

Laval Agglomération met à disposition à Place au Vélo un vélo-cargo d'une valeur de 5083,00 € pour un usage dans le cadre du service de prêt. Laval Agglomération reste propriétaire du matériel et ce dernier lui sera restitué à la fin de la convention.

n) Annexe 2 : Logo à faire apparaître lors des actions réalisées dans le cadre de la convention

Devront apparaître sur les supports de communication des actions réalisées dans le cadre de la convention :

Le logo de Laval Agglomération :



Le logo de l'ADEME :

Soutenu par



Le logo du programme CEE :



o) Annexe 3 : Prestations comprises dans le cadre de la Convention

p)

Numéro	Intitulé	Description	Coût
Actions de sensibilisation à l'initiative de Place au Vélo			
1	Fête du vélo (Mai)	Organisation d'animations à destination du grand public durant le mois de Mai.	135€ de l'heure
2	Autres actions :	Place à Vélo pourra proposer des actions non listées dans la convention mais correspondant à l'état d'esprit de cette dernière. Celles-ci pourront faire l'objet d'une subvention par la collectivité si Laval Agglomération valide préalablement le projet.	135€ de l'heure
Actions de sensibilisation à l'initiative de Laval Agglomération			
3	Semaine de la mobilité	Organisation d'animations à destination du grand public durant le mois de septembre.	90€ de l'heure
4	Autres actions :	Laval Agglomération pourra proposer des actions tels que des balades à vélo (sécurité routière, "cycliste brillez !", l'apprentissage des aménagements cyclables, etc.), des ateliers de conseil au vélotaf, des ateliers conseil au vélo du quotidien, l'organisation de challenges à vélo... Ou toutes autres actions entrant dans l'état d'esprit de la convention	90€ de l'heure
Atelier d'autoréparation			
5	Atelier d'autoréparation	Réalisation d'ateliers d'apprentissage aux petites réparations du quotidien en groupe	135€ de l'heure
Séances de Vélo-école			
6	À destination des salariés	Réalisation d'ateliers de remise en selle en entreprise. En petit groupe, les participants sont accompagnés à la prise en main d'un vélo en milieu sécurisé et l'usage du vélo dans la circulation et l'apprentissage de la sécurité. L'offre est à destination des entreprises du territoire ayant réalisés un Plan de Mobilité Employeur et conventionnés avec Laval Agglomération.	135€ de l'heure

7	À destination des entreprises	Réalisation d'ateliers de remise en selle collectif pour les salariés hors cadre de leur entreprise. L'offre est à destination des salariés, travaillant ou habitant le territoire de Laval Agglomération. Dans ce cadre, des séances seront organisées dans différentes zones d'activités de la collectivité et prises en charge par la collectivité.	135€ de l'heure
8	À destination des établissements d'enseignement	Réalisation d'ateliers de remise en selle collectif pour les établissements d'enseignement.	135€ de l'heure
Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo			
9	Conseil et initiation à l'usage du vélo-cargo	Afin de développer l'usage du vélo-cargo ou vélos familiaux, LAVAL Agglomération souhaite apporter un conseil aux futurs acquéreurs de ce type de vélo. Pour ce faire, Place au Vélo va mettre en place un système de prêt de vélo-cargo à destination des habitants de Laval Agglomération.	2 500 € par an
Conseil à la collectivité			
10	Conseil à la collectivité	L'association est invitée à initiative des différents services techniques et/ou des élus de Laval Agglomération à différentes réunions et y participe au titre de son expertise, dans un objectif d'améliorer la sécurité, les infrastructures, l'efficacité des mesures prises en faveur des mobilités douces et pourra contribuer à l'évaluation qualitative des aménagements existants, en expérimentation ou à venir	0 € par an
Total :			10 000 €

r) Annexe 4 : Liste des indicateurs possibles et Fiche d'évaluation des actions

1- Indicateurs de suivi obligatoire dans le cadre de cette convention (Indicateurs du Cycloscope, outil d'évaluation de l'AAP AVELO 2)

Sous domaines	Indicateurs
Campagne de communication	Nombre de publications de presse
	Nombre de publication numériques (réseaux sociaux, internet, newsletter)
	Nombre de clics sur les pages internet dédiés
Évènementiel	Nombre de manifestations / évènements
	Types de manifestations prévues
	Nombre de personnes présentes / sensibilisées par les évènements
	Nombre de vélos vendus dans les bourses au vélo
	Nombre de vélos marqués
PDE & écomobilité scolaire	Nombre d'entreprises/employeurs sensibilisés aux actions vélos (dans le cadre de PDE ou non)
	Nombre d'actifs sensibilisés
	Nombre d'entreprises/employeurs participants à un challenge vélo et/ou mobilité
	Nombre d'actifs participants à un challenge vélo et/ou mobilité
	Nombre d'établissements scolaires/d'enfants participants à un challenge vélo et/ou mobilité
	Nombre de scolaires sensibilisés
Location/prêt de vélo cargo- vélos familiaux	Année de lancement des prêts
	Nombre de vélos en prêt
	Types de vélos en prêt
	Nombre de prêts (par an)
	Kilométrage annuel parcouru

	Durée moyenne du prêt/location
	Nombre de mois de location (par an)
Vélo-école	Nombre de bénéficiaires
	Types de bénéficiaires
	Nombre de session(s)
Atelier de réparation	Nombre d'atelier(s)
	Nombre d'usagers

2- Fiche de suivi du service de location de vélo-cargo (facultatifs)

Service de location de vélo-cargo :

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom –Prénom :

Tranche d'âge :

Adresse du demandeur :

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :/...../...../...../.....

2 . UTILISATION DU VÉLO-CARGO

Pour quel(s) déplacement(s) utiliserez-vous votre vélo-cargo?

- domicile-travail
- commerces
- loisirs (activités sportives, culturelles, cyclotourisme etc...)
- autres :

-

3. PÉRENNISATION

Pensez-vous acheter un vélo-cargo, à la suite de cette expérimentation ?

- Oui
- Non

Seriez-vous intéressé par une location longue durée de vélo-cargo, à la suite de cette expérimentation ?

- Oui
- Non

Si oui, ce vélo-cargo va-t-il remplacer un véhicule motorisé dans vos déplacements ?

- Oui totalement
- Oui partiellement
- Non

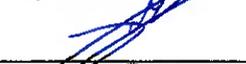
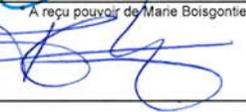
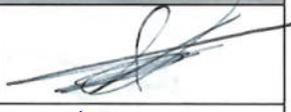
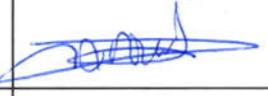
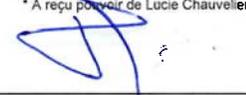
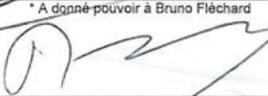
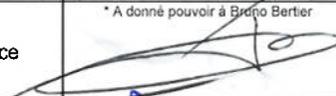
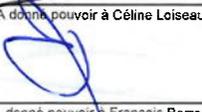
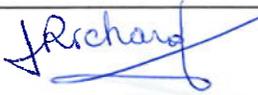
Florian Bercault : *Et une petite information à la demande de notre collègue, Loïc Broussey, qui faisait une proposition, si vous en êtes d'accord, de proposer au prochain conseil communautaire une aide exceptionnelle pour Mayotte. Je sais que c'est fait actuellement dans différentes instances. On avait prévu de le faire dans nos conseils municipaux, on en a parlé avec les élus lavallois, mais s'il n'y a pas d'opposition, je propose qu'on délibère au prochain conseil en ce sens.*

Je voulais aussi en profiter pour remercier Loïc Paré, dont c'est le dernier conseil communautaire. Voilà, c'est le début des festivités, Loïc, il faut en profiter. Il nous quitte pour la retraite, on le remercie pour ces années d'engagement, mais on aura l'occasion de se le redire ; je voulais marquer le coup.

Et puis évidemment, troisième information, vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de Noël, voilà. Et n'oubliez pas les illuminations à Laval, profitez-en et faites vos courses en centre-ville ; et les batteries, évidemment, et les registres. Allez, bonne fin d'année et à l'année prochaine.

La séance est levée à 20h54.

Approbation du Procès Verbal n°161- Conseil Communautaire du 16 décembre 2024

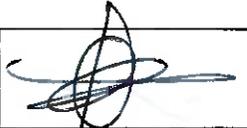
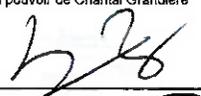
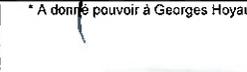
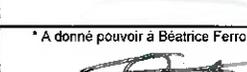
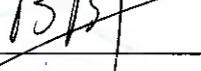
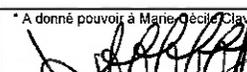
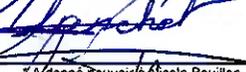
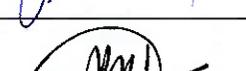
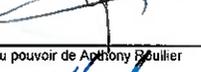
Bercault	Florian	* A reçu pouvoir de Marie-Laure Le Mée Clavreul 	Chesnel	Annette	ABSENTE	Ferron	Béatrice	* A reçu pouvoir de Sébastien Buron 
Destais	Sébastien		Deulofeu	Jean-Louis		Begon	Geoffrey	* A reçu pouvoir de Caroline Garnier 
Lefort	Christian	* A reçu pouvoir de Michel Rocherullé 	Fougeray	Isabelle		Garnier	Caroline	* A donné pouvoir à Geoffrey Begon 
Roullier	Anthony	* A donné pouvoir à Vincent Paillard 	Deulofeu	Nicolas	ABSENT	Fléchar	Bruno	* A reçu pouvoir de Marie Boisgontier 
Poisson	Gwénaél		Lhotellier	Hervé		Davoust	Nadège	
Le Ridou	Fabienne	* A reçu pouvoir de Samia Soutani 	Eymon	Isabelle		Poirier	Georges	
Coignard	Jean-Marc		Bertier	Bruno	* A reçu pouvoir de Patrice Morin 	Loiseau	Céline	* A reçu pouvoir de Lucie Chauvelier 
Richard	Damien		Boisgontier	Marie	* A donné pouvoir à Bruno Fléchar 	Agostino	Guillaume	
Broussey	Loïc	* A reçu pouvoir de Camille Pétron 	Morin	Patrice	* A donné pouvoir à Bruno Bertier 	François	Marjorie	
Péniguel	Patrick		Chauvelier	Lucie	* A donné pouvoir à Céline Loiseau 	Hoyaux	Georges	* A reçu pouvoir de Christine Droguet 
Richard	Jocelyne		Caplan	Antoine	* A donné pouvoir à François Berrou 	Leduc	Ludive	
Morel	Jean-Bernard		Petron	Camille	* A donné pouvoir à Loïc Broussey 	Le Gal-Huamé	Paul	
Allaire	Jérôme		Paris	Éric		Le Mée Clavreul	Marie-Laure	* A donné pouvoir à Florian Bercault 

PREFECTURE

18 MARS 2025

de la MAYENNE

Approbation du Procès Verbal n°161 - Conseil Communautaire du 16 décembre 2024

Ogbi	Kamel		Thiot	Jean-Pierre	* A reçu pouvoir de Chantal Grandière 	Borde	Yannick	* A reçu pouvoir de Corinne Segretain 
Droguet	Christine	* A donné pouvoir à Georges Hoyaux 	Janvier	Anne-Marie		Segretain	Corinne	* A donné pouvoir à Yannick Borde 
Buron	Sébastien	* A donné pouvoir à Béatrice Ferron 	Bourgeois	Bernard		Besançon	Pierre	* A reçu pouvoir de Christelle Alexandre 
Coquereau	Noémie		Vielle	Sylvie		Alexandre	Christelle	* A donné pouvoir à Pierre Besançon 
Pillon	Didier	* A donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul 	Toquet	Guy	* A reçu pouvoir de Pierrick Guesné 	Michel	Louis	
Soultani	Samia	* A donné pouvoir à Fabienne Le Ridou 	Dubois	Christine		Blanchet	Marcel	
Charbonnier	James	* A donné pouvoir à Vincent D'Agostino 	Brocaill	Julien		Barré	Olivier	* A donné pouvoir à Nicole Bouillon 
Clavreul	Marie-Cécile	* A reçu pouvoir de Didier Pillon 	Travers	Gérard		Gallacier	Dominique	
D'Agostino	Vincent	* A reçu pouvoir de James Charbonnier 	Paillard	Vincent	* A reçu pouvoir de Anthony Boulier 	Paillard	Michel	
Grandière	Chantal	* A donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot 	Marquet	Mickaël		Rocherullé	Michel	* A donné pouvoir à Christian Lefort 
Guesné	Pierrick	* A donné pouvoir à Guy Toquet 	Morand	Éric				
Berrou	François	* A reçu pouvoir de Antoine Caplan 	Cardoso	David				
Bouillon	Nicole	* A reçu pouvoir de Olivier Barré 	Robin	Fabien				

PREFECTURE
 18 MARS 2025
 de la MAYENNE

- * Les élus ayant donné pouvoir ne doivent pas signer
- * Les élus ayant reçu pouvoir doivent signer pour eux-mêmes ET pour les élus qu'ils représentent
- * Les suppléants doivent signer pour les élus qu'ils remplacent